

CHAQUE MATIN,
VOUS AVEZ LE MONDE À CONQUÉRIR.
NOUS AUSSI.

**Document
de Référence 2008**

Cegid
Group

“La crise ? Un retour à l’agilité entrepreneuriale.”



C'est la crise. Depuis plusieurs mois, chaque jour apporte son lot supplémentaire de nouvelles, parfois confuses, mais toujours accompagnées de leur cortège d'annonces de mesures propres à endiguer les conséquences de cette crise, dont les entreprises ne sont pas à l'origine. Dans ce déferlement, certains commencent cependant à évoquer une hypothèse plus réjouissante. « *En juin, la crise est finie* », « *Les portefeuilles de propositions recommencent à se remplir* »... Qui peut aujourd'hui réellement s'engager sur une prévision fiable ?

Quelle que soit la durée de ce profond bouleversement de la sphère financière, avec ses graves conséquences sur le monde des entreprises, il est évident que rien ne pourra plus être « comme avant ». Au plus haut niveau, les orientations impulsées par les réflexions des différents acteurs du tissu économique ont eu le mérite de poser les bonnes questions.

Les entreprises font la même démarche.

Dans les domaines de la technologie et particulièrement de l'informatique, l'heure n'est ainsi plus aux investissements massifs, longs, lourds, monolithiques. La réponse à chaque projet engagé ne peut pas se faire attendre et doit être la plus immédiate possible. Cegid a toujours privilégié la fourniture de solutions souples, agiles, progressives, à retour sur investissement rapide. Les PME l'ont compris depuis longtemps. Aujourd'hui, chaque dirigeant, quelle que soit la taille de son entreprise, doit agir et réagir en entrepreneur. Cette crise sera ainsi, sans doute, l'occasion dans bon nombre de grands groupes et de leurs filiales, de mettre en œuvre une analyse qualitative des orientations et investissements informatiques, et de prendre les décisions qui permettront à l'entreprise de passer le cap. Vite.

L'objectif 2009 de Cegid ? Préparer avec les chefs d'entreprises la reprise inéluctable. Chacun sait que la croissance n'attendra pas et qu'il faudra être prêt.

En choisissant des technologies agnostiques, en élaborant des concepts très modernes et fluides, en mettant au point des progiciels aux fonctionnalités métiers très réactives, Cegid a anticipé, pour ses clients et toutes les entreprises quelle que soit leur taille, un contexte économique nouveau fondé sur la croissance des entreprises, favorisée et accélérée par l'optimisation et la souplesse de ses produits et logiciels de gestion.

Jean-Michel AULAS
Président

“Sommaire”

6 / 7 • Patrick Bertrand
Stratégie & Perspectives

8 / 9 • Cegid en Bref

10 / 11 • Solutions de Gestion

12 / 13 • Solutions Métiers

14 / 15 • Clients



16 / 17 • Implantations



18 / 19 • Alliances et Partenariats



20 / 21 • Technologie



22 / 23 • Engagement sociétal



24 / 25 • Faits marquants 2008



26 / 27 • Chiffres clés



29 • Exercice 2008

“L’investissement logiciel pour sortir grandis de la crise ?”

Patrick Bertrand, comment expliquez-vous le bon niveau de résultats de Cegid en 2008, dans un contexte économique très incertain ?

La bonne résistance d’une entreprise, lorsque les temps sont plus troublés, n’est jamais le fruit du hasard, mais résulte directement de la qualité des fondamentaux mis en place dans les périodes de forte croissance. Au cours de ces dernières années, la stratégie de Cegid a été de renforcer ses positions sur ses domaines d’expertise, de développer sa base installée ce qui a permis une augmentation importante des revenus récurrents (plus de 45 % du chiffre d’affaires), d’ouvrir son champ d’action vers la moyenne/grande entreprise tout en développant sa présence sur les PME, et enfin de devenir un acteur essentiel des solutions informatiques développées et utilisées en mode SaaS (Software as a Service).

Nous avons aussi développé notre capacité à mieux adresser nos marchés-cibles, en diversifiant nos modes de commercialisation avec la mise en œuvre d’une stratégie "multi-canal" (réseau direct, équipes de télévente, distributeurs-intégrateurs) et en lançant une action offensive pour créer et s’inscrire dans un écosystème ouvert aux offres de Cegid (réseau de consultants, signatures d’accords avec de grands intégrateurs...).

Enfin, et ce n’est pas l’élément le plus anodin dans un métier caractérisé

par l’importance des investissements de R&D, nous avons, contrairement à nombre de nos concurrents, décidé dès le début des années 2000 de lancer une nouvelle génération de produits. Ainsi, la politique d’investissement technologique constant que nous avons menée, nous permet d’être en position favorable en année de crise, alors que de nombreux acteurs se trouvent aujourd’hui contraints à la réécriture de leurs offres. Disposant d’une gamme innovante et mature, nous sommes en mesure de proposer à nos clients des projets à retour sur investissements rapide et mesurable, le déploiement de ces solutions étant basé sur une technologie facilement intégrable, même en environnement hétérogène.

L’exercice 2008 est ainsi très satisfaisant puisque, avec l’apport des croissances externes réalisées au cours du dernier trimestre, l’EBE progresse et le résultat net est très proche de celui réalisé en 2007. Notre mix produit, davantage centré sur les licences et les services d’intégration au détriment de l’activité de négoce de matériels dont les marges se réduisent inexorablement compte tenu de la baisse régulière des prix, continue de s’améliorer avec sa traduction positive sur la marge brute.

Quelle est la vision stratégique du groupe Cegid dans un tel contexte ?

Le socle de notre stratégie depuis la création de Cegid est « Agir en spécialiste ». Nous avons la conviction que les années à venir seront marquées par

une attente forte des entreprises à disposer d’applications qui répondent précisément à l’exercice de leur métier, et non plus de solutions logicielles trop généralistes.

Cette vision stratégique a conduit Cegid à développer des expertises précises en réponse aux besoins exprimés dans certaines fonctions de l’entreprise comme la RH/Paie, Comptabilité-Finance, Fiscalité ou dans les métiers dont la spécificité imprègne fortement l’organisation de l’entreprise (Retail, Industrie, CHR, Profession Comptable, Secteur Public...).

Nous avons aussi la conviction que les entreprises continueront à investir fortement dans leur système d’information, mais en refusant la logique « big bang ».

L’évolution modulaire sans rupture, offerte par nos solutions, est en phase avec les attentes des entreprises de toute taille, y compris maintenant des grandes entreprises, qui cherchent une alternative aux monolithes applicatifs trop contraignants et à ROI trop lointain.

De même, nous considérons que la maturité des infrastructures et des entreprises permettra un plus grand recours aux services logiciels en ligne de type SaaS. En ces temps de croissance moins forte, ces services permettent à l’entreprise de continuer à investir dans son système d’information et d’opter pour un modèle locatif, convertissant le budget d’investissement et le financement nécessaire qui s’y rattache, en budget de fonctionnement. Les investissements que nous avons menés depuis le début des

« Nous avons la conviction que les entreprises continueront à investir fortement dans leur système d'information, mais en refusant la logique "big bang" »

années 2000 nous permettent d'occuper aujourd'hui des positions de leader sur ce domaine.

Enfin, pour assurer son développement, le groupe Cegid doit s'attacher à occuper des positions de marché fortes dans chacune des spécialités fonctionnelles ou métiers, sur lesquelles il est présent.

Dans ce cadre, la croissance externe fait partie intégrante de la stratégie de Cegid. C'est aujourd'hui une condition « *sine qua non* » pour exister et surtout continuer à se développer. Ainsi, Cegid a, en 2008, renforcé ses domaines de compétence avec les acquisitions réalisées dans le secteur de l'hôtellerie et du Retail (GD Informatique et VCSTIMELESS), mais aussi intégré des savoir-faire complémentaires avec Civitas (logiciels pour le secteur public). Cette dernière acquisition s'inscrit dans le cadre du développement de synergies potentielles évidentes avec nos clients Experts-Comptables et notre partenaire industriel Groupama avec lequel nous nous sommes rapprochés fin 2007.

Le partenariat industriel avec Groupama traduit aussi la conviction que nous avons que le métier d'éditeur de logiciels impose non seulement de disposer de partenariats forts avec les fournisseurs de technologies, mais aussi avec des « fournisseurs de contenu ». Les clients souhaitent aujourd'hui que leurs logiciels assurent non seulement une fonction de traitement des données, mais leur permettent aussi de disposer d'une information pertinente pour le métier qu'ils exercent.

C'est la réunion des qualités technologiques, de la facilité d'utilisation et de la pertinence des fonctionnalités applicatives, qui fera le succès des logiciels auprès des utilisateurs.

En quoi le logiciel peut-il constituer pour les entreprises une réponse potentielle à la crise ?

Les périodes de moindre croissance imposent encore plus aux entreprises d'être agiles et d'améliorer leurs process internes afin de réduire leurs coûts et d'augmenter leur productivité. **Quel meilleur outil que le logiciel pour répondre à ces objectifs et contraintes ?**

Les gains de productivité qui résultent naturellement du déploiement de solutions logicielles plus performantes et mieux adaptées à leur métier, permettent d'optimiser le fonctionnement des entreprises, et sont autant d'économies immédiates.

De nombreux domaines fonctionnels de l'entreprise peuvent être directement concernés par cette optimisation, tels que la gestion de production, la chaîne logistique, tout ce qui relève d'une meilleure gestion des ressources humaines et d'une connaissance affinée de la structure des coûts...

Les entreprises doivent aussi travailler sur leur capacité à développer les ventes, notamment avec leurs clients existants dans un contexte où il est plus difficile d'en conquérir de nouveaux. Des solutions



Patrick BERTRAND
Directeur Général

logicielles, comme la gestion commerciale, la gestion de la relation client... sont des sources importantes de développement.

Nous avons le sentiment que les entreprises ont bien compris la nécessité de disposer de logiciels performants et de continuer à investir dans ce domaine. Compte tenu de la crise actuelle, elles le feront toutefois de façon ciblée en investissant dans des solutions logicielles permettant de répondre à une problématique immédiate avec la certitude d'un ROI rapide.

Avec une stratégie de spécialisation de ses offres, développées avec des technologies modernes autour d'une architecture modulaire, Cegid est ainsi bien positionnée pour affronter les mois à venir et poursuivre son objectif de développement dans la ligne de ces dernières années.

“Cegid, éditeur de solutions de gestion”

Avec des technologies qui s'intègrent naturellement et qui répondent aux enjeux métier des utilisateurs, une information disponible tout le temps et partout, Cegid donne une nouvelle dimension à l'informatique : **LA CRÉATION DE VALEUR POUR L'ENTREPRISE ET CEUX QUI CONTRIBUENT À SON DÉVELOPPEMENT.**

DES SOLUTIONS DE GESTION POUR CHAQUE DIRECTION FONCTIONNELLE DE L'ENTREPRISE

Comptabilité/Finances et gestion des immobilisations, fiscalité, gestion de la performance et reporting, gestion des ressources humaines/paie

Les entreprises ont aujourd'hui une attente forte de leur partenaire informatique. Elles souhaitent bénéficier d'une offre dédiée, complète et pointue proposée par des acteurs qui connaissent parfaitement les spécificités de leur mission.

Entièrement dédiées à la performance des entreprises et de leur développement, les solutions Cegid sont dotées d'une grande richesse fonctionnelle permettant aux dirigeants de bénéficier d'une vision globale de leur entreprise.

DES EXPERTISES MÉTIERS DÉDIÉES À CHAQUE PROFESSIONNEL

Retail, Industrie Manufacturing, Hôtels-Restaurants-Traiteurs, Services, Négoce, Profession Comptable, Secteur Public

Pour Cegid, chaque solution répond à un enjeu précis et prend en compte les particularités de chaque métier, afin d'agir en spécialiste dans des domaines d'expertises ciblés. Ces expertises s'appuient autant sur un important travail des équipes internes de recherche et développement, que sur l'intégration d'éditeurs de solutions métiers, dans le cadre d'une stratégie de croissance externe soutenue et ciblée.

UNE IMPLANTATION INTERNATIONALE

Je suis partout dans le monde



Satish Warrior, Consultant déployement, Cegid

Directement implanté à **Paris, New-York, Barcelone, Madrid, Milan, Londres, Casablanca, Shenzhen, Tokyo et Singapour**, Cegid s'appuie aussi sur des accords de distribution partout dans le monde, afin d'accompagner ses clients dans leur développement international.

« Agir en spécialiste et apporter à chaque client la solution en adéquation avec son métier. »

2 000 COLLABORATEURS POUR DÉVELOPPER L'EXPERTISE

Les 2 000 collaborateurs de Cegid cultivent une double compétence afin d'apporter les meilleures réponses, tant en termes de technicité qu'en termes de connaissance des métiers de leurs clients. **Consultants, ingénieurs développement, ingénieurs commerciaux, conseillers clients**, leur formation à haut niveau leur donne les atouts nécessaires à un service de qualité.

La capacité de Cegid à intégrer des hommes et des cultures riches et variés, issus tant de la croissance organique que des croissances externes successives, garantit aux ressources humaines du Groupe la stabilité nécessaire à la relation de proximité et à la fidélité de ses clients.

UN SAVOIR-FAIRE CENTRÉ SUR L'ÉDITION DE LOGICIELS

Avec plus de 80 000 clients et 350 000 utilisateurs, Cegid a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 248 M€, dont 44,6 % sur l'activité Licences et Services d'intégration. Avec une telle orientation de l'activité, Cegid ancre son positionnement de leader français sur le marché de l'édition de logiciels de gestion.

DES POSITIONS DE LEADERSHIP

Top 5 français des éditeurs hébergeurs (Source PAC 2009) **Top 3** France des acteurs RH (Source PAC 2008) **Top 3** France des éditeurs en gestion financière (Source PAC 2007) **Top 3** des ERP France pour les entreprises de 100 à 500 salariés (Source IDC 2007) **N° 1** du CAC 40 (96 sociétés du top 100 français utilisent les solutions de fiscalité de Cegid) **N° 1** France du commerce de détail non-alimentaire (source interne Cegid) **Top 10** France dans le Secteur Public avec Civitas (Indice Pac et Afdel 2006).



Je suis 600 000 appels par an



Sophie Andreu, support progiciels, Cegid



QUELQUES CHIFFRES

248 M€ de chiffre d'affaires
2 000 collaborateurs
80 000 clients
40 agences commerciales
180 distributeurs
3 500 sites clients à l'étranger
20 000 points de vente équipés
1 000 enseignes

“Une réponse aux besoins de chaque direction fonctionnelle dans l’entreprise”

COMPTABILITÉ/FINANCES, GESTION DES IMMOBILISATIONS, FISCALITÉ, GESTION DE LA PERFORMANCE ET REPORTING, RESSOURCES HUMAINES : la flexibilité et la souplesse d’une approche modulaire et intégrée permettent à Cegid de proposer aux dirigeants d’entreprises des solutions de gestion qui peuvent être utilisées seules ou de façon « communicante ».

COMPTABILITÉ/FINANCES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Système d’information global, orienté utilisateur, qui facilite la prise de décision et assiste quotidiennement l’entreprise dans sa gestion, de la TPE à la grande entreprise, l’offre Cegid intègre dans une même approche « progicielle », la dimension opérationnelle (de la comptabilité générale auxiliaire et analytique, à la gestion de la trésorerie et des immobilisations), le pilotage d’entreprise et une approche portail personnalisable par l’utilisateur.

FISCALITÉ

L’offre Cegid Etafi, référence du marché depuis de nombreuses années, apporte une réponse complète et performante, adaptée aux besoins des entreprises, en matière de liasses fiscales et de publications financières (Etafi et Profin), d’intégration fiscale, de déclarations de taxes (EDITaxe et Etafi-TVA), et de téléprocédures EDI (Etafi.fr). Cegid Etafi propose également des fonctions complémentaires d’organisation et



Cegid Etafi donne à nos clients ce qui leur manque le plus. Le temps.

de pilotage pour assurer une meilleure traçabilité et visibilité (Fisc’Archives et Etafi Supervision), anticipation des risques et optimisation de la charge « impôts » (Pré Revue Fiscale).

GESTION DE LA PERFORMANCE ET REPORTING

Une offre conçue pour répondre aux besoins d’analyse et de pilotage des groupes avec des solutions de consolidation (Cegid Etafi Conso et Cegid FCRS) et de gestion de la performance financière avec des offres d’élaboration budgétaire et de reporting (Cegid Planning et Cegid Open Executive).

RESSOURCES HUMAINES

Paie, activité, gestion des temps, formation, compétences, carrières, recrutement, reporting et tableaux de bord RH, masse salariale, frais professionnels, portail et self-services RH.

Avec ses solutions RH, Cegid permet aux entreprises de se recentrer sur l’essentiel : la valorisation du capital humain et l’innovation en matière de politique RH.



Ressources Humaines : Cegid s’engage au quotidien sur la qualité de ses services d’intégration, de support de maintenance légale et d’externalisation.

Référent sur son marché, Cegid RH délivre des progiciels et des services d'accompagnement et d'externalisation, qui garantissent l'optimisation des processus RH et renforcent leur fiabilité.

L'offre Cegid RH se positionne comme l'une des offres les plus opérationnelles du marché dans le cadre d'un budget temps et financier parfaitement maîtrisé.

L'ERP Cegid, INTÉGRÉ ? PAS SEULEMENT.

L'ERP Cegid Business répond à l'intégralité des besoins de gestion de l'entreprise : Comptabilité, Immobilisations, Trésorerie, Gestion Commerciale, Gestion d'Affaires, Gestion Relation Client, Gestion de Production, Gestion des Ressources Humaines. **Intégré**, il se déploie de façon modulaire, sans big-bang, en s'adaptant au rythme de l'entreprise. **Intégrant**, grâce à sa plate-forme de développement ouverte et agnostique, il communique avec les solutions du marché quels que soient les choix technologiques des clients. **Intégrable**, il s'enrichit des fonctionnalités de solutions d'éditeurs spécialisés ou de fournisseurs de contenus pour apporter à l'utilisateur la solution qui lui convient parfaitement.

L'information primant désormais sur la technologie, Cegid Business rend essentiel le partage de cette information entre les collaborateurs, les partenaires, les clients et leur environnement.

Essentiel et évident.



ERP On Demand®, nouvelle génération. Le monde a changé. Cegid a changé l'ERP. *Software As A Service



ILS L'ONT DIT :

Pierre Audoin Consultants

« Cegid réussit à faire cohabiter un business model mixte alliant édition et services et reste bien positionné sur le marché de l'intégration ». « Cegid a créé en 2007 une Business Unit dédiée à l'activité RH, devenue stratégique pour le Groupe, et a renforcé ses partenariats avec les intégrateurs leaders du marché ».

Étude RH 2008 : le marché français des logiciels et services en Ressources Humaines - juillet 2008

Le CXP

« Cegid Planning apporte une réponse packagée aux besoins des entreprises en termes d'élaboration, de simulation et de suivi budgétaire ».

Profil CXP de Cegid Planning - juin 2008

« L'ERP Cegid Business Place est d'accès facile sans toutefois diminuer la qualité des fonctions principales. Cette simplicité d'utilisation et de paramétrage renforce clairement la maîtrise des délais en phase d'implémentation ainsi que la réduction du temps de formation ». « La couverture fonctionnelle de Cegid Business Place est très large ».

Expertise ERP Cegid Business Place - juin 2008

« La démonstration de la compétence de Cegid dans le domaine de la gestion financière n'est plus à faire. La complétude de son offre lui permet de couvrir tous les aspects liés à la gestion financière de l'entreprise, au sens large ».

Profil CXP de Cegid Business Servantissimo - février 2008

“L’offre métier de Cegid : une solution dédiée à chaque professionnel”

RETAIL, HÔTELLERIE-RESTAURATION, INDUSTRIE MANUFACTURING, SERVICES, NÉGOCE, PROFESSION COMPTABLE, SECTEUR PUBLIC : parce que chaque secteur d’activité a ses spécificités, depuis plus de 20 ans, Cegid conçoit ses offres en intégrant la dimension métier de ses clients.

L’important travail des équipes de recherche et développement de Cegid et l’intégration, par une croissance externe soutenue et ciblée, d’éditeurs de solutions métiers confèrent au Groupe **une expertise historique** sur le marché des solutions métiers. Enfin, **une connaissance parfaite des spécificités de chaque secteur d’activité, un service et des solutions adaptés, des équipes 100 % dédiées**, sont autant d’atouts pour la mise à disposition d’une offre répondant précisément aux besoins des professionnels.

RETAIL

Les récentes croissances externes réalisées par le Groupe sur ce marché renforcent la position de leader de Cegid dans le domaine des solutions informatiques pour le commerce spécialisé et confortent sa présence à l’international. Cegid compte désormais parmi les principaux acteurs mondiaux sur ce marché.

Construction de l’offre, fabrication & sourcing, gestion commerciale, négoce, supply chain, pilotage magasin, fidélité client, décisionnel..., les solutions Cegid Retail couvrent tous les besoins de la chaîne de distribution. Elles sont conçues pour améliorer la compétitivité, la productivité et la rentabilité des



*Nos clients ont le sens du commerce.
Nous avons celui de la gestion.*

enseignes spécialisées. Aujourd’hui, plus de 1 000 enseignes et 20 000 points de vente dans 64 pays font confiance aux solutions Cegid Retail pour gérer leurs activités et piloter leur performance.

HÔTELLERIE- RESTAURATION

De l’hôtel indépendant aux groupes hôteliers, du restaurant traditionnel aux chaînes de restauration, **Cegid répond aux exigences de tous les professionnels de l’Hôtellerie-Restauration**. La réservation en ligne et les canaux de distribution, la gestion centralisée des sites de restauration, la

chaîne commerciale traiteur sont autant d’expertises différentes permettant d’accompagner les entreprises sur les enjeux d’aujourd’hui.

INDUSTRIE MANUFACTURING

De la TPI (Très Petite Industrie) aux groupes de PMI, **la gamme Cegid Manufacturing répond aux attentes des industriels** avec ses solutions Pack PMISOFT (pour les TPI de moins de 50 personnes), Cegid PMI (pour les PMI de 40 à 150 personnes) et Cegid Business Manufacturing (pour les PMI et groupes de PMI de plus de 100 personnes).

SERVICES

Pour toutes les entreprises qui ont besoin de travailler avec **un suivi d’affaires, de projets ou de missions**, l’offre Cegid permet d’avoir une vision complète de chaque affaire et de se concentrer sur son cœur de métier. Simple et intuitive, fonctionnant de manière autonome ou intégrée avec l’ERP Cegid, l’offre Cegid réunit dans une seule solution devis, ressources, plannings, achats, et facturation à la carte (régie, forfait, abonnements et contrats) ainsi que des outils pertinents de contrôle et d’analyse des données.

NÉGOCE

Cegid Business Négoce apporte la solution complète et intégrée **pour exploiter sans rupture l'intégralité de la chaîne Achats-Ventes** et combler les exigences de toute entreprise gérant des flux.

PROFESSION COMPTABLE

La relation fidèle qui lie Cegid et la Profession Comptable garantit l'expertise du Groupe en matière de gestion, optimise la productivité des cabinets et les synergies entre les entreprises et leur Expert-Comptable.

Cegid est le premier fournisseur de solutions informatiques pour la Profession Comptable Libérale avec Cegid Expert - Quadra Expert - Ccmx Expert.

Au-delà de l'outil de production, Cegid apporte des solutions répondant aux missions complémentaires de la Profession avec Cegid Audit Commissariat, Cegid Juri RF ou Cegid Etafi Conso. Le Groupe propose désormais une offre dédiée aux AGC (Associations de Gestion et de Comptabilité Agricole) avec Cegid Expert Agricole.

Disponibles aussi en mode On Demand (SaaS), les solutions dédiées à la Profession Comptable s'enrichissent également avec eWS d'une plate-forme d'échanges en ligne, qui permet à l'Expert-Comptable et à son client entreprise de collaborer de manière optimale via un ensemble de services en ligne.

SECTEUR PUBLIC

Avec la récente intégration de Civitas, Cegid élargit son offre et marque sa volonté de devenir un acteur de référence sur le marché des solutions de gestion à destination du secteur public. Spécialisé dans les collectivités territoriales et établissements publics, **Civitas édite et distribue des progiciels dans quatre domaines fonctionnels: finance, ressources humaines, services techniques et services généraux.**



Avoir l'œil partout et tout le temps. L'hôtellerie et la restauration ont toujours la même exigence.

« Depuis l'origine, le groupe Cegid a fondé son savoir-faire sur des expertises « métier » et « fonctionnelles » pour proposer des systèmes d'information pertinents. »



“À chaque taille d'entreprise, sa solution”

TPE, PME, GRANDES ENTREPRISES ET GROUPES, LES CLIENTS DE Cegid ONT DES ATTENTES ET DES BESOINS DIFFÉRENTS, mais un objectif commun. Impliqués dans la vie économique, ils travaillent chaque jour au développement de leur activité et de leur croissance. Avec une organisation adaptée à chacun d'entre eux, Cegid les accompagne au quotidien.

La diversité des clients de Cegid a permis au Groupe de construire des solutions qui leur correspondent. **Celles-ci prennent en compte la taille et le budget de chaque entreprise** en offrant des produits et des services qui répondent aux besoins et spécificités de son métier. Le groupe Cegid peut ainsi accompagner, avec le même engagement et des solutions évolutives, le développement de ses clients, du plus petit au plus grand, de l'artisan au grand groupe.

LES CLIENTS Cegid : QUI SONT-ILS ?

53 000 TPE

Entrepreneur individuel, artisan, gérant, ces chefs d'entreprises doivent s'appuyer sur des solutions simples et légères, qui leur permettent de gagner en productivité et réactivité rapidement. Souvent recommandées par leur Expert-Comptable et disponibles en mode On Demand (SaaS), **les solutions packagées de Cegid répondent aux fonctions premières de l'entreprise**, tant en termes de gestion (comptabilité, variables de paie, facturation...),



Pack PMISOFT. Pour les très petites industries qui ont de très grandes ambitions.

qu'en termes de métiers (Hôtellerie-Restaurant, Industrie Manufacturing, point de vente...). Des solutions de gestion commerciale ou de gestion des stocks sont également disponibles pour une exploitation plus poussée.

23 000 PME

Les PME recherchent des solutions immédiatement productives, mais évolutives et dotées d'un service adapté à leur taille et à leurs attentes. **La solution mise en place, dédiée à répondre à un besoin immédiat de gestion et de rentabilité, doit également pouvoir les accompagner dans leur croissance.** Si les fonctions de comptabilité, relation client, paie sont indispensables, l'entreprise souhaitera très vite bénéficier de fonctions et d'analyses plus sophistiquées proposées par des outils décisionnels ou de ressources humaines pour piloter son activité. Depuis l'origine, l'étroite collaboration entretenue entre Cegid et les entreprises permet au Groupe de leur proposer une offre intégrant les besoins précis des professionnels et de leur métier.

4 000 GRANDES ENTREPRISES ET GROUPES

Les dirigeants d'entreprises, DAF, DRH, souhaitent bénéficier de solutions à haute expertise, soutenues par une solide capacité d'accompagnement dans le cadre de déploiement de projets plus complexes et plus conséquents.

Les applications fonctionnelles sont pointues, les applications décisionnelles sont avancées.

Dans ces grandes entreprises et ces Groupes, Cegid propose des solutions à valeur ajoutée en termes de finance, fiscalité ou ressources humaines, mais la modularité et la souplesse de l'offre permettent de garantir une mise en place plus rapide et un retour sur investissement plus immédiat que les produits normatifs du marché.

LES SOLUTIONS CEGID, DES CHIFFRES QUI PARLENT

- 350 000** utilisateurs
- 1** expert-comptable sur **2** opte pour les solutions Cegid dédiées à la Profession Comptable
- 14 000** sites clients utilisent l'ERP Cegid
- 18 000** entreprises équipées de nos solutions RH
- 205 000** salariés gérés en mode « On Demand » ou SaaS
- 4 millions** de salariés dans le secteur privé bénéficient chaque mois d'un bulletin de paie élaboré par un progiciel Cegid et **450 000** agents du secteur public avec l'offre Civitas
- 160 000** télédéclarations annuelles

TDFC et TVA sont transmises chaque année par le portail déclaratif Etafi.fr

- 96** des 100 premiers groupes français et **70 %** des entreprises soumises aux obligations de télédéclarations utilisent une solution fiscale Cegid
- 25** années d'expertise en matière de production d'états financiers
- 1 000** enseignes et **20 000** points de vente dans **64** pays
- 4 500** professionnels de l'industrie
- 2 800** hôteliers
- 4 800** restaurateurs
- 200** traiteurs



ILS ONT CHOISI CEGID



“Cegid, une implantation de proximité en France et à l'international”

À travers ses agences, ses filiales et son réseau international de partenaires, les solutions Cegid sont déployées dans plus de 60 pays. Les récentes croissances externes du Groupe ont modifié significativement le positionnement et **L'IMPLANTATION DE Cegid À L'ÉTRANGER.**

EN FRANCE

Depuis sa création, le groupe Cegid a développé **un important réseau commercial** pour la distribution de ses solutions et **privilégie une approche personnalisée fondée sur une expertise forte en matière de conseils, services et accompagnement.**

40 AGENCES DE PROXIMITÉ ET UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Répartis sur tout le territoire, les agences commerciales du Groupe et le réseau de partenaires entretiennent une relation de proximité avec les clients. Cette force commerciale de près de 420 personnes et 155 partenaires distributeurs présente une expertise approfondie des métiers des clients. Attentive à leurs préoccupations, elle possède d'ailleurs bien souvent la double compétence technique et métier qui assure la pertinence de ses conseils.



Cegid, siège social



11 mars 2009 – Cegid Retail Forum à Barcelone

LA DISPONIBILITÉ D'UNE FORCE DE VENTE SÉDENTAIRE

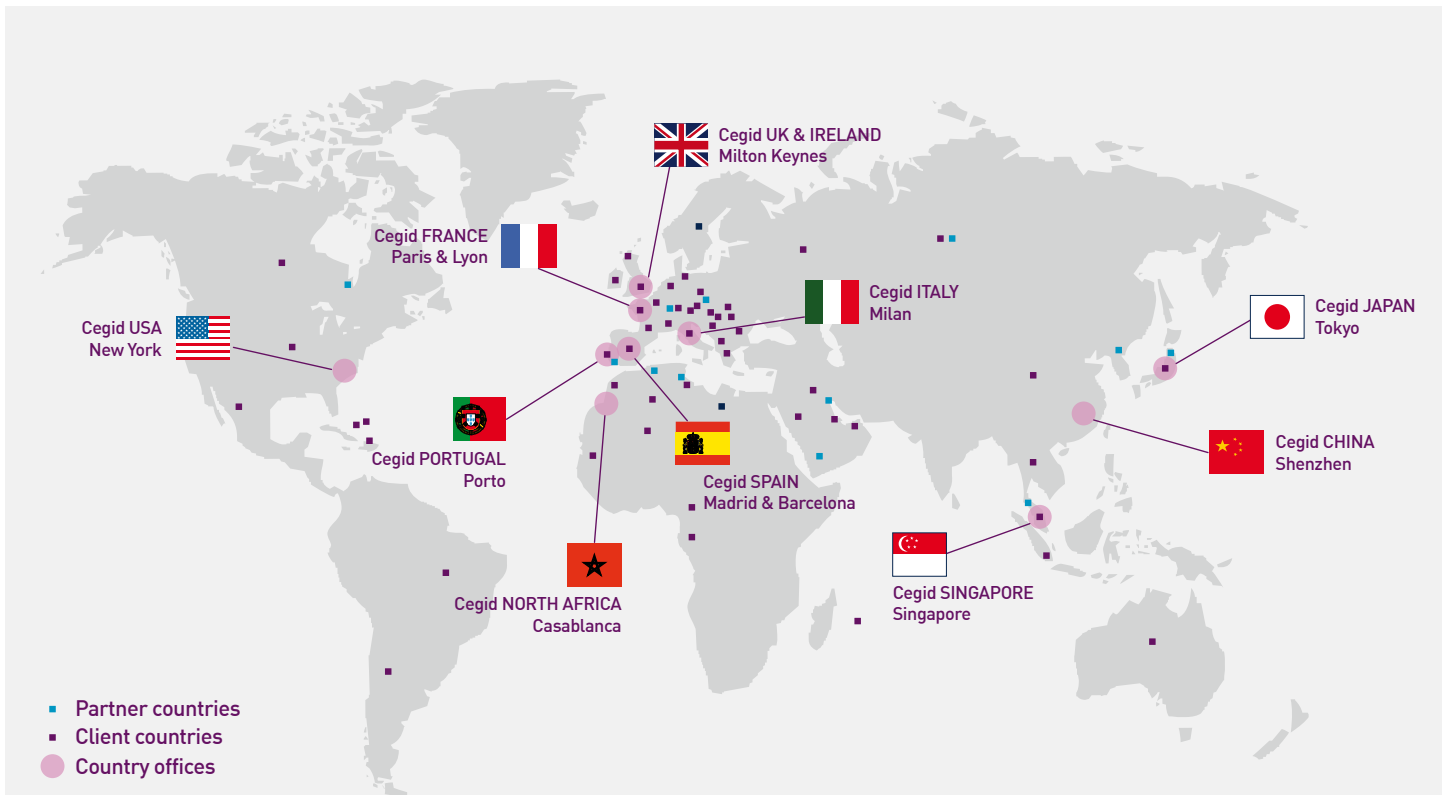
60 commerciaux sédentaires sont à l'écoute des 80 000 clients de Cegid et en lien direct au quotidien avec eux.

DANS LE MONDE

En 2008, Cegid a renforcé sa présence en Europe, en Amérique, au Maghreb et en Asie-Pacifique. **En mixant ouvertures de bureaux, signatures de partenariats stratégiques et croissances externes,** Cegid capitalise sur de nouveaux vecteurs d'expansion et donne un coup d'accélérateur à son développement à l'étranger.

Trois objectifs pour le Groupe :

- Être un acteur mondial des solutions de gestion pour le Retail.
- Permettre à ses clients français de déployer leur système d'information de gestion à travers le monde.
- Devenir leader des solutions pour la Profession Comptable Libérale dans les pays de langues francophones.



DES FILIALES PROCHES DES CLIENTS

Afin de développer à l'étranger la relation de proximité qui a fait le succès du Groupe en France, Cegid est directement implanté à **New-York, Barcelone, Madrid, Milan, Londres, Casablanca, Shenzhen, Tokyo et Singapour**. Ces filiales sont à même de proposer l'offre du Groupe et de gérer des clients mondiaux et locaux.

25 PARTENAIRES DISTRIBUTEURS

Pour accélérer son développement à l'international, Cegid s'appuie également sur un réseau de distributeurs et partenaires. 25 partenaires, répartis tant en Amérique, Europe, Asie qu'au Maghreb, apportent leurs compétences et leur valeur ajoutée au réseau de distribution du Groupe. Sélectionnés avec soin et acteurs majeurs locaux, **ils maîtrisent les spécificités**



11 au 14 Janvier 2009: le groupe Cegid est présent au salon NRF – Retail's Big Show 2009 – à New-York

sociales, fiscales et comptables des pays dans lesquels ils sont implantés. Spécialistes du conseil et de la mise en place de systèmes d'information, ils peuvent assurer localisation, vente, déploiement et support de premier niveau des offres de Cegid.



QUELQUES CHIFFRES

64 pays

Une offre en 25 langues

Une hotline dédiée par pays

7 000 points de vente équipés à l'international

“Un écosystème pour enrichir les compétences et renforcer la proximité client”

S'appuyer sur des partenariats et développer un environnement économique et commercial fort et pertinent au service de ses clients est désormais un axe stratégique pour Cegid. Associée aux forces commerciales propres du Groupe, cette approche "multi-canal" dans la distribution des solutions **RENFORCE L'EXPERTISE EXIGÉE PAR LES CLIENTS ET ACCOMPAGNE LA CROISSANCE DE Cegid.**

Ouverture, alliances, partenariats sont aujourd'hui nécessaires. Afin de répondre à des projets de plus en plus complexes, il est important de s'appuyer sur un réseau solide de partenaires capables d'enrichir et d'apporter une valeur ajoutée pertinente à l'offre Cegid.

UN RÉSEAU DE 180 REVENDEURS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER POUR UNE DIFFUSION DE PROXIMITÉ

Complémentaires des offres métiers et des implantations directes du Groupe, les **110 Cegid Business Partners**, agréés par Cegid, apportent conseil et expertise aux PME - PMI de leur région. Sélectionnés en fonction de leurs compétences et spécialisés en informatique de gestion, ils accompagnent les clients dans le choix puis le déploiement d'une solution personnalisée reposant sur l'offre Cegid Business.

45 Cegid Partenaires, structures créées par un cabinet d'expertise comptable, ont pour mission de proposer, commercialiser,



former et assister les clients TPE du ou des cabinets autour des solutions Cegid.

Enfin un réseau de **25 partenaires internationaux**, qui font référence en matière de système de gestion dans leur zone géographique, participe activement à la politique de développement de Cegid à l'étranger.

350 CONSULTANTS INDÉPENDANTS EXPERTS DANS LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE Cegid

350 consultants apportent désormais leurs compétences au déploiement des solutions Cegid Business. Membres du Club Conseil Cegid (C3), ou issus de SSII et de Cabinets de Conseil, **ces consultants maîtrisent les atouts de l'offre Cegid** et en sont le relais auprès de leurs clients.

DES PARTENARIATS APPLICATIFS OU D'INTÉGRATION

Les clients attendent désormais un service global intégrant des applications qui couvrent l'ensemble de leur domaine d'expertise, mais aussi du contenu métier répondant directement à leur problématique. Des partenariats avec des éditeurs spécialisés ou des fournisseurs de contenus permettent à Cegid de proposer **une chaîne métier enrichie**. Le développement de centres de compétences

dans des SSII partenaires permettra à Cegid de s'appuyer sur de grands intégrateurs du marché pour la mise en œuvre des applications du Groupe chez les clients.

Cegid/GROUPAMA - GAN, UN ACCORD INDUSTRIEL POUR UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES INNOVANTS

La mise en place des synergies entre Cegid et Groupama - Gan Assurances est engagée. La joint venture Comptanoo, qui lie les deux entités, propose aux Experts-Comptables des offres innovantes et complètes favorisant leur mission de conseil. Des outils, accompagnés de services adaptés, sont d'ores et déjà à disposition des Experts-Comptables. Les deux premières réalisations sont les offres « Statut du Dirigeant » et « Conventions Experts ». Statut du Dirigeant permet une segmentation automatique de la clientèle et une simulation de changement de statut sur cinq ans. Conventions Experts, au-delà de son service d'alerte conventionnelle offre des conseils en matière de protection sociale, des actualités sociales et des informations techniques.

UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC LA PROFESSION COMPTABLE

Plus de 7 000 Experts-Comptables utilisateurs de solutions Cegid peuvent également conseiller leurs clients entreprises dans le choix et l'utilisation de solutions informatiques de gestion. Cegid propose aux clients **PE et TPE** une gamme de solutions de gestion packagées ou On Demand adaptées à leurs besoins et en synergie avec leur Expert-Comptable. Outils communicants, ergonomie similaire, échanges de données facilités, fiabilité des transmissions: autant de gains de productivité immédiats.



Cegid ÉDUCATION, PLUS DE 400 PARTENAIRES POUR FACILITER L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

Lancé en 2004, le programme Cegid Éducation offre aux grandes écoles, lycées d'enseignement professionnel et universités, la possibilité de mettre à disposition des utilisateurs professionnels de demain des solutions de gestion adaptées aux besoins des entreprises.

Reconnu d'Intérêt Pédagogique depuis 2005 pour ses offres Cegid Business, Cegid Éducation rassemble déjà plus de 260 établissements du secondaire, 90 établissements supérieurs et 35 centres de formation continue et forme plus de 10 000 étudiants par an. 15 partenariats spécifiques ont été signés avec des établissements supérieurs, incluant, au-delà de la formation des étudiants, des créations de filières, des programmes de recherche ou encore la création d'une Chaire.



Depuis 2007, le forum Cegid Éducation crée l'événement entre le monde de l'Éducation et le monde de l'Entreprise. Il rassemble chaque année plus de 150 participants autour de débats et de réflexions destinés à favoriser l'employabilité des jeunes. Par leurs témoignages, de nombreuses personnalités (Claude Allègre en 2008, Luc Ferry en 2009) viennent appuyer son action.

“La technologie Cegid: au service de l’offre tout simplement”

OUVERTE pour fédérer tous les environnements, **AGNOSTIQUE** pour s’intégrer à tous les modèles de bases de données, la technologie développée par Cegid est aussi **COMMUNICANTE ET MOBILE** pour un accès disponible partout, tout le temps. Elle reste enfin **ÉVOLUTIVE** pour prendre en compte les innovations les plus récentes. Elle se met ainsi au service de la valorisation du contenu et des utilisateurs.

OUVERTURE

La plate-forme de développement de Cegid est ouverte à tous les systèmes d’exploitation. En complément, les modules applicatifs Cegid sont à même de s’adosser à toutes les bases de données relationnelles du marché. Ceci permet naturellement à l’offre applicative de **respecter les choix technologiques** de l’entreprise cliente et de **préserver les orientations technologiques** jusque-là retenues par celle-ci.

SOUPLESSE

Le serveur d’application **Cegid Web Access** basé sur une architecture « client riche » offre un **déploiement auto-administré** des solutions Cegid sur les postes de travail. Plus besoin de se déplacer sur chacun des postes pour installer une nouvelle version ou sa mise à jour.



« *Everywhere, everytime* »

COMMUNICATION

Cette même architecture Web Access propose tous les composants pour une utilisation des **solutions Cegid en mode réparti**, sur plusieurs **sites distants**, voire sur des **plates-formes hébergées** hors de l’entreprise.

Les données, serveurs et compétences d’administration sont ainsi centralisés pour une plus grande sécurité et de plus grandes économies d’échelle.

MOBILITÉ

Cegid a anticipé la transformation des usages professionnels et conçu ses offres pour répondre à cette évolution. L’ensemble des solutions intègre tous les bénéfices des nouveaux services **haut débit, temps réel** et est désormais accessible à distance sur netbook ou PC portables. L’architecture de l’offre permet aussi de rendre **disponible partout et tout le temps** un grand nombre de services sur téléphones, mobiles, PDA ou smartphones.

« L'entreprise veut aujourd'hui du flexible, du modulaire, de l'ouvert, du simple. L'informatique doit s'adapter aux besoins de l'entreprise et des utilisateurs, et non l'inverse. »

ÉVOLUTION



Ces choix technologiques permettent aujourd'hui à Cegid de s'inscrire sans rupture technologique dans toutes les tendances fortes du marché: **environnements virtualisés** pour réduire le nombre de serveurs, exploitation **multi-cœurs** pour tirer toute la puissance des matériels récents et répondre aux besoins de traitement, **cloud-computing** pour fédérer ressources, contenus et services indifféremment répartis.

LE SaaS* : UNE EXPERTISE DE Cegid VALIDÉE PAR SES CLIENTS

Proposer des services de traitement d'information à distance, complétés de services à valeur ajoutée, sous forme d'abonnement, pour un usage plus libre et techniquement moins contraignant étaient les motivations ayant présidé aux investissements SaaS du groupe Cegid dès 2001.



Le contexte économique de 2008 tendu et imprévisible a accéléré l'adoption de ce nouveau modèle par les entreprises qui en ont rapidement perçu les **vertus intrinsèques**:

- un budget d'investissement com-mué en **budget de fonctionnement**,
- une **dépense planifiée**, calquée sur l'usage réel des applications et réglée mensuellement,
- un **transfert des contraintes d'ad-ministration, de mises à jour, de sécurité**, pour rester concentré sur le cœur de métier de l'entreprise,
- un **système d'information évolutif** qui se complète de services et de **contenus à valeur ajoutée**.

Aujourd'hui l'approche éditeur/hébergeur de Cegid est unique en France puisqu'elle propose au travers de la plate-forme technologique Cegid une **approche libre et toujours réversible** grâce à des **solutions identiques** qu'elles soient exploitées en **déploiement interne à l'entreprise** ou consommées dans un **bouquet de services en mode SaaS à distance**.

Le SaaS, un modèle choisi par de nombreux clients :

- 205 000 bulletins de paie/mois
- 8 000 TPE en ligne
- 650 points de vente
- 1 000 collaborateurs Experts-Comptables.

* Software As A Service

“Des actions responsables, un investissement durable”

Pour un groupe leader sur son marché, la puissance n'est rien si elle n'est pas partagée. Soucieux de s'inscrire dans son environnement de façon durable, le groupe Cegid s'investit chaque jour dans des initiatives régionales et nationales qui tendent vers un même objectif : **RAPPROCHER L'ENTREPRISE ET LES HOMMES.**

DES ACTIONS CONCRÈTES D'INSERTION, D'ÉDUCATION, DE SOUTIEN AVEC "OL FONDATION"

"L'OL Fondation" est une fondation d'entreprise créée par l'OL Groupe le 25 août 2007. Elle a identifié 6 associations avec lesquelles elle s'est engagée dans la durée. Parmi elles, Sport dans la Ville et Handicap International dans lesquelles Cegid a souhaité s'impliquer.



Sport dans la Ville a pour but d'accompagner, par un suivi personnalisé, des jeunes en difficulté en favorisant leur ouverture et en les guidant sur les chemins de la formation et de l'**insertion professionnelle par le sport**. Cegid s'est associée depuis de nombreuses années à ce projet, tant par un soutien financier,

que par l'engagement de salariés Cegid « Parrains » dans une action d'accompagnement auprès de plusieurs jeunes. Échanges, conseils, stages chez Cegid, rencontres régulières ont jalonné l'année 2008.



Yannick Touillon Renaud (Cegid) et son « filleul » Dimitri Imache, une rencontre « Sport dans la Ville »

Cegid, en partenariat avec **Handicap International**, a présenté dans ses locaux lyonnais du 2 au 6 juin 2008, puis parisiens du 30 juin au 4 juillet, l'exposition « Liberté, Égalité, Handicapés ». Une exposition impertinente où l'humour, sous la houlette du héros Titeuf, l'emporte, mais toutefois riche en éléments de réflexion, interpellant et guidant chacun d'entre nous dans son comportement quotidien et **changeant notre regard sur le handicap.**



Titeuf s'installe à Cegid – Juin/Juillet 2008

L'EMPLOI, POUR TOUS

LA 12^{ÈME} SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Cegid a participé à la 12^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées, organisée par l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) du 17 au 22 novembre 2008.

Cegid s'est inscrit particulièrement dans le cadre de l'opération « **Un jour, un métier en action** », visant à faire découvrir un métier et une entreprise à un demandeur d'emploi handicapé. Cegid a accueilli dans les locaux de Vaise trois personnes handicapées en situation d'insertion ou de recherche d'emploi.

Le Groupe a également participé aux « **Forums pour l'emploi** » organisés le 18 novembre, permettant à des candidats reconnus travailleurs handicapés et à des entreprises de se rencontrer.

Enfin, des « **Jobdatings** » ont jalonné cette semaine pour l'emploi. Douze minutes pour convaincre, douze minutes pour privilégier l'échange, changer le regard de l'entreprise sur le handicap et s'ouvrir à la possibilité de travailler ensemble.

LES RENCONTRES "NES ET CITÉ" POUR RAPPROCHER L'ENTREPRISE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

Ces manifestations ont pour but de favoriser le rapprochement du monde économique, à travers un réseau d'entreprises qui recrutent et des candidats à l'emploi issus de Zones Urbaines Sensibles.

Le 14 mai 2008, les loges du stade de Gerland se sont transformées en centre de recrutement. Le 12 novembre 2008, c'est le stade de France qui est investi pour l'opération « **Jobs&Cité Stadium** ». Le 18 décembre 2008: **première journée nationale de la Diversité** présentant les démarches de différentes entreprises en matière de diversité.

L'OPÉRATION "PHENIX": UN « COUP DE POUCE » À LA PROFESSIONNALISATION

Cette opération vise à accompagner des jeunes titulaires d'une formation supérieure généraliste, rencontrant des

difficultés au niveau de leurs débouchés professionnels. Cegid s'est engagée à promouvoir le dispositif par l'accueil de plusieurs jeunes qu'elle formera aux spécificités du Groupe et intégrera dans l'entreprise. Le pôle commercial sédentaire de Cegid a notamment accueilli en 2008 une collaboratrice issue de ce dispositif.

LE FORUM RECRUTEMENT SENIOR COMPÉTENCE, POUR BÉNÉFICIER DE L'EXPÉRIENCE DES PLUS CONFIRMÉS

L'emploi des seniors est plus que jamais un enjeu important pour notre Groupe, et le restera pour les années à venir. Cegid a donc choisi de s'associer au Forum de Recrutement Senior Compétence le 20 novembre 2008 au Palais Brongniart, à Paris.

Dans ce forum, 144 entreprises et organismes employeurs proposaient plus de 1 000 offres d'emploi à des personnes de plus de 50 ans ayant exercé des responsabilités d'encadrement ou de cadres.



LE PETIT MONDE, ASSOCIATION DÉDIÉE AU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT MALADE

Cette association est attachée à l'amélioration du cadre de vie de l'enfant hospitalisé et de sa famille, au cœur de l'hôpital Femme-Mère-Enfant en

région lyonnaise. Depuis l'origine, Cegid a accompagné ce projet par un soutien financier, mais aussi en développant une vraie coopération dans la démarche innovante et humaine du Petit Monde. Trois ordinateurs ont été fournis en 2008 à l'Association et mis à la disposition des familles qui séjournent à la maison du Petit Monde, leur permettant ainsi de poursuivre leur activité professionnelle tout en restant aux côtés de leurs enfants. 2008 a vu également l'inauguration le 10 décembre de la Maison du Petit Monde en présence de nombreux institutionnels et des entreprises partenaires de la Maison.



le petit monde

"CRÉÉ POUR L'ENFANT ET SA SANTÉ"

FONDATION PAUL BOCUSE DANS LE RESPECT DE LA TRADITION CULINAIRE

Créée en 2004, à l'initiative des proches de Paul BOCUSE la Fondation Paul BOCUSE a pour essentielle mission de **sauvegarder et de transmettre le savoir-faire des métiers de l'Hôtellerie-Restauration**. Cegid est l'un des membres fondateurs de la Fondation qui rassemble des hommes et des femmes du monde de l'Hôtellerie-Restauration, mais aussi des personnalités, chefs d'entreprises... tous animés par les mêmes valeurs passionnées portées par les arts culinaires.



“Croissances externes, alliances, partenariats : poursuite de la dynamique en 2008”

Au-delà d'une consolidation des secteurs phares de Cegid, l'ouverture sur de nouveaux marchés, le développement de partenariats tant technologiques que commerciaux sont **AUTANT DE NOUVEAUX AXES D'OUVERTURE ET DE CROISSANCE POUR LE GROUPE.**

RENFORCEMENT DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE AVEC GD INFORMATIQUE



L'exigence dans les moindres détails.

Avec l'intégration de cet éditeur de solutions pour l'hôtellerie et la restauration et des 350 clients qui lui font confiance, **Cegid étoffe son offre à destination des métiers du CHR** (Hôtel-Restaurant-Traiteur) et conforte son expertise et sa position d'acteur majeur sur ce segment de marché.

LANCEMENT DU PREMIER BAROMÈTRE FINANCIER

Cegid présente, en partenariat avec CSC, le premier "baromètre PHI". **Pour comprendre et analyser l'évolution de**

la fonction de directeur administratif et financier au sein de l'entreprise, une étude annuelle est désormais menée avec l'aide de TNS Sofres sur les préoccupations des directeurs financiers, afin de leur apporter les meilleurs outils pour une bonne réussite de leurs missions.

LEADERSHIP DE Cegid DANS LE SECTEUR DU RETAIL AVEC VCSTIMELESS

Doté d'une large implantation internationale, VCSTIMELESS conforte le positionnement de leader de Cegid sur le marché français des **solutions informatiques pour le Retail** et inscrit le Groupe parmi les principaux acteurs mondiaux.



AVEC CIVITAS, Cegid S'OUVRE UN NOUVEAU MARCHÉ : LE SECTEUR PUBLIC

Cegid annonce l'acquisition de 100 % des actions de la société Civitas, éditeur et distributeur de progiciels de gestion à destination des **collectivités territoriales et des établissements publics**. Par cette opération, Cegid élargit son offre et marque sa volonté de devenir un acteur de référence sur le marché des solutions de gestion pour le secteur public.



CRÉATION D'UNE ENTITÉ "ALLIANCES ET PARTENARIATS"

Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture et de création d'un écosystème, Cegid accélère, par la création d'une entité dédiée, sa politique de développement des alliances et des partenariats autour de quatre axes: **une relation plus étroite avec les cabinets de conseil** pour leur permettre de mieux connaître les solutions du Groupe, un ambitieux programme de **montée en compétences des SSII** pour l'intégration de systèmes d'information, le **développement de partenariats applicatifs** avec des éditeurs spécialisés et le renfort du **réseau de partenaires à l'international**.

PARTENARIAT AVEC L'ARTEM NANCY



Cegid est partenaire fondateur de la **Chaire Innovation Entrepreneuriale conclue avec l'ARTEM**. Cegid concourt depuis 1983 à faciliter la croissance des entreprises, et plus particulièrement des TPE et des PME françaises. Cegid confirme aujourd'hui son engagement en participant à la Chaire de l'Innovation

Entrepreneuriale ARTEM (groupement nancéien de 3 Grandes Écoles: ICN Business School, l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy et l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy).

PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE AVEC EMLYON BUSINESS SCHOOL

Cegid et EMLYON Business School concluent un partenariat stratégique sur les 3 prochaines années. Ensemble, Cegid et EMLYON Business School vont travailler autour de trois axes: former les futurs diplômés de l'École aux nouveaux outils technologiques **faire avancer la recherche** sur les Technologies de l'Information et de la Communication et les processus d'innovation dans l'industrie du logiciel; **faciliter le recrutement** des diplômés.



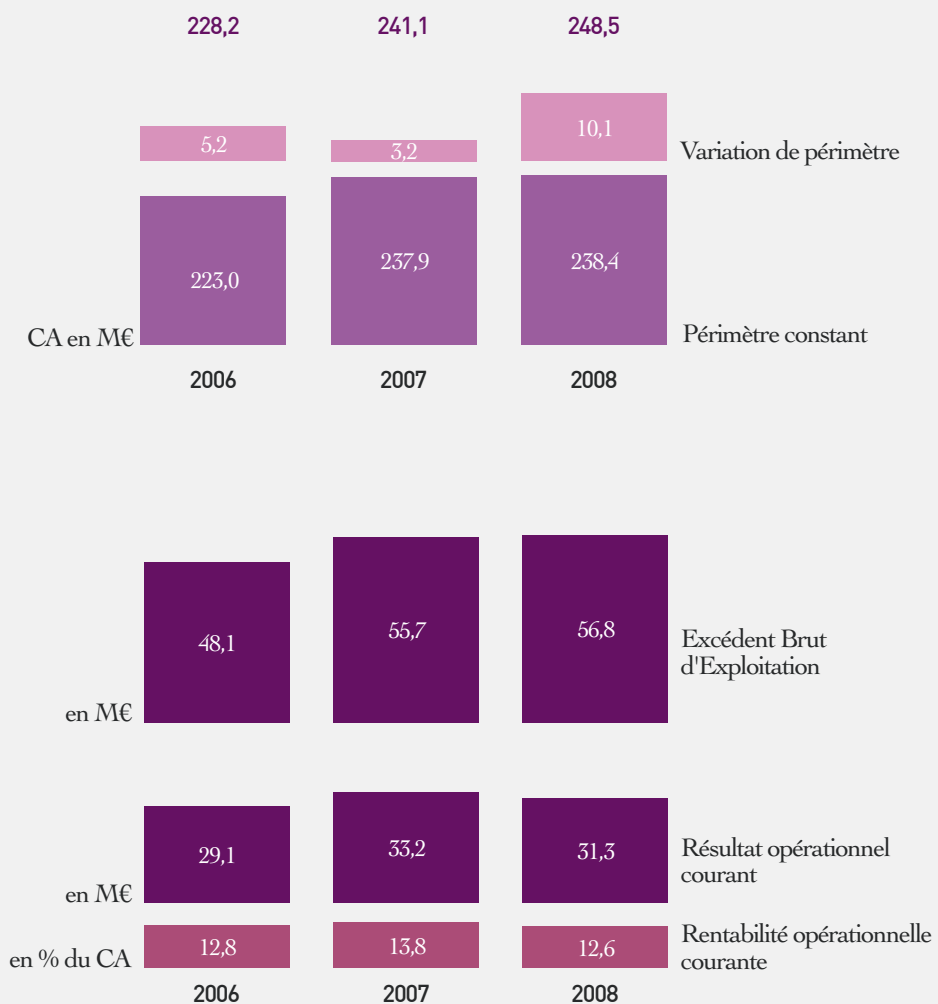
Intervention Jean-Michel Aulas – EMLYON Business School – 7 octobre 2009

LANCEMENT DE "COMMUNAUTÉ-EXPERTS", LABEL DE L'OFFRE COMMUNE GROUPAMA-Cegid

Dans le cadre du partenariat industriel conclu fin 2007, Groupama et Cegid ont créé en Novembre 2008 une Joint Venture. Comptanoo, détenue à parité par Cegid et Groupama-Gan Assurances, est l'entreprise représentant cet accord industriel. L'objet de cet accord réside dans la mise à disposition des Experts-Comptables d'offres innovantes et technologiques, sous le label « communauté-experts ». www.communaute-experts.com



CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS



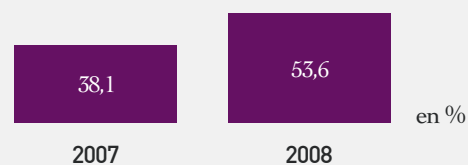
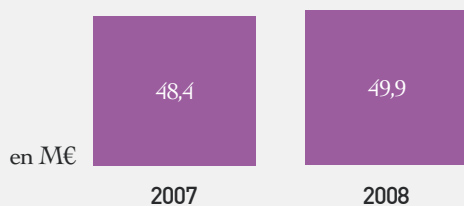
STRUCTURE FINANCIÈRE

PROGRESSION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT*

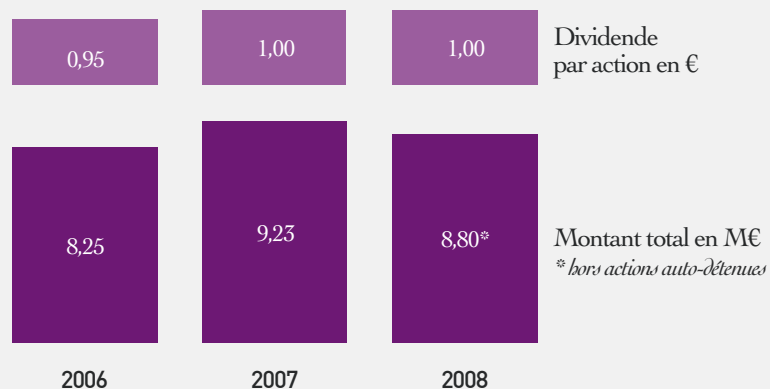
* Après intérêts financiers et impôts payés

GEARING

Le Gearing, ratio « endettement financier net » (83,2 M€) sur « fonds propres consolidés » (155,1 M€) est de 53,6 % (38,1 % au 31 décembre 2007).

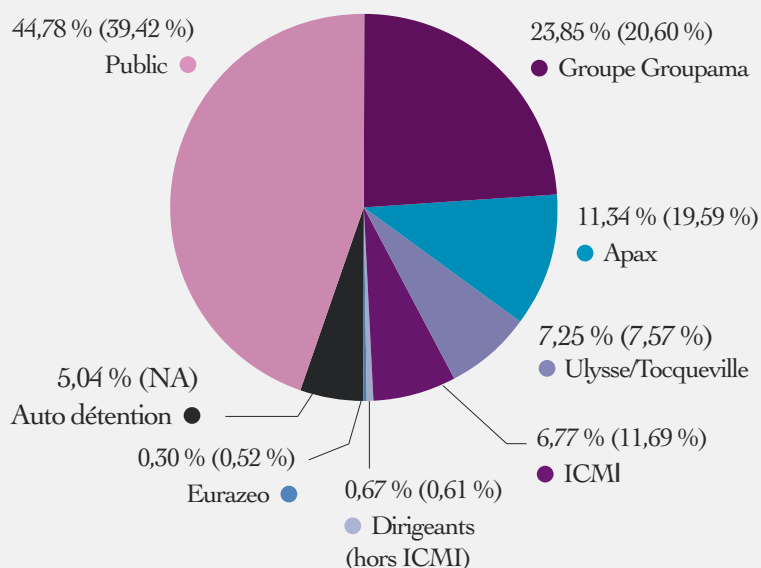


DIVIDENDE



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 MARS 2009

en actions (en droits de vote)



Marché de cotation :
Euronext Paris Compartiment C

Code ISIN Actions :
FR 0000124703

Reuters : CEGI.PA

Bloomberg : CGD FP

ICB : 9537 Software

Indices : Small 90, Mid and
Small 190, ITCAC, SBF 250

CHAQUE MATIN,
VOUS AVEZ LE MONDE À CONQUÉRIR.
NOUS AUSSI.

Exercice 2008



Rapport de Gestion
Comptes annuels
Informations juridiques



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document incorpore par référence le Document de Référence 2007 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.08-285 ainsi que le Document de Référence 2006 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.07-502.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social de Cegid Group : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, sur son site internet (www.cegid.com/societe_investisseur.asp) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

“Sommaire”

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	35
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR	
RAPPORT DE GESTION	
Principaux événements de l'exercice.....	49
Activité et résultats consolidés.....	54
Société Cegid Group.....	55
Évolution des filiales.....	56
Offres de produits, technologies, Recherche et Développement.....	58
Développement durable et Ressources Humaines.....	60
Événements survenus depuis la fin de l'exercice.....	64
Évolution prévisible et perspectives.....	65
Facteurs de risques.....	65
Litiges et faits exceptionnels.....	68
Marché boursier.....	68
Évolution du capital de Cegid Group et des participations.....	69
Achat et/ou vente par la société de ses actions.....	69
État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group.....	70
État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group.....	70
Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group.....	70
Composition du capital social - Déclarations des franchissements de seuils.....	70
Opérations réalisées par les dirigeants.....	72
Affectation du résultat.....	72
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices.....	72
Jetons de présence.....	72
Rémunération des mandataires sociaux.....	72
Proposition de renouvellement du mandat de certains administrateurs.....	73
Ratification de la cooptation de Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic en qualité d'administrateur.....	73
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2008.....	74
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Art.L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.....	75
Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	76
AUTRES INFORMATIONS	77
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID	77
FAITS MARQUANTS	78
ÉVOLUTION RÉCENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009	80
PERSPECTIVES D'AVENIR	80

COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	83
Bilan actif	84
Bilan passif.....	85
Tableau des flux de trésorerie.....	86
Tableau des variations des capitaux propres.....	87
Notes annexes	88
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	110

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat	113
Bilan actif	114
Bilan passif.....	115
Tableau des flux de trésorerie.....	116
Notes annexes	117
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	126
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	127

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.....	131
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	135
Organes d'administration et de direction.....	136

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 12 MAI 2009

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Conseil d'Administration aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2009	145
--	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2008

Bilan du programme de rachat d'actions du 7 mai 2008.....	149
---	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2009

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TEXTE DES RÉSOLUTIONS.....

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

TABLE DE CONCORDANCE

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination : Cegid Group

Siège social : 52, quai Paul Sédallian - 69009 Lyon.

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les nouveaux articles du Code de Commerce ainsi que par les statuts.

Législation

Loi française.

Date de constitution

Vie et expiration de la société

La société a été créée le 26 août 1983 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la vente et la prestation de services informatiques,
- la conception, la réalisation et la vente de logiciels et progiciels,
- la prestation de formation et d'assistance de toute nature aux utilisateurs de progiciels, logiciels et de matériels informatiques,
- toutes activités d'informatique de gestion pour la profession comptable et pour les entreprises,
- toutes activités industrielles, commerciales et de recherche se rapportant aux produits et matériels électroniques et informatiques et notamment la fabrication, l'achat, la vente, le négoce et la maintenance desdits produits et matériels et, d'une manière générale, toute prestation de services dans les domaines de l'électronique et de l'informatique,
- l'achat, la vente et l'exploitation de tout système informatique tant matériel que logiciel,
- le négoce de tout matériel informatique ainsi que de tous biens périphériques à l'activité informatique,
- le négoce de programmes informatiques,
- le négoce de fournitures et accessoires de bureau.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et codes

327 888 111 RCS LYON Code NAF : 6201Z

Code ISIN : FR 0000124703

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 31 des statuts)

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve, en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital, ou reporté à nouveau. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra également décider de verser le dividende en nature.

Les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. »

Tribunaux compétents

Tribunal de Commerce de Lyon.

Assemblées Générales (articles 21 à 29 des statuts)

Convocation (article 21)

« La convocation est faite par un avis préalable publié au BALO trente-cinq jours avant la date de l'Assemblée et par un avis publié dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au BALO, quinze jours avant la date de l'Assemblée ».

Accès aux Assemblées - pouvoirs (article 23)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

Article 21 : Convocation des Assemblées Générales

« La convocation est faite par publication au BALO d'un avis de réunion trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, et par publication dans un journal d'annonces légales du département et au BALO d'un avis de convocation quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. Toutefois, lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, le délai dans lequel la publication d'un avis de réunion au BALO doit intervenir est réduit à 15 jours et le délai dans lequel la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du département et au BALO doit intervenir est réduit à six jours ».

Conditions d'exercice du droit de vote

Seuils statutaires

Article 11 des statuts: « Par ailleurs, tout actionnaire venant à détenir 2 % au moins du capital ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quinze jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'assemblée ».

Droit de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 1986, a mis en place un droit de vote double au profit des actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom d'un même actionnaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 1989 a porté le délai nécessaire d'inscription sous forme nominative, pour bénéficier du droit de vote double, de deux années à au moins quatre années.

Article 25 des statuts: « Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis quatre années au moins au nom du même actionnaire ».

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Dans l'éventualité où des actions gratuites seraient attribuées, elles bénéficieraient d'un droit de vote double quatre ans après leur inscription sous forme nominative.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires.

Conditions statutaires de modification du capital (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent

Suite à l'exercice de BSAR Cegid Group, le capital social à la date du Conseil d'Administration soit le 3 mars 2009, a été augmenté d'un montant nominal de 2,85 € par création de 3 actions nouvelles de 0,95 € de valeur nominale. Le capital a été ainsi porté de la somme de 8 771 042,20 € à la somme de 8 771 045,05 € divisé en 9 232 679 actions de 0,95 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- Émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 du Code Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titre de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre valeur.
- Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.
- Émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titre de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre valeur.
- Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.
- Procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission.
- Procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature.
- Émettre des bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société.
- Autoriser le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe.
- Utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Nantissement d'actions Cegid Group inscrites au nominatif pur

Au 31 mars 2009, il n'existe aucun nantissement d'actions Cegid Group.

Nantissement d'actifs

Au 31 mars 2009, il n'existe aucun nantissement accordé par Cegid Group.

Autres titres donnant accès au capital

1 - Emprunt Obligataire à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR)

Cegid a procédé, en date du 3 mars 2009, au remboursement de l'emprunt obligataire assorti de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) soit 2 004 566 obligations pour un montant de 44,1 M€.

Sur les 1 519 846 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) restant en circulation au 3 mars 2009, 360 BSAR ont été exercés (rappel du prix d'exercice : 28,44 € pour un BSAR donnant droit à 1,05 action). Les autres BSAR (1 519 486) sont devenus caducs et ont perdu toute valeur.

2 - Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group

- Le Conseil d'Administration lors de la réunion du 21 juillet 2006 a décidé, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. À la date de sa mise en œuvre, le plan portait sur un nombre de 139 000 actions Cegid Group à émettre au profit de 53 bénéficiaires. Compte tenu du niveau d'atteinte des critères d'attribution prévu par le plan, et de la perte de la qualité de bénéficiaire de certaines personnes, il a été attribué à l'issue de la période d'acquisition, soit le 21 juillet 2008, 81 880 actions Cegid Group au profit de 41 bénéficiaires qui remplissaient les conditions requises par le plan.
- Le Conseil d'Administration lors de la réunion du 20 mars 2007, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Ces deux plans concernaient un nombre total de 2 bénéficiaires et portaient sur un nombre total maximum de 4 000 actions Cegid Group. L'un des deux plans décidés en 2007 est devenu caduc, en début d'année 2008, la personne ne remplissant plus les conditions requises pour en être bénéficiaire. Le second plan consenti le 20 mars 2007, portait à l'origine sur 2 500 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. À la date du 3 mars 2009, date du Conseil d'Administration de Cegid Group, ce second plan était devenu caduc, le bénéficiaire ne remplissant plus l'une des conditions du plan à savoir être salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales à la date d'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition, soit au 20 mars 2009.

Il est précisé que le Conseil d'Administration de la société Cegid Group n'a pas utilisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions Cegid Group, existantes ou à émettre, qu'il lui avait été consentie dans le cadre de la onzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 mai 2008.

En conséquence, à la date du 31 mars 2009, il n'existe aucun plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group dont les actions n'auraient pas fait l'objet d'une attribution définitive à cette date.

3 - Dilution totale potentielle

À la date du 31 mars 2009, il est précisé que seul l'exercice de 360 BSAR, ouvrant droit à 378 actions Cegid Group, intervenu le 3 mars 2009 et n'ayant pas été pris en compte à cette date, dans le cadre du constat de l'augmentation de capital effectué par le Conseil d'Administration entraîne une dilution. Au 31 mars 2009 le capital social suite aux exercices de BSAR qui devront être constatés par le Conseil d'Administration, s'élèverait donc à 8 771 404,15 € divisé en 9 233 057 actions de 0,95 euro de valeur nominale.

Au 31 mars 2009, il n'existe aucun titre susceptible de donner accès au capital de Cegid Group.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission	Incorporation des réserves ou primes	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cumul	Total du capital
1983	Création	250 000 F			100 F	2 500	2 500	250 000 F
	Émission	1 250 000 F			100 F			
1986	Fusion IBCC/Cegid	200 F	12 800 F		100 F	2	15 002	1 500 200 F
	Conversion Emprunt Obligataire	319 000 F	14 674 000 F		100 F	3 190	18 192	1 819 200 F
	Incorp. Partielle prime d'émission			14 553 600 F	100 F	145 536	163 728	16 372 800 F
	Division du nominal par 4				25 F	9 950	654 912	16 372 800 F
	Souscription du personnel (plan d'options)	248 750 F	3 825 775 F		25 F	9 950	664 862	16 621 550 F
	Émission	831 075 F	55 682 025 F		25 F	33 243	698 105	17 452 625 F
1987	Émission	8 726 300 F			25 F	349 052	1 047 157	26 178 925 F
1988	OPE CCMC	2 335 775 F	32 233 695 F		25 F	93 431	1 140 588	28 514 700 F
	Exercice bons A et B	150 F	10 850 F		25 F	6	1 140 594	28 514 850 F
1994	Options de souscription	335 275 F	3 097 941 F		25 F	13 411	1 154 005	28 850 125 F
1997	Fusion absorption Cegid Informatique	4 058 350 F			25 F	162 334	1 316 339	32 908 475 F
	Fusion absorption Cegid Environnement Maintenance	1 873 825 F			25 F	74 953	1 391 292	34 782 300 F
1997-1998	Conversion Emprunt Obligataire	464 900 F	11 994 420 F		25 F	18 596	1 409 888	35 247 200 F
1999	OPE Servant Soft	702 825 F	22 912 095 F		25 F	28 113	1 438 001	35 950 025 F
	Conversion Emprunt Obligataire	1 785 775 F	46 072 995 F		25 F	71 431	1 509 432	37 735 800 F
	Options de souscription	1 750 F	57 750 F		25 F	70	1 509 502	37 737 550 F
2000	Conversion Emprunt Obligataire	1 579 300 F	40 745 940 F		25 F	63 172	1 572 674	39 316 850 F
	Conversion en euros réduction de capital		-17 653,94 €	-17 653,94 €	3,80 €		1 572 674	5 976 161,20 €
	Options de souscription en euros	4 560 €	150 938 €		3,80 €	1 200	1 573 874	5 980 721,20 €
2002	Annulation des actions auto-détenues - réduction du capital	-327 655 €	-7 651 704 €		3,80 €	-86 225	1 487 649	5 653 066,20 €
2003	Division du nominal par 4				0,95 €		5 950 596	5 653 066,20 €
2004	Augmentation de capital/apport titres Ccmx Holding	2 365 467,70 €	53 608 967,98 €		0,95 €	2 489 966	8 440 562	8 018 533,90 €
	Options de souscription	6 612 €	77 952 €		0,95 €	6 960	8 447 522	8 025 145,90 €
	Exercice de BSAR	60,80 €	1 759,36 €		0,95 €	64	8 447 586	8 025 206,70 €
2005	Options de souscription	132 769,15 €	1 960 254,80 €		0,95 €	139 757	8 587 343	8 157 975,85 €
	Exercice de BSAR	11,40 €	329,88 €		0,95 €	12	8 587 355	8 157 987,25 €
2006	Options de souscription	53 808,00 €	672 536,00 €		0,95 €	56 640	8 643 995	8 211 795,25 €
	Exercice de BSAR	27 547,15 €	797 119,84 €		0,95 €	28 997	8 672 992	8 239 342,40 €
2007	Options de souscription	15 120,20 €	261 022,40 €		0,95 €	15 916	8 688 908	8 254 462,60 €
	Exercice de BSAR	454 183,60 €	12 510 617,62 €		0,95 €	478 088	9 166 996	8 708 646,20 €
	Fusion HCS/Cegid Group	62 396,00 €	1 695 917,15 €		0,95 €	65 680	9 232 676	8 771 042,20 €
2008	Exercice de BSAR	2,85 €	79,54 €		0,95 €	3	9 232 679	8 771 045,05 €
2009	Exercice de BSAR	359,10 €	9 879,36 €		0,95 €	378	9 233 057	8 771 404,15 €

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat au 31 mars 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	En capital en %	Nombre de voix	Droits de vote en %
Groupe Groupama ⁽¹⁾	2 202 531	23,85	2 202 531	20,60
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	1 047 123	11,34	2 094 246	19,59
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽²⁾	669 458	7,25	809 458	7,57
ICMI ⁽³⁾	625 138	6,77	1 250 278	11,69
Eurazeo	27 808	0,30	55 616	0,52
Dirigeants ⁽⁴⁾	62 039	0,67	65 178	0,61
Auto détention ⁽⁵⁾	465 288	5,04	NA	NA
Public	4 133 672	44,78	4 215 266	39,42
TOTAL	9 233 057	100,00	10 692 573	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités : Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C., F.C.P Sphynx Finance).

⁽³⁾ ICMI, société animatrice du Groupe Cegid, est détenue par Monsieur Jean-Michel AULAS à hauteur de 98,73 %.

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau. Enfin, parmi les sociétés composant le fonds commun Apax, c'est la société Apax Partners qui est administrateur de la société Cegid Group et elle ne détient qu'une action d'administrateur.

⁽⁵⁾ Actions auto détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2009, le nombre total de droits de vote exerçables s'élevait à 10 692 573.

Il est précisé que la société a demandé une enquête sur les Titres au Porteur Identifiables qui a été réalisée en date du 30 janvier 2009. Il résulte de cette étude que l'actionnariat était composé à cette date de 9 597 actionnaires au porteur et de 951 actionnaires au nominatif.

MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Actionnaires	% actions au 31/12/2006	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2007	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2008	% en droits de vote
	Groupe Groupama ⁽¹⁾	NA	NA	17,23	15,84	23,86
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	17,26	14,40	13,00	11,95	11,34	19,58
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽²⁾			8,08	8,82	7,33	7,64
Eurazeo	9,19	7,67	6,93	6,37	0,30	0,52
ICMI ⁽³⁾	20,31	32,91	6,77	12,45	6,77	11,69
Dirigeants ⁽⁴⁾	0,63	0,55	0,59	0,57	0,67	0,61
Auto détention ⁽⁵⁾	0,28		0,23		4,91	NA
Experts-Comptables	0,29	0,50	0,80	0,95	0,79	0,94
Public	52,04	43,97	46,37	43,05	44,03	38,43
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Cette composition du capital tient compte des exercices de BSAR intervenus jusqu'au 31 décembre 2008.

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités : Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C., F.C.P Sphynx Finance).

⁽³⁾ Au 31/12/2008, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 98,73 % de la société ICMI.

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau. Enfin, parmi les sociétés composant le fonds commun Apax, c'est la société Apax Partners qui est administrateur de la société Cegid Group et ne détient qu'une action d'administrateur.

⁽⁵⁾ Actions auto détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Aucune variation significative n'est intervenue entre la date d'établissement du tableau et la date du dépôt du Document de Référence.

Au 31 mars 2009, à la connaissance de la société, les organes d'administration et de direction détiennent 8,35 % du capital représentant 13,09 % des droits de vote.

Personnes physiques ou morales qui, directement ou indirectement, peuvent exercer un contrôle sur l'émetteur au 31 mars 2009

À la connaissance de la Société et au vu de la répartition du capital et des droits de votes figurant en page 40 du présent document, il n'existe pas de personne physique ou morale contrôlant directement ou indirectement la société Cegid Group au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Déclaration de franchissement de seuils

- Le 7 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote intervenu le 2 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 553 656 actions représentant 6 % du capital social et 5,49 % des droits de vote.
- Le 11 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 6 % du capital social intervenu le 9 janvier 2008. À cette date la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 554 656 actions représentant 6,01 % du capital social et 5,51 % des droits de vote.
- Le 25 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 6 % du capital social intervenu le 23 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 547 629 actions représentant 5,93 % du capital social et 5,44 % des droits de vote.
- Le 29 janvier 2008, la société Tocqueville Finance a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote. À cette date, la société Tocqueville Finance détenait 795 436 actions Cegid Group représentant 7,9 % des droits de vote.
- Le 4 février 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote intervenu le 31 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 497 906 actions représentant 5,39 % du capital social et 4,95 % des droits de vote.
- Le 15 février 2008 la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital social intervenu le 12 février 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 461 456 actions représentant 4,99 % du capital social et 4,58 % des droits de vote de la société.
- Le 3 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la hausse en date du 28 février 2008, le seuil de 5 % du capital et détenir pour le compte des fonds communs de placement dont elle assure la gestion, 461 906 actions Cegid Group représentant 5,03 % du capital et 4,59 % des droits de vote.
- Le 19 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la baisse en date du 14 mars 2008, le seuil de 5 % du capital et détenir pour le compte des fonds communs de placement dont elle assure la gestion, 456 000 actions Cegid Group représentant 4,94 % du capital et 4,53 % des droits de vote.
- Le 3 juin 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 4 % des droits de vote intervenu le 30 mai 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 400 000 actions représentant 4,33 % du capital social et 3,97 % des droits de vote.
- Le 10 juin 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 4 % du capital. À cette date, elle détenait 384 752 actions et droits de vote, soit 4,16 % du capital et 3,82 % des droits de vote.
- Le 24 juin 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé la société Cegid Group du franchissement à la hausse du seuil de 4 % des droits de vote. À cette date, elle détenait 410 551 actions et droits de vote, soit 4,44 % du capital et 4,07 % des droits de vote.
- Le 26 juin 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 4 % du capital social intervenu le 24 juin 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 365 000 actions représentant 3,95 % du capital social et 3,63 % des droits de vote.
- Le 7 octobre 2008, la société KBL Richelieu Gestion a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 2 % du capital social intervenu le 6 octobre 2008. À cette date, la société KBL Richelieu Gestion détenait 177 207 actions représentant 1,92 % du capital social et 1,76 % des droits de vote.
- Le 24 novembre 2008, la société Eurazeo a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier, avoir franchi en hausse, le seuil de 10 % des droits de vote de la société et détenir 639 432 actions Cegid Group représentant 1 278 864 droits de vote, soit 6,93 % du capital et 10,88 % des droits de vote. Ce franchissement résulte d'une attribution de droit de vote double par suite de l'inscription au nominatif des actions Cegid Group depuis quatre ans.
- Le 21 novembre 2008, la société Apax Partners SA, agissant de concert avec les sociétés Altamir Amboise, Apax Parallel Investment I, a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en hausse le 17 novembre 2008, le seuil de 15 % des droits de vote et détenir de concert 1 047 123 actions Cegid Group représentant 2 094 246 droits de vote, soit 11,34 % du capital et 17,82 % des droits de vote.
- Le 15 décembre 2008, la société Eurazeo a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en baisse le 12 décembre 2008, les seuils de 10 % des droits de vote et de 5 % du capital et des droits de vote de la société et détenir 27 808 actions représentant 55 616 droits de vote, soit 0,30 % du capital et 0,50 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegid Group hors marché au profit de Groupama, provenant de l'exercice par cette dernière de son droit de préférence prévu par un protocole d'accord réitératif conclu le 19 décembre 2007.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Concernant le capital

- Le 12 décembre 2008, la société Groupama SA, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte des filiales de son groupe, a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse de seuils statutaires de 18 %, 20 % et 22 %. Le seuil légal de 20 % en capital et en droits de vote a été franchi à la hausse. À la date du 12 décembre 2008, la société Groupama et ses filiales détenaient 2 202 533 actions Cegid Group.
- Par courrier en date du 15 décembre 2008, complété par un courrier du 17 décembre 2008 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, la société Groupama fait la déclaration d'intention pour indiquer que Groupama, le Gan Assurances Vie et le Gan Eurocourtage Vie agissant de concert entre elles, n'ont pas l'intention d'accroître leur participation, à l'exception du transfert des actions gratuites prévu dans le pacte d'actionnaires (19 décembre 2007) et le protocole réitératif conclu avec ICMI, Apax et Eurazeo.
- Le 17 mars 2009, la société Tocqueville Finance a informé la société Cegid Group du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8% du capital. À cette date la société Tocqueville Finance qui gère des OPCVM, détenait, dans le cadre de ses OPCVM, 729 601 actions Cegid Group représentant 7,9% du capital.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE ACTIONNAIRES (ARTICLE L.233-11 DU CODE DE COMMERCE)

Un pacte d'actionnaires, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI⁽¹⁾, la société anonyme Groupama SA et Monsieur Jean- Michel AULAS

Au 19 décembre 2007, les parties au pacte détenaient une participation dans Cegid Group répartie de la façon suivante⁽²⁾:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	625 138	6,77	1 250 276	12,42
Groupama SA	1 590 909	17,23	1 590 909	15,80

Ce pacte prévoit:

- Une clause de restrictions de cession: ICMI s'engage à l'égard de Groupama SA à ne pas céder tout ou partie de ses actions à un tiers identifié, concurrent de Groupama SA, compagnie d'assurances ou établissement de crédit. En cas de cession à un autre tiers identifié, ICMI devra obtenir de ce dernier qu'il confirme son intention de poursuivre le partenariat, et obtienne un engagement identique d'un tiers à qui il vendrait ses titres. Cet engagement suivra les actions Cegid Group pendant 10 ans. En revanche, ICMI reste libre de céder librement à un tiers non identifié sur le marché.
- Une clause de promesse de vente: en cas de révocation de Monsieur Jean-Michel AULAS de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group, Groupama SA aura la faculté, pendant 15 jours à compter

de la révocation, d'acheter à ICMI les actions Cegid Group qu'elle détiendra à la levée d'option.

Au terme de la promesse de vente, ICMI s'engage, de manière irrévocable, à céder ces actions à Groupama SA ou à toute personne qu'elle se substituerait. Si la promesse est levée, la cession des actions sera réalisée moyennant un prix unitaire de 55 € ou, le cas échéant, au prix unitaire qui résulterait de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement prévu pour les actions que vient d'acquérir Groupama SA⁽³⁾.

Le pacte restera en vigueur pour une durée de 10 ans et pour autant que les parties conservent une participation dans Cegid Group. Il sera automatiquement résilié si Monsieur Jean-Michel AULAS est révoqué de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group ou en cas de rupture anticipée de l'accord industriel⁽³⁾.

Un protocole d'accord réitératif, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI, la société anonyme Groupama SA et Apax⁽⁴⁾ et la société anonyme Eurazeo

De manière générale, Apax et Eurazeo (les cédants) s'engagent à ne pas céder leurs actions Cegid Group à un tiers identifié, qui serait un concurrent de Groupama SA, sauf accord exprès et préalable de cette dernière.

Dans les cas où les cédants auraient le projet (i) de céder des actions représentant 3 % ou moins du capital de Cegid Group à un fonds identifié dont la société de gestion est sous le contrôle direct ou indirect d'une même compagnie d'assurances ou d'un même établissement de crédit au cours d'une période de 6 mois consécutifs et (ii) de céder des actions représentant plus de 3 % du capital de Cegid Group à un tiers non identifié, Groupama SA et ICMI devront être informés du projet de cession.

Groupama SA et ICMI disposeront alors d'un droit de préférence et pourront, dans un délai de 48 heures, proposer par écrit aux cédants concernés d'acquérir la totalité des actions dont la cession est ainsi envisagée à un prix par action égal au cours de bourse de clôture de l'action Cegid Group la veille de la notification. Cette proposition vaudra offre irrévocable d'acquérir le bloc à ce prix.

Un tiers identifié qui acquerrait au moins 3 % du capital sera tenu de déclarer qu'il procède à l'acquisition sans avoir l'intention d'utiliser ses droits d'actionnaires pour remettre en cause le partenariat industriel⁽³⁾ et devra obtenir les mêmes engagements de tout autre tiers à qui il vendrait ses propres actions. Cet engagement suivra les actions Cegid Group pendant 10 ans.

⁽¹⁾ Société contrôlée par Monsieur Jean-Michel AULAS.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9 232 674 actions représentant 10 067 505 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽³⁾ Cf. Communiqué du 19 décembre 2007.

⁽⁴⁾ À savoir le FCPR Apax France IV, le FCPR Apax France VA et le FCPR Apax France VB, le « Limited Partnership » de droit de l'État du Delaware Apax Parallel Investment I et la société en commandite par actions Altamir Amboise SCA, entités agissant sans solidarité entre elles.

Il est rappelé que la société Eurazeo a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en baisse le 12 décembre 2008, les seuils de 10 % des droits de vote et de 5 % du capital et des droits de vote de la société et détenir 27 808 actions représentant 55 616 droits de vote, soit 0,30 % du capital et 0,52 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegid Group hors marché au profit de Groupama, provenant de l'exercice par cette dernière de son droit de préférence prévu par un protocole d'accord réitératif conclu le 19 décembre 2007.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La société bénéficie d'un programme de rachat d'actions de ses propres actions, qui l'autorise à acquérir jusqu'à concurrence de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social arrêté à la date de l'assemblée du 7 mai 2008.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé au vote des actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 12 mai 2009, dont les modalités sont présentées en page 148 du présent Document de Référence, étant rappelé que depuis la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, pour la confiance et la modernisation de l'économie, la procédure du visa de la note d'opération des programmes de rachat a été supprimée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Concernant le capital

MARCHÉ BOURSIER

Cegid Group a procédé, en date du 3 mars 2009, au remboursement de l'emprunt Obligataire assorti de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) soit 2 004 546 obligations.

Les 1 519 486 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en circulation, non exercés au 3 mars 2009 sont devenus caducs et ont perdu toute valeur.

L'action Cegid Group (Code ISIN 0000124703) est cotée sur Euronext Paris Compartiment C et est référencée dans les indices Small 90, Mid and Small 190, ITCAC, SBF 250.

Mois	2007				2008				2009			
	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€
Janvier	36,62	33,50	205 867	7,20	31,66	17,51	527 322	11,53	9,05	6,80	107 471	0,85
Février	36,00	31,50	141 573	4,90	27,95	20,00	497 869	11,45	7,90	5,95	91 332	0,64
Mars	35,65	31,20	179 840	6,03	25,23	20,80	169 057	3,87	9,02	6,04	297 605	2,38
Avril	37,95	35,25	215 330	7,93	24,60	19,52	208 829	4,66				
Mai	40,10	37,15	327 853	12,77	22,00	20,02	218 876	4,56				
Juin	39,00	35,99	252 514	9,41	20,78	18,45	339 936	6,56				
Juillet	48,00	37,45	1 289 435	56,81	19,05	14,25	274 588	4,64				
Août	45,40	39,10	277 926	11,84	17,48	16,25	125 124	2,08				
Septembre	43,05	38,78	510 446	21,03	17,00	13,45	229 627	3,41				
Octobre	41,98	38,00	477 029	18,87	14,80	9,31	417 359	4,84				
Novembre	37,71	29,32	607 489	21,01	10,32	8,00	93 655	0,86				
Décembre	32,21	26,00	1 930 700	97,24	8,98	7,80	179 424	1,51				
TOTAL			6 416 002	275,04			3 281 666	59,96			496 408	3,87

Source: Euronext.

L'Obligation à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (code ISIN 0010061846) - mars 2004 - est cotée sur Euronext Paris jusqu'au 3 mars 2009.

Mois	2007				2008				2009			
	+ Haut € ⁽¹⁾	+ Bas € ⁽¹⁾	Volume	Capitaux M€	+ Haut € ⁽¹⁾	+ Bas € ⁽¹⁾	Volume	Capitaux M€	+ Haut € ⁽¹⁾	+ Bas € ⁽¹⁾	Volume	Capitaux M€
Janvier	98,60	98,00	6 682	0,145	na	na	-	-	-	-	-	-
Février	99,15	98,60	4 837	0,105	96,15	95,20	770	0,074	-	-	-	-
Mars	98,50	97,54	806	0,017	95,50	95,50	451	0,043	-	-	-	-
Avril	97,72	97,61	800	0,017	95,51	95,51	25	0,002				
Mai	98,00	98,00	20	0,000	96,45	96,45	35	0,003				
Juin	98,50	98,50	250	0,005	97,40	97,40	34	0,003				
Juillet	98,40	98,40	8	0,000	97,95	97,00	352	0,034				
Août	98,40	94,55	277	0,006	97,00	97,00	17	0,002				
Septembre	98,40	98,00	256	0,006	97,00	97,00	6	0,001				
Octobre	98,00	97,60	808	0,017	98,00	98,00	242	0,024				
Novembre	97,71	95,70	284	0,006	97,50	97,50	300	0,029				
Décembre	99,00	97,71	276	0,006	98,03	98,03	450	0,044				
TOTAL			15 304	0,331			2 682	0,260			-	-

Source: Euronext.

⁽¹⁾ En pourcentage du nominal (22 €).

Le Bon de Souscription d'Actions Remboursables (Code ISIN 0010061853) - mars 2004 - est coté sur Euronext Paris jusqu'au 3 mars 2009.

Mois	2007				2008				2009			
	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€
Janvier	8,90	7,03	116 336	0,93	6,10	1,65	144 353	0,392	0,28	0,01	27 548	0,006
Février	8,09	6,50	82 979	0,63	4,23	3,00	167 119	0,586	-	-	-	-
Mars	7,59	6,51	71 246	0,51	2,51	3,70	91 317	0,284	-	-	-	-
Avril	8,37	7,00	151 952	1,18	2,16	3,09	62 769	0,173				
Mai	9,45	8,10	200 754	1,79	1,79	2,41	47 860	0,103				
Juin	9,80	7,90	164 981	1,47	0,90	1,76	58 512	0,070				
Juillet	21,90	9,45	430 917	6,72	0,55	1,10	28 794	0,022				
Août	18,75	13,50	124 608	1,97	0,62	0,75	21 978	0,015				
Septembre	16,40	12,00	97 029	1,36	0,43	0,65	41 497	0,020				
Octobre	15,00	11,02	104 247	1,37	0,20	0,43	21 753	0,006				
Novembre	12,39	5,00	86 697	0,63	0,02	0,03	17 836	0,000				
Décembre	6,49	4,55	65 955	0,38	0,01	0,03	13 878	0,000				
TOTAL			1 697 701	18,94			717 666	1,67			27 548	0,006

Source : Euronext.

DIVIDENDES

Le tableau ci-dessous permet de comparer le montant des dividendes versés au titre des cinq derniers exercices. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

Exercices	Dividende/action
Au titre de 2004 ⁽¹⁾	0,80 €
Au titre de 2005 ⁽¹⁾	0,85 €
Au titre de 2006 ⁽¹⁾	0,95 €
Au titre de 2007 ⁽²⁾	1,00 €
Au titre de 2008 ⁽²⁾	1,00 €

⁽¹⁾ Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 50 % calculé sur la totalité du dividende.

⁽²⁾ Le versement du dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée qui se réunira le 12 mai 2009. La somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts modifié par la loi de finances pour 2006 au 30 décembre 2005.

POLITIQUE D'INFORMATION

La société a une politique de communication financière visant à informer régulièrement le marché, et notamment, à l'issue des Conseils d'Administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels, et des publications trimestrielles d'activité, au travers de conférences de presse, de réunions d'information, et de communiqués. La société fait également paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires les avis requis par la loi.

Cegid Group a participé aux manifestations suivantes :

- Réunions d'information : 29 février 2008 et 23 juillet 2008.
- Réunions organisées tout au long de l'année 2008 par CM-CIC Securities, teneur de compte, et par les différentes sociétés de bourse qui suivent le secteur informatique et les entreprises moyennes.

Parallèlement, la direction de Cegid Group a de nombreux contacts individuels sous forme de rencontres et/ou d'entretiens téléphoniques avec des gestionnaires de fonds et analystes français et étrangers.

Les différents communiqués et avis financiers sont disponibles en français et en anglais, sur le site Internet de Cegid Group : http://www.cegid.com/societe_investisseur.asp.

Les avis financiers font aussi l'objet d'une diffusion par Hugin (diffuseur professionnel d'informations réglementées).

“Renseignements concernant l'activité de l'émetteur”

RAPPORT DE GESTION

Principaux événements de l'exercice

Activité et résultats consolidés

Société Cegid Group

Évolution des filiales

Offres de produits, technologies, Recherche et Développement

Développement durable et Ressources Humaines

Événements survenus depuis la fin de l'exercice

Évolution prévisible et perspectives : poursuite du développement et gestion adaptée au contexte économique

Facteurs de risques

Litiges et faits exceptionnels

Marché boursier

Évolution du capital de Cegid Group et des participations

Achat et/ou vente par la société de ses actions

État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group

État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group

Plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group

Composition du capital social - Déclarations de franchissements de seuils

Opérations réalisées par les dirigeants

Affectation du résultat

Dividendes versés au titre des trois précédents exercices

Jetons de présence

Rémunération des mandataires sociaux

Proposition de renouvellement du mandat de certains administrateurs

Ratification de la cooptation de Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic en qualité d'administrateur

Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2008

Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Art.L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce - Utilisation au cours de l'exercice 2008

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

AUTRES INFORMATIONS

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 DÉCEMBRE 2008

FAITS MARQUANTS

ÉVOLUTION RÉCENTE

PERSPECTIVES D'AVENIR

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur l'activité de la société et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dans un contexte économique incertain, qui s'est fortement dégradé au cours du second semestre, votre Groupe a montré sa capacité à maintenir un bon niveau de résultat et à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de développement, notamment par croissance externe.

Ainsi, la contribution des sociétés acquises au troisième trimestre (VCSTIMELESS et Civitas), permet à Cegid de connaître, au quatrième trimestre 2008, une progression du chiffre d'affaires « Licences et Services d'intégration » de 6,7 % à périmètre courant (- 8,7 % à périmètre constant) et de 6,3 % à périmètre courant sur l'ensemble de l'exercice (0,5 % à périmètre constant).

L'exercice 2008 a aussi été marqué par les premières actions réalisées dans le cadre du partenariat industriel avec Groupama - Gan Assurances, et par une évolution de la répartition du capital avec le rachat par Groupama de la participation détenue par Eurazeo dans le capital de Cegid Group.

Les résultats se traduisent par un Excédent Brut d'Exploitation (56,8 M€) en légère progression, un résultat opérationnel courant qui s'élève à 31,3 M€ et un résultat net de 17,4 M€, équivalent à celui constaté en 2007.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

2008 : confirmation de la capacité bénéficiaire de Cegid dans un contexte difficile

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008 : + 3,1 %

Après un quatrième trimestre en croissance de 6,6 % (- 6,2 % à périmètre constant) au cours duquel Cegid a enregistré les effets positifs des rapprochements initiés en septembre 2008 (9 M€) dans le domaine du Retail (VCSTIMELESS) et du secteur public (Civitas), le chiffre d'affaires, pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre, s'établit à 248,5 M€ (241,1 M€ pour la même période de l'exercice précédent), soit une croissance de 3,1 % (- 1 % à périmètre constant après enregistrement de la décroissance des ventes de « Matériels et installations » de près de 17 %, soit - 4,2 M€).

Dans un contexte de ralentissement des investissements des entreprises, le chiffre d'affaires « Licences et Services d'intégration » progresse de plus de 6 % (stable à périmètre constant). Cette bonne performance des ventes (hors revenus provenant des contrats récurrents), par rapport à l'exercice précédent, a concerné plus particulièrement les secteurs des TPE-PE (+ 16 %) et les solutions de SIRH-Ressources Humaines (+ 13 %).

Les revenus provenant du portefeuille de contrats récurrents (112 M€ pour l'ensemble de l'année 2008) représentent 45 % du chiffre d'affaires total, en progression de près de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent (3 % à périmètre constant), dont une croissance de 8 % des contrats On Demand (Software as a Service).

Au 1^{er} janvier 2009, l'ensemble des contrats récurrents représente un portefeuille annuel de plus de 120 M€.

Une performance satisfaisante du Groupe en matière de résultats

L'évolution positive du chiffre d'affaires à forte valeur ajoutée, la maîtrise des charges d'exploitation avant charges calculées (dotations aux amortissements et provisions) et la prise en compte de la contribution des sociétés acquises au cours du quatrième trimestre 2008, conduisent à un Excédent Brut d'Exploitation consolidé de 56,8 M€ légèrement supérieur à celui constaté en 2007 (55,7 M€).

La bonne maîtrise du point mort d'activité, qui résulte de l'augmentation du taux de marge brute conjuguée au contrôle des charges d'exploitation et des frais généraux, conduit à un résultat opérationnel courant de 31,3 M€ (33,2 M€ au 31 décembre 2007) et à une rentabilité opérationnelle courante de 12,6 % du chiffre d'affaires consolidé (13,8 % en 2007).

Avant prise en compte, d'une part, du retraitement IFRS 2 relatif aux plans d'attribution gratuite d'actions (0,6 M€ en 2008 et 1,3 M€ en 2007), et d'autre part, de l'impact de la variation de la production immobilisée des frais de développement nette des dotations aux amortissements correspondants (- 2,1 M€), le résultat opérationnel courant ainsi retraité se serait établi à 34,0 M€, soit à un niveau comparable à celui du 31 décembre 2007 (34,4 M€).

Capacité d'autofinancement et Cash Flow opérationnel en ligne avec les investissements opérationnels

La capacité d'autofinancement générée par l'activité a progressé et s'élève à 56,5 M€ (52,5 M€ au 31 décembre 2007). Après intérêts financiers et impôts payés, la capacité d'autofinancement s'établit à 49,9 M€ (48,4 M€ au 31 décembre 2007).

Ainsi, après prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement - 6,7 M€ (6,9 M€ au 31 décembre 2007) qui intègre notamment les effets des croissances externes réalisées en septembre 2008 (5,2 M€), la variation de trésorerie issue de l'activité s'élève à 43,2 M€.

Partenariat entre Cegid et Groupama - Gan Assurances

Mise en œuvre de l'accord industriel entre Cegid et Groupama - Gan Assurances

Signé en décembre 2007, cet accord, qui s'adresse aux professionnels du conseil, en particulier la Profession Comptable et aux 2,5 millions de TPE-PME, a été mis en œuvre à travers des premières réalisations concrètes durant l'année 2008.

Il s'articule autour du développement commun et de la diffusion d'outils collaboratifs innovants adaptés aux besoins et attentes des entreprises en matière d'assurance de la personne et des biens.

Cegid et Groupama - Gan Assurances ont notamment réalisé et lancé, en s'appuyant sur leurs expertises respectives, le premier Outil d'Aide à la Décision (OAD) « évaluation du

statut du dirigeant », à destination des Experts-Comptables. Ce premier OAD, qui intègre automatiquement les données comptables et sociales issues des solutions de production du cabinet d'expertise comptable, s'inscrit dans un processus à valeur ajoutée visant à permettre au cabinet comptable de développer, à partir de ces données, la détection et la réalisation de missions complémentaires.

Plusieurs outils, dont « le calcul des indemnités de fin de carrière », « l'optimisation de la rémunération du dirigeant » et « le bilan de prévoyance de l'exploitant agricole » viendront, au cours de l'année 2009, progressivement compléter ce premier OAD dans un même processus de création de valeur ajoutée.

Parallèlement, la société Comptanoo, filiale de Cegid, principal portail internet en France, qui propose aux TPE et à leur environnement une offre alliant une solution de gestion en ASP et un bouquet de services en ligne (www.comptanoo.com et www.club-comptable.com), est devenue au cours de l'exercice, la joint venture détenue à 50/50 par Cegid et Groupama - Gan Assurances.

Cette joint venture poursuivra le développement de solutions interactives à destination des entreprises et des professions du conseil, et portera les droits intellectuels des réalisations issues des accords industriels.

Ainsi, elle assurera la conception des portails dédiés à la Profession comptable « communauté-experts » et aux TPE-PME « Comptanoo » pour mettre à disposition un ensemble de contenus et d'outils pratiques destinés à favoriser les échanges et la promotion d'offres de Cegid et de Groupama - Gan Assurances.

Pour accompagner la diffusion de ces nouvelles offres, des synergies entre les équipes commerciales de Cegid et de Gan Assurances ont été mises en œuvre pour, d'une part, s'adresser conjointement aux Experts-Comptables et, d'autre part, favoriser les prescriptions des agents d'assurances du réseau Gan Assurances en matière de solutions informatiques pour leurs clients TPE-PME.

Enfin, dans la perspective de se positionner sur de nouveaux marchés bénéficiant de la présence et de l'expertise de Groupama, Cegid a pris position sur le marché prometteur des collectivités locales en faisant l'acquisition, au troisième trimestre 2008, de la société Civitas, éditeur leader en France dans ce domaine.

Concernant le marché agricole, secteur historique de Groupama, Cegid a intégré dans ses solutions à destination de la Profession Comptable spécialisée du secteur agricole (AGC des réseaux CER France ou AS-CLCP), les fonctionnalités permettant de répondre à ses besoins spécifiques. Cegid poursuivra en 2009, dans le cadre des accords industriels et avec l'expertise et l'accompagnement de Groupama, le développement d'outils adaptés à ce marché ainsi que tout partenariat complémentaire permettant de consolider ses positions.

La mise en œuvre concrète des accords annoncés fin décembre 2007 devrait contribuer à court terme au développement de la prescription et des volumes.

Évolution de la participation de Groupama dans le capital de Cegid Group

La participation de Groupama dans le capital de Cegid Group (17,23 % du capital et 15,85 % des droits de vote depuis le 19 décembre 2007) a été portée, le 12 décembre 2008, respectivement à 23,86 % du capital et 19,76 % des droits de vote ⁽¹⁾.

Cette évolution résulte d'une cession d'actions Cegid Group hors marché, par la société Eurazeo au profit de Groupama, qui découle de l'exercice par cette dernière de son droit de préférence prévu par le protocole d'accord réitératif conclu le 19 décembre 2007. La participation de la société Eurazeo a été ramenée de 6,93 % à 0,30 % du capital et de 6,64 % à 0,52 % des droits de vote.

Dans le cadre des accords intervenus entre Groupama d'une part, et ICMI, Apax et Eurazeo, d'autre part le nombre de titres vendus à Groupama en décembre 2007 (1 590 909 actions Cegid Group) est susceptible de faire l'objet d'un complément de titres en fonction de l'évolution des cours de bourse de l'action Cegid Group selon le mécanisme suivant :

- période de référence : cours moyen de l'action Cegid Group durant les mois d'avril, mai et juin 2009,
- si le cours est égal ou supérieur à 41 €, pas de complément d'actions,
- si ce même cours moyen pondéré est inférieur ou égal à 31 €, livraison de 280 000 actions,
- si le cours se situe entre 31 € et 41 €, ajustement proportionnel du nombre de titres à livrer en complément.

Ce complément en actions Cegid Group se répartirait à hauteur de 200 000 pour ICMI, 52 193 pour Apax Partners et 27 807 pour Eurazeo, et conduirait le groupe Groupama à détenir, en cas de mise en œuvre totale et sur la base de la composition du capital social au 31 décembre 2008, 26,89 % du capital et 23,83 % des droits de vote.

⁽¹⁾ Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil effectuée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, calculé sur le dernier nombre de droits de vote publié à cette date.

Poursuite de la stratégie de croissance externe et de partenariat

Acquisition de VCSTIMELESS - Leadership de Cegid dans le domaine des solutions informatiques pour la Mode et le Retail et consolidation de sa présence à l'International

Cegid a finalisé le 30 septembre 2008 l'acquisition, annoncée le 17 septembre 2008, de 100 % des actions de la société française Timeless SA (Timeless France et ses filiales et participations VCS Timeless Italia SRL, VCS Timeless Japan et ITimeless-Portugal), de 100 % de la société Timeless Premiere (Espagne) et du fonds de commerce « Retail » de VCS Timeless Ltd (Grande-Bretagne) désormais exploité au sein de la société Cegid Limited créée à cet effet.

Créée en 1980, VCSTIMELESS est un acteur historique dans le domaine des logiciels à destination des sociétés du commerce spécialisé et de la Mode.

L'entreprise dispose d'une base installée de 450 clients représentant plus de 10 000 magasins répartis dans 60 pays. Elle est présente directement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Italie et au Japon et dans d'autres pays à travers des partenaires.

Cegid renforce, par ce rapprochement, sa position de leader sur le marché du Retail avec un chiffre d'affaires cumulé pro forma post-opération de plus de 45 M€ représentant 1 000 enseignes et plus de 20 000 magasins.

Cette opération permet également au Groupe Cegid d'accélérer son développement international dans les pays où les deux sociétés sont déjà présentes directement et/ou par l'intermédiaire de partenaires, de renforcer l'expertise « métier » du Groupe dans le Retail par l'intégration d'équipes de spécialistes dans ces domaines, et d'offrir aux clients et prospects du nouveau Groupe une gamme élargie de modules métiers s'appuyant sur la complémentarité des gammes des deux sociétés, notamment par la maîtrise des architectures SOA.

Par ce rapprochement, VCSTIMELESS va également mettre à la disposition de ses clients, des solutions informatiques « Retail » utilisables en mode On Demand, grâce à l'expertise de Cegid en matière d'hébergement et de technologies Web Access. Il va, en outre, permettre de mutualiser les ressources permettant à VCSTIMELESS de rejoindre rapidement les standards du Groupe en termes de rentabilité.

Le quatrième trimestre, marqué par une bonne dynamique commerciale et par la mise en œuvre du savoir-faire de Cegid en matière de rapprochement, se traduit par un redressement économique et financier permettant de confirmer que cette opération devrait être contributive pour Cegid dès 2009.

Acquisition de Civitas : élargissement de l'offre du Groupe à destination du secteur public

Cegid Group a annoncé le 24 septembre 2008 l'acquisition de 100 % des actions de la société Civitas, éditeur et distributeur de progiciels de gestion à destination des collectivités territoriales et des établissements publics. Par cette opération, Cegid a élargi son offre et marque sa volonté de devenir un acteur de référence sur le marché des solutions de gestion à destination du secteur public.

Civitas édite et distribue des progiciels de gestion dans 4 domaines fonctionnels : Finance, Ressources Humaines, Services Techniques et Services Généraux.

Créée en 1992, Civitas compte 130 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros en 2007, dont plus de 30 % proviennent de contrats récurrents. Elle est implantée principalement à Cergy Pontoise mais aussi à Lyon, Bordeaux et Nantes, villes où le groupe Cegid déjà présent entend bénéficier des synergies attendues.

Civitas enregistre un taux de croissance annuel moyen de plus de 9 %, supérieur au taux de croissance du secteur qui est caractérisé par une forte progression des investissements informatiques.

Civitas dispose d'une base installée de plus de 800 clients avec des références prestigieuses et significatives, comme les communes de Lille, Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt, Villeurbanne, les communautés urbaines de Strasbourg et de

Bordeaux, les Conseils Généraux de la Moselle, du Jura et de l'Indre, les Conseils Régionaux du Centre, de la Basse et de la Haute Normandie et plus de 300 établissements publics et assimilés.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur certains segments, Civitas s'inscrit comme l'une des sociétés les plus dynamiques sur son marché grâce à l'avance technologique procurée par une version full web (J2EE).

Cette opération doit conduire le groupe Cegid à étendre ses compétences en matière de solutions RH/Paie et Gestion/Finance à destination des collectivités territoriales (80 % du chiffre d'affaires de Civitas est réalisé autour de ces deux domaines fonctionnels) qui se rapprochent de plus en plus du secteur privé dans lequel Cegid dispose d'une forte expérience pour développer les synergies potentielles avec des offres complémentaires notamment le CRM, la consolidation ou des solutions de dématérialisation.

Cegid apportera dès 2009 son savoir-faire en matière d'utilisation des systèmes d'information en mode SaaS, pour proposer une alternative de distribution de solutions en mode hébergé et pour consolider sa présence sur certains segments de marché tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou l'Habitat Social.

Par ailleurs, Cegid pourra s'appuyer sur l'expertise et la présence du groupe Groupama dans le secteur des collectivités territoriales, secteur qui représente un volume d'affaires dans le domaine des logiciels et services IT de plus de 500 M€ (source PAC).

Acquisition de GD Informatique : renforcement sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, plus particulièrement à destination des hôtels indépendants

Cegid a acquis, le 9 avril 2008, 100 % des actions de la société GD Informatique, éditeur et distributeur de solutions de gestion pour l'hôtellerie indépendante (chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2008 : 1,5 M€, 350 clients sous contrats récurrents, effectif de 18 personnes).

Cegid conforte ainsi sa position d'acteur majeur sur le marché de l'hôtellerie-restauration avec un chiffre d'affaires annuel, après intégration de GD Informatique, de 7 M€.

Cette acquisition permet à Cegid de conquérir de nouvelles parts de marché avec le développement des ventes des logiciels de GD Informatique, WinHôtel+ et WinRestau, solutions adaptées pour les hôtels indépendants, et de renforcer les partenariats avec différentes chaînes volontaires, en France et à l'international, dont la Fédération Internationale des Logis (FIL) : « Logis de France ». Elle doit permettre d'apporter aux clients de GD Informatique des solutions complémentaires de gestion comptable et sociale issues des gammes Cegid.

L'objectif est aussi de créer un nouveau business model pour l'hôtellerie indépendante, avec la mise en place en 2009 d'une offre SaaS (On Demand, ASP). Ce rapprochement conforte la stratégie du partenariat entre Cegid et Groupama - Gan Assurances par l'apport d'un service complet aux entrepreneurs et TPE-PME du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Élargissement de l'offre Finance-Fiscalité : accord de partenariat exclusif pour le Mid Market avec Altaven, éditeur leader en France du logiciel d'intégration fiscale avec Optim'is

Cegid, déjà très présent avec son offre fiscale (Etafi, Etafi.fr, Profin...) dans les groupes relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et auprès des grandes entreprises, a conclu en mars 2008, avec Altaven, éditeur de la solution d'intégration fiscale Optim'is, un accord de distribution exclusif sur le segment des entreprises du Mid Market.

Cegid propose donc désormais aux utilisateurs communs des offres Cegid Etafi et Optim'is des interfaces de communication inter-solutions afin de simplifier et d'automatiser au maximum les échanges d'informations entre la maison mère, équipée d'Optim'is et ses filiales équipées de Cegid Etafi ou de Profin. L'offre Optim'is sera également adaptée aux besoins des entreprises du Mid Market et des cabinets d'expertise comptable.

Ce partenariat, qui concrétise 10 années de collaboration entre Cegid et l'équipe dirigeante d'Altaven, s'est accompagné d'une prise de participation minoritaire (5 %) de Cegid dans le capital de la société Altaven.

Développement international

Le développement à l'international de Cegid repose sur trois priorités stratégiques :

- devenir un acteur mondial des solutions de gestion pour la Mode et le Retail,
- accompagner ses clients et leur permettre de déployer leur système d'information de gestion sur les trois principaux continents (Amérique du Nord, Europe et Asie),
- devenir le leader des solutions pour la profession comptable et libérale dans les pays de langue francophone.

Ainsi, en 2008, le groupe Cegid a connu une forte accélération de sa présence sur les quatre continents sur lesquels il opère (en Europe, Amérique, Afrique du Nord et Asie-Pacifique) en conjuguant croissance interne, partenariats et développement par croissance externe dans le domaine de la Mode et du Commerce Spécialisé.

En Europe

Ouverture d'un bureau à Milan

Cegid a ouvert au printemps 2008 un bureau à Milan. Sa mission est double : favoriser le déploiement des solutions Cegid dans les boutiques des différentes enseignes de mode et de commerce spécialisé présentes en Italie et bâtir un réseau de distributeurs pour les solutions Cegid Business Mode et Cegid Business Retail afin de conquérir les grands noms italiens de la mode et du luxe.

Acquisition de VCSTIMELESS

Par cette acquisition, Cegid renforce sa présence en Espagne, en Italie, et s'implante au Portugal et au Royaume-Uni, confortant ainsi sa position de leader dans le domaine des solutions informatiques pour le Retail.

Les solutions de l'offre Retail sont désormais disponibles en 25 langues et distribuées dans plus de 60 pays.

Signature d'un accord de distribution en Espagne avec Novatec

Cegid, déjà implantée en Espagne, a signé un accord de distribution avec Novatec, société basée à Barcelone et reconnue pour être une des spécialistes ibériques de l'intégration, du conseil et de la mise en place de systèmes d'information pour les secteurs de la distribution et du textile. Selon les termes de cet accord, Novatec commercialise et intègre les ERP verticalisés Cegid Business Mode et Cegid Business Retail auprès des acteurs espagnols de la Mode et du Commerce Spécialisé.

Cegid entre ainsi dans une nouvelle phase de son développement sur la péninsule ibérique, caractérisée par la volonté de renforcer la proximité client et d'affiner la localisation de ses progiciels de gestion en s'appuyant sur des compétences locales et en les intégrant à un réseau national de revendeurs.

Au Maghreb

Développement des partenariats

Tunisie

Cegid a renforcé ses liens et échanges avec TIMSOFT autour de ses offres verticalisées pour l'industrie et pour le Retail. Partenaire officiel de Cegid à Tunis, TIMSOFT a localisé la solution Cegid PMI (particulièrement bien adaptée aux PMI de 50 à 300 personnes), Cegid Business Mode, Cegid Business Retail et Cegid Expert à destination de la Profession Comptable Libérale locale. Richesse fonctionnelle, déploiement et budget maîtrisés sont les atouts de ces solutions qui commencent à être reconnues comme des références sur le marché tunisien.

Algérie

Fort de ce succès sur ces secteurs d'activité en Tunisie, Cegid a signé courant avril 2008 un accord de partenariat avec Progisys qui va assurer la localisation, la vente, le déploiement et le support de premier niveau de ces mêmes offres de Cegid en Algérie.

Maroc

Au Maroc, Cegid a renforcé les liens tissés depuis 11 ans avec Advansys, spécialiste des solutions informatiques sur le marché marocain qui a équipé plus de 60 points de ventes avec Cegid Business Mode et conquis 5 clients de l'industrie textile avec l'offre Cegid Orliweb. Advansys a également une expertise sur notre offre Cegid Manufacturing et a déjà équipé 10 clients.

Cegid vient également de signer un accord avec S'Experts portant sur la localisation et la commercialisation au Maroc de l'offre Cegid dédiée aux Experts-Comptables et à leurs clients entreprises.

Des solutions localisées pour les Experts-Comptables

Les solutions Cegid Expert sont désormais disponibles pour les marchés tunisien, algérien et marocain. La localisation de tous les modules a été réalisée en collaboration avec des cabinets d'expertise comptable tunisiens, algériens et marocains, connaissant déjà les applications Cegid Expert et les spécificités comptables de leur pays. Ces offres viennent compléter les offres verticales qui font déjà référence dans ces 3 pays.

En Amérique

Plus de 200 sites sur le continent américain avec de premières implantations en Amérique Centrale

La politique d'accompagnement des clients à l'international porte ses fruits puisque le premier semestre 2008 a vu l'ouverture aux États-Unis du 150^{ème} site client équipé par Cegid, et l'installation de 50 boutiques en Amérique Centrale, à Panama et au Mexique.

Ce sont d'ores et déjà plus d'une quinzaine d'enseignes qui utilisent aujourd'hui les solutions Cegid Business Mode, Cegid Business Retail et Cegid Orliweb pour la production et le négoce sur le continent américain.

ERA Canada

Pour renforcer sa présence et accélérer son développement sur le territoire nord-américain, Cegid a conclu courant 2007 un accord de partenariat technologique, marketing et commercial. Conformément aux termes de cet accord Groupe Conseil ERA a procédé depuis, en étroite collaboration avec les équipes de Cegid, à la localisation de l'ERP Cegid Business. En 2009, Groupe Conseil ERA s'occupera de la distribution, du déploiement et du support de premier niveau des solutions Cegid Business sur le territoire nord américain (États-Unis et Canada).

En Asie

L'acquisition de VCSTIMELESS ouvre à Cegid les portes du Japon

Cegid consolide également sa présence en Asie-Pacifique avec le récent rachat de l'éditeur spécialiste des marchés de la Mode et du Retail VCSTIMELESS. Ce dernier est en effet directement implanté au Japon depuis la création d'une filiale début 2008.

Avec toutes ces initiatives, Cegid est désormais à même de gérer des clients mondiaux et des clients locaux, soit par un réseau de filiales structurées sur le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Maghreb, la Chine, le Japon, Singapour et les États-Unis, soit par une vingtaine de partenaires répartis dans le monde.

Présence à Singapour

Après la création de Cegid Software à Shenzhen en 2008, Cegid est maintenant présent à Singapour depuis avril 2008. Elle a pour objectif d'accompagner les clients qui ont fait le choix Cegid pour le déploiement de leur réseau sur la région Asie-Pacifique (Singapour, Taïwan, Malaisie, Corée, Japon, Australie) et de développer des partenariats avec des acteurs majeurs (intégrateurs, revendeurs, etc.) intervenant sur tout ou partie de la région couverte par le bureau de Singapour.

Signature d'un partenariat stratégique avec Tectura

En juin 2008, Cegid a signé un accord de partenariat stratégique avec Tectura, intégrateur de solutions informatiques qui compte plus de 1 800 collaborateurs et bénéficie d'une implantation mondiale. Tectura, très présent dans la région Asie-Pacifique avec une dizaine d'implantations, va intégrer les offres Cegid Business Mode et Cegid Business Retail dans son catalogue de solutions applicatives pour cette région et va également créer un centre de compétences en Asie autour des solutions Cegid. Les consultants de ce nouveau centre seront basés à Hong Kong, Tokyo, Séoul, Singapour,

Shanghai et Taipei. Ils travailleront étroitement avec les équipes Cegid présentes en Asie (Chine et Singapour) en matière de déploiement, développement technologique et commercial et support sur les projets de cette région.

Avec le programme « Cegid Éducation », Cegid poursuit ses initiatives à destination du Monde de l'Éducation

Le programme Cegid Éducation, qui a été lancé en 2004 (plus de 10 000 étudiants formés aux solutions Cegid à ce jour), offre aux grandes écoles, universités et lycées la possibilité de mettre à disposition des utilisateurs professionnels de demain des solutions de gestion adaptées à l'évolution des nouvelles technologies et aux besoins des entreprises.

Le 2^{ème} Forum Cegid Éducation s'est déroulé au cours du premier trimestre 2008 en présence notamment de Claude Allègre, ancien Ministre de l'Éducation Nationale, et d'Henri Lachmann, Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric. Il a réuni des professionnels de l'enseignement secondaire et supérieur, des représentants de l'Éducation Nationale et des dirigeants d'entreprises.

Ce forum a été pour Cegid l'occasion d'ouvrir un échange, autour d'une table ronde intitulée « Pensons employabilité, donnons aux étudiants les armes pour réussir », sur la problématique actuelle de l'emploi des jeunes et de l'accélération de l'intégration des nouvelles technologies dans les cursus de formation.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe pour 2008 ont été établis, conformément au règlement européen 1606-2002, selon les normes comptables IFRS et les interprétations publiées par l'IASB et l'IFRIC et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2008.

Exercice 2008

Chiffre d'affaires consolidé : + 3 %

dont « Licences et Services d'intégration » : + 6 %.

Bon niveau de résultat compte tenu de la conjoncture constatée au 2^{ème} semestre.

Résultat opérationnel courant : 31,3 M€ (33,2 M€ en 2007).

Rentabilité opérationnelle courante : 12,6 % du chiffre d'affaires (13,8 % en 2007).

Cash flow opérationnel : 43,2 M€.

Chiffres consolidés en M€	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	248,5	241,1	+ 3,1%
Excédent Brut d'Exploitation	56,8	55,7	+ 1,8%
Résultat opérationnel courant	31,3	33,2	- 5,6%
En % du chiffre d'affaires	12,6%	13,8%	
Résultat opérationnel	30,5	33,1	- 7,9%
Résultat financier	- 5,5	- 5,7	ns
Impôts sur les bénéficiaires	7,6	9,7	- 21,8%
Résultat net part du Groupe	17,4	17,7	- 1,8%

⁽¹⁾ Incidence nette des variations du périmètre de consolidation sur l'ensemble de l'exercice : + 9,7 M€.

2007 : AS INFOR (1^{er} trimestre) : 1,2 M€, cession de l'activité de « ventes directes de matériels spécifiques et de prestations associées » à compter du 1^{er} avril : - 1,4 M€ ;

2008 : GD Informatique (avril) : 0,9 M€ ; VCSTIMELESS (octobre) : 3,8 M€, Civitas (octobre) : 5,2 M€.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 enregistre la décroissance, à périmètre courant, des activités « Matériels et installations » de 4,5 M€ (4,2 M€ à périmètre constant).

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 248,5 M€ (241,1 M€ pour la même période de l'exercice précédent), soit une croissance de 3,1 % (- 1 % à périmètre constant après enregistrement d'une décroissance des ventes de « Matériels et installations » de près de 17 %, soit - 4,2 M€). La contribution au chiffre d'affaires consolidé des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice est de : GD Informatique (du 1^{er} avril au 31 décembre) : 0,9 M€, VCSTIMELESS et Civitas (du 1^{er} octobre au 31 décembre) : 9,0 M€.

Le chiffre d'affaires « Licences et Services d'intégration » progresse de plus de 6 % (stable à périmètre constant). Cette bonne performance des ventes (hors revenus provenant des contrats récurrents), par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte de ralentissement des investissements des entreprises, a concerné plus particulièrement les secteurs des TPE-PE (+ 16 %) et les solutions de SIRH-Ressources Humaines (+ 13 %).

Le chiffre d'affaires des contrats récurrents (112 M€ pour l'ensemble de l'année 2008) représente 45 % du chiffre d'affaires total, en progression de près de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent (3 % à périmètre constant), dont une croissance de 8 % des contrats On Demand (Software as a Service). Au 1^{er} janvier 2009, l'ensemble des contrats récurrents représente un portefeuille de plus de 120 M€.

L'Excédent Brut d'Exploitation, qui traduit la capacité d'autofinancement, s'élève à 56,8 M€, soit 22,8 % du chiffre d'affaires (55,7 M€, soit 23,1 % du chiffre d'affaires en 2007).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 31,3 M€ (33,2 M€ en 2007) après comptabilisation d'un montant de 26,7 M€ d'amortissements et provisions (en progression de 4,5 M€ par rapport à la même période de l'exercice précédent), d'un montant de 0,6 M€ au titre de charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions, qui ont été définitivement attribuées en juillet 2008 par l'utilisation des actions auto-détenues dans le cadre de programme d'achats d'action, d'un montant de 0,7 M€ au titre de la reprise en résultat d'une partie du badwill constaté lors de l'acquisition de VCSTIMELESS et d'un montant de 0,7 M€ correspondant à la perte de VCSTIMELESS (du 1^{er} octobre au 31 décembre).

La contribution au résultat opérationnel courant des sociétés intégrées au cours de l'exercice est de 1,6 M€.

La rentabilité opérationnelle courante consolidée est de 12,6 % du chiffre d'affaires consolidé (13,8 % en 2007) et de 12,8 % avant impact du retraitement IFRS 2 relatif aux plans d'attribution gratuite d'actions (14,3 % en 2007).

Hors l'accroissement, au 31 décembre 2008, des dotations aux amortissements des frais de développement, le résultat opérationnel courant s'établit à 33,8 M€ soit une rentabilité opérationnelle courante consolidée de 13,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat opérationnel s'élève à 30,5 M€ (33,1 M€ en 2007). Il intègre notamment les autres produits et charges opérationnels suivants :

- plan de réorganisation Timeless (- 1,5 M€),
- reprise d'une partie du badwill constaté sur l'acquisition de VCSTIMELESS (1,4 M€),
- dépréciation d'actifs incorporels liée au projet d'arrêt de développement d'une gamme (- 0,5 M€),
- compléments de contributions sociales relatives au plan de réorganisation 2005 (- 0,1 M€).

Le résultat financier intègre principalement, les intérêts de l'emprunt OBSAR et des tirages sur la ligne de crédit syndiqué ainsi que les produits financiers issus du placement de la trésorerie. Le résultat financier s'élève à - 5,5 M€ au 31 décembre 2008 (- 5,7 M€ au 31 décembre 2007).

Le taux d'impôt société retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2008 est le même que celui au 31 décembre 2007, soit 34,43 %. Le montant des impôts différés actifs s'élève à 1 M€ et est lié principalement aux déficits fiscaux de Timeless sous déduction des impôts différés passifs liés aux impacts de l'intégration des entrées 2008.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 17,4 M€ (17,7 M€ en 2007). L'impact de l'intégration dans le périmètre de consolidation des sociétés GD Informatique, Civitas et les sociétés du Groupe VCSTIMELESS sur le résultat net consolidé de l'exercice se traduit par une contribution de 1,8 M€.

Bilan consolidé : structure financière et gearing maîtrisés

Les capitaux propres, avant répartition, s'élèvent à 155 M€. Après prise en compte des crédits bancaires à moyen terme et des provisions pour risques et charges, les capitaux permanents sont de 207 M€. L'actif non courant au 31 décembre 2008 représente 260,3 M€ dont 51,1 M€ d'investissements de développement et 187,5 M€ d'écarts d'acquisition.

Le « Gearing », ratio « endettement financier net » (83,2 M€ au 31 décembre 2008 et 59,5 M€ au 31 décembre 2007) sur « fonds propres consolidés » (155 M€), s'élève au 31 décembre 2008 à 53,6 % (38,1 % au 31 décembre 2007), après financement des investissements, de la croissance externe et des titres d'auto-contrôle (56,3 M€) intervenus au cours de l'exercice 2008.

Le Groupe Cegid dispose, par ailleurs, d'une ligne de crédit syndiqué de 200 M€, dont la signature est intervenue en juillet 2006, d'une durée initiale de 5 ans, portée à 7 ans, auprès d'un syndicat de 8 banques coordonné par CIC Lyonnaise de Banque, avec le Groupe CM-CIC, en qualité d'arrangeur mandaté, Le Crédit Lyonnais et la Société Générale en tant que co-arrangeurs. Les autres participants sont Natixis Banques Populaires, BNP Paribas, HSBC, FORTIS Banque et Banque Rhône-Alpes.

Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 43 M€ au 31 décembre 2008, procure au Groupe une capacité de tirage pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements, notamment en matière de croissances externes.

Tableau de variation des flux de trésorerie

La trésorerie issue de l'activité a atteint un niveau de 43,2 M€ (55,3 M€ en 2007). Cette variation est principalement liée à l'évolution du besoin en fonds de roulement (- 6,7 M€ en 2008) qui intègre essentiellement les effets (- 5,2 M€) des croissances externes réalisées en septembre 2008.

Ces ressources de trésorerie ont permis de financer pour partie les investissements constitués essentiellement des frais de développement des gammes de progiciels (25,5 M€) et de la croissance externe (19,6 M€), et du dividende versé par Cegid Group. L'endettement net a augmenté de 23,7 M€ en passant de 59,5 M€ au 31 décembre 2007 à 83,2 M€ au

31 décembre 2008. Cette augmentation de l'endettement est liée aux acquisitions de sociétés (19,6 M€) et au rachat d'actions Cegid Group (8,9 M€).

Remboursement de l'emprunt sous forme d'obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) réalisé en mars 2004

Cegid Group a procédé, en date du 3 mars 2009, au remboursement de l'emprunt Obligataire assorti de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) soit 2 004 546 obligations pour un montant de 44,1 M€. Le refinancement de cet emprunt est assuré par le tirage sur la ligne de crédit syndiqué.

Les 1 519 846 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en circulation, qui ne seraient pas exercés au 3 mars 2009 deviendront caducs et perdront toute valeur (rappel du prix d'exercice : 28,44 € pour un BSAR donnant droit à 1,05 actions).

SOCIÉTÉ CEGID GROUP

Activité et résultats de Cegid Group

La société Cegid Group est une société holding depuis l'approbation par les actionnaires réunis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, de l'apport de ses activités opérationnelles au profit de sa filiale Cegid SA. Cegid Group a réalisé un chiffre d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, de 4,3 M€ au titre des redevances de frais de groupe et d'image de marque (4,2 M€ au 31 décembre 2007).

Le résultat d'exploitation est de -0,1 M€ (-0,1 M€ au 31 décembre 2007) et le résultat net de 12,9 M€ (16,8 M€ au 31 décembre 2007) après la prise en compte d'une remontée de dividendes de ses filiales de 14,4 M€. Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à 126 M€ (122,2 M€ au 31 décembre 2007) et l'endettement net, qui comprend 43 M€ de tirages sur la ligne de crédit syndiqué, à 85,8 M€.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 233 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé de la société Cegid Group ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions de l'article 39.4 du même Code.

ÉVOLUTION DES FILIALES

Principales filiales opérationnelles

Filiales de Cegid Group

Cegid SA

- Timeless (France)
L'activité et les résultats de VCSTIMELESS, dont la situation économique et financière était fortement compromise, sont en ligne avec les objectifs fixés lors de la reprise par Cegid le 30 septembre 2008.

Sur l'exercice 2008, le chiffre d'affaires de Timeless s'élève à 13,9 M€.

Afin de simplifier l'organisation juridique du Groupe, la société Timeless, détenue à 100 % par Cegid SA depuis le 30 septembre 2008, a fait l'objet d'une confusion de patrimoine avec la société Cegid SA le 31 décembre 2008.

- Activité
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 220,4 M€ (217,5 M€ au 31 décembre 2007). Ce chiffre d'affaires comprend celui des sociétés Servant Soft, Magestel, CGO Informatique et FCRS, dont les fonds de commerce sont exploités dans le cadre d'un contrat de location-gérance.
Au 31 décembre 2008, le résultat d'exploitation s'élève à 21,8 M€ (23,6 M€ au 31 décembre 2007) et le résultat net à 8,8 M€ (19,5 M€ au 31 décembre 2007).
Les capitaux propres s'établissent à 120 M€ (121,2 M€ au 31 décembre 2007). La trésorerie s'élève au 31 décembre 2008 à 0,3 M€.

Quadratus

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 21,1 M€ (19,3 M€ en 2007), le résultat d'exploitation à 7,9 M€ (6,6 M€ en 2007) et le résultat net à 5,0 M€ (4,1 M€ en 2007). Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à 7,9 M€ et la trésorerie nette à 7,4 M€ après versement en 2008 d'un dividende à Cegid Group de 4,1 M€.

Civitas

Il est rappelé que la société Cegid Group détient depuis le 24 septembre 2008, 100 % des actions de la société Civitas, éditeur leader en France dans le domaine du secteur public et des collectivités locales.

Le chiffre d'affaires de la société Civitas, consolidée à compter du 1^{er} octobre 2008, s'élève pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre à 5,2 M€. Le chiffre d'affaires s'élève à 13 M€ sur l'exercice 2008. Le résultat d'exploitation concernant la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008 est de 1,7 M€ étant précisé que le dernier trimestre est marqué par une forte saisonnalité des ventes. Le résultat d'exploitation de l'ensemble de l'année 2008 s'élève à 0,3 M€. Le résultat net s'élève, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre à 1,6 M€ (0,1 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2008).

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à 2,4 M€ et la trésorerie nette à 0,2 M€.

Filiales de Cegid SA

Filiales françaises

Aspx

La société Aspx n'a pas d'autre activité que la gestion de la participation de la société Comptanoo, principal portail internet en France à proposer aux TPE et à leur environnement une solution qui allie une gestion en ASP et un bouquet de services en ligne (www.comptanoo.com et www.club-comptable.com).

Conformément aux accords conclus entre Cegid et Groupama - Gan Assurances en décembre 2007 et pour assurer le développement des offres à destination des TPE en matière de gestion en ASP, de bouquet de services en ligne (www.comptanoo.com et www.club-comptable.com), les sociétés Aspx, Cegid et Cegid Group ont signé, sous conditions suspensives, un protocole de cession de 50 % des titres de la société Comptanoo à Groupama - Gan. Comptanoo est ainsi devenue la joint venture détenue à part égale par Aspx, filiale à 100 % de Cegid et par Groupama - Gan Assurances.

L'une des conditions suspensives prévues audit protocole à savoir l'obtention de l'autorisation du Ministre Chargé de l'Économie conformément aux dispositions de l'article L.430-4 du Code de Commerce, a été levée le 2 janvier 2009. Conformément aux dispositions du protocole conclu le 27 novembre 2008, la propriété et la jouissance des actions cédées sont intervenues rétroactivement au 1^{er} novembre 2008.

Comptanoo

La société Comptanoo, éditeur de progiciels de gestion collaborative en mode ASP à destination des petites entreprises, acquise au cours du mois de décembre 2006 et détenue par la société Aspx depuis fin 2007 a réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice 2008 de 1,33 M€ (0,6 M€ en 2007). Le résultat d'exploitation s'élève à + 0,12 M€ (- 0,2 M€ en 2007) et le résultat net à 0,21 M€ (- 0,2 M€ en 2007).

Compte tenu de la création de la joint venture et de la répartition des activités entre Cegid (solutions informatiques de gestion), Groupama - Gan (Assurances) et la joint venture (portails interactifs), le résultat net de la société Comptanoo tient compte d'un montant de 0,1 M€ au titre de la cession, au profit de Cegid, des contrats récurrents issus de l'activité de solutions de gestion réalisée antérieurement par Comptanoo.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres, suite à la restructuration de capital visée ci-dessus, s'établissent à 0,25 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

Dans le cadre de la création de la joint venture comme évoqué ci-dessus, et conformément aux accords signés entre Cegid et Groupama - Gan, la société Comptanoo est, depuis le 1^{er} janvier 2009, mise en équivalence dans les comptes de Cegid Group (antérieurement en intégration globale).

I&C

Le chiffre d'affaires de l'exercice de la société Informatique et Communications (I&C), spécialiste de solutions de gestion pour les entreprises du monde viticole, s'élève à 0,2 M€ (0,2 M€ en 2007), le résultat d'exploitation à 0,03 M€ (0,03 M€ en 2007) et le résultat net à 0,03 M€ (-0,03 M€ en 2007). Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à -0,04 M€.

GD Informatique

Le chiffre d'affaires de l'exercice de la société GD informatique, réalisé sur la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008, s'élève à 1 M€ (1,5 M€ du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008), le résultat d'exploitation à -0,07 M€ (0,3 M€ du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008) et le résultat net à -0,1 M€ (0,2 M€ du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008). Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à 0,3 M€.

Filiales internationales**Europe****Espagne****Cegid España**

Cegid España est une société de droit espagnol créée en février 2002 dont Cegid détient 100 % du capital. L'exercice 2008 s'est caractérisé par la mise en place d'une nouvelle organisation et du développement commercial à partir de Barcelone. Le chiffre d'affaires (0,4 M€) a progressé de 20 % par rapport à l'exercice 2007. La mise en œuvre, au cours du second semestre, d'une politique de signatures de contrats de VAR (Réseau de distribution à valeur ajoutée) devrait permettre de conforter à l'avenir cette tendance favorable.

ASINFOR Innovating Retail (Espagne)

Filiale à 100 % de Cegid SA la société ASINFOR Innovating Retail, située à Barcelone, n'a pas eu d'activité significative propre en 2008, les clients situés en Espagne étant en grande majorité suivis directement par le pôle Retail de Cegid. Pour simplifier l'organigramme juridique, la société est destinée à intégrer, en 2009, le périmètre de la filiale Cegid Espagne.

Timeless Premiere

Il est rappelé que, suite à l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless, la société VCS Timeless Premiere (Espagne) est intégrée dans le périmètre de consolidation de Cegid Group depuis le 1^{er} octobre 2008.

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,3 M€, le résultat d'exploitation à -0,2 M€ et le résultat net à -0,13 M€.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à -2,82 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

Pour simplifier l'organigramme juridique, la société est destinée à intégrer, en 2009, le périmètre de la filiale Cegid Espagne.

Italie**VCS Timeless Italie**

Il est rappelé que, suite à l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless, la société VCSTimeless Italie est intégrée dans le périmètre de consolidation de Cegid Group depuis le 1^{er} octobre 2008.

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,3 M€, le résultat d'exploitation à -0,06 M€ et le résultat net à -0,05 M€.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à -0,3 M€ et la trésorerie nette à 0,03 M€.

Royaume Uni**Cegid Limited**

Il est rappelé que, suite à l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless, le fonds de commerce des activités Retail (VCSTIMELESS) au Royaume Uni a été acquis par la société Cegid Limited créée à cet effet avec pour objectif de développer l'ensemble des offres Retail.

La société Cegid Limited est donc intégrée dans le périmètre de consolidation de Cegid Group depuis le 1^{er} octobre 2008.

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,2 M€, le résultat d'exploitation et le résultat net sont équilibrés.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'établissent à 0,1 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

Amérique du Nord**Cegid Corporation**

Cegid Corporation, société de droit américain créée en juillet 2001 et détenue à 100 % par Cegid, poursuit son développement sur le territoire nord américain. Le chiffre d'affaires (0,39 M€) a progressé de 17 % par rapport à l'exercice 2007.

Asie**Cegid Hong Kong Holdings Limited – Cegid Software (Shenzhen)**

Suite à la création, en 2007 de la société Cegid Hong Kong Holdings Limited chargée d'animer la structure opérationnelle en Chine, Cegid Hong Kong a procédé à la création en juillet 2008 de la société Cegid Software Company Limited (Shenzhen) détenue à 100 % par Cegid Hong Kong Holdings Limited.

L'exercice 2008 a été marqué par la constitution d'une équipe de professionnels disposant des connaissances dans le domaine du Retail et par quelques premières signatures de contrats commerciaux. Compte tenu de la création récente, le chiffre d'affaires n'est pas significatif.

Autres sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation**Servant Soft**

Le chiffre d'affaires de Servant Soft, d'un montant de 1,3 M€, est essentiellement constitué par la redevance de location-gérance, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 1999 et versée par Cegid. Le résultat net de Servant Soft s'établit à 1,3 M€.

FCRS

Le chiffre d'affaires de FCRS, d'un montant de 0,2 M€, est constitué par la redevance de location-gérance, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2005 et versée par Cegid. Le résultat net de FCRS, s'établit à 0,1 M€.

Magestel

Magestel, filiale à 100 % de Cegid, a pour seule activité la location de son fonds de commerce à Cegid. Cette location-gérance a fait l'objet d'un contrat approuvé par le Conseil d'Administration de Cegid en date du 23 juillet 2002. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2008 à 0,1 M€ pour un résultat net de 0,1 M€.

CGO Informatique

CGO Informatique, filiale à 100 % de Cegid, a pour seule activité la location de son fonds de commerce à Cegid.

Cette location-gérance a fait l'objet d'un contrat approuvé par le Conseil d'Administration de Cegid en date du 22 décembre 2004. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2008 à 0,05 M€ pour un résultat net de 0,05 M€.

Cegid Services

Cegid Group détient 99,89 % de Cegid Services. Cegid Services dont l'actif net n'est pas significatif (0,4 M€) n'a plus d'activité.

Autres participations non consolidées

VCS Timeless Japon

Il est rappelé que, suite à l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless, la société VCS Timeless Japon est détenue à 100 % par Cegid. Compte tenu de la création récente, le chiffre d'affaires n'est pas significatif.

ISTimeless-Portugal

Il est rappelé que, suite à l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless et de la confusion du patrimoine de celle-ci avec la société Cegid SA, la société ISTimeless-Portugal antérieurement détenue à hauteur de 10 % par la société VCSTIMELESS est détenue, au 31 décembre 2008, par la société Cegid SA.

La société ISTimeless-Portugal, qui assure une présence commerciale au Portugal et propose une offre de services sur l'ensemble de la péninsule ibérique, n'est pas consolidée au 31 décembre 2008.

Altaven

Pour renforcer l'accord de partenariat conclu en mars 2008 entre Cegid SA et la société Altaven, Cegid SA détient 5 % de cette société, non consolidée au 31 décembre 2008.

OFFRES DE PRODUITS, TECHNOLOGIES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Gammes de produits et technologies : des offres étendues, des technologies multiples et des partenariats judicieux

Cegid Business Platform : la plate-forme de développement et d'intégration technologique de Cegid

En 2008, Cegid a orienté les développements de sa plate-forme Cegid Business Platform sur trois axes majeurs :

- l'ouverture à l'écosystème des partenaires,
- le Saas et le On Demand,
- l'intégration technique.

Ouverture aux partenaires

Cegid a encore complété la version packagée de ses outils à destination de ses partenaires.

De nombreux points d'accès ont été rajoutés et autorisent une personnalisation par extension des modules standards.

L'outil Cegid Business Studio s'est vu nativement amélioré par toutes les avancées de R&D présentes dans Cegid Business Platform.

Outre les améliorations techniques et fonctionnelles, Cegid Business Studio a été complété par un support documentaire plus fourni, une gestion plus internationale et un outil intégré de debug plus performant.

Le mode On Demand

Ce mode d'accès a été privilégié en 2008 compte tenu de la forte poussée de ce business modèle sur le marché.

La plate-forme de développement a intensifié la prise en compte des problématiques d'accès distants, de la sécurité des accès Internet et de la nécessaire disponibilité maximale.

Grâce à la technologie Web Access, les applicatifs qui reposent sur la plate-forme Cegid Business Platform bénéficient de ces avancées et traitent les mécaniques d'authentification, de téléchargement et de fonctionnement en mode hébergé.

À travers une seule technologie, Cegid supporte l'ensemble des modèles d'architecture de système d'information : insourcing (solution installée chez le client), outsourcing (solution hébergée et administrée par Cegid) et ASP (location d'applications).

L'intégration technique

La demande sans cesse croissante de dialogue inter-applicatifs et de communication au sein de systèmes d'informations hétérogènes a conduit Cegid à développer des passerelles techniques de dialogue telles que les Web Services. L'orientation SOA des travaux a conduit Cegid à proposer des composants fonctionnels toujours plus autonomes et communicants. En s'appuyant sur les grands standards de l'industrie (système, protocoles, formats...), Cegid peut ainsi fournir des solutions respectueuses des multi-technologies rencontrées en les intégrant, particulièrement dans les solutions autour de l'Internet.

Cette approche technologique se double d'une approche stratégique : en se rendant compatible avec les différentes technologies, Cegid Business Platform légitime la démarche de rapprochement et de diversification sans pour autant provoquer de rupture pour les solutions progiciels ni les clients.

Développement international

L'année 2008 a été marquée par le développement de solutions pour permettre au Groupe d'accroître sa présence à l'international.

Ainsi sur le continent européen, Cegid a favorisé le développement des solutions de Retail en Italie et signé un accord de partenariat avec Novatec sur l'Espagne.

Au Maghreb, les solutions pour les Experts-Comptables sont désormais localisées et viennent compléter les offres verticales qui font déjà référence dans ces pays.

Sur le continent américain, Cegid a accentué son développement des solutions de Cegid Business Retail et Cegid Orliweb pour la production et le négoce et a mis en œuvre avec Groupe ERA Canada un accord de partenariat en vue de localiser l'ERP Cegid Business.

En Asie, Cegid a pour objectif d'accompagner les clients pour le déploiement de leurs réseaux sur la région Asie Pacifique (Singapour, Taiwan, Malaisie, Corée, Japon, Australie) et de développer des partenariats avec des acteurs majeurs (intégrateurs, revendeurs, etc.) intervenant sur tout ou partie de la région couverte par le bureau.

En signant un partenariat stratégique et technologique avec Tectura, Cegid travaillera étroitement avec les équipes très présentes en Asie-Pacifique et qui leur fourniront du support technique et fonctionnel sur les projets dans cette région.

Alliances, rapprochements et partenariats: une priorité stratégique pour Cegid

Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture et de création d'un écosystème, Cegid accélère sa politique de développement des alliances et des partenariats autour de quatre axes :

- une relation plus étroite avec les cabinets de conseil pour leur permettre de mieux connaître les solutions du Groupe,
- un ambitieux programme de montée en compétences des SSII pour l'intégration de systèmes d'information,
- le développement de partenariats applicatifs avec des éditeurs spécialisés,
- le renfort du réseau de partenaires à l'international.

Ainsi Cegid et S'Experts signent un accord de partenariat au Maroc portant sur la localisation et la commercialisation au Maroc de l'offre Cegid dédiée aux Experts-Comptables et leurs clients.

Le partenariat technique avec Isotools a permis d'exposer de nouvelles solutions d'e-Commerce couplées à la gestion commerciale.

Avec l'acquisition de VCSTIMELESS, Cegid a consolidé sa position de leader dans le domaine des solutions informatiques pour la Mode et le Retail et conforté sa présence à l'International. Cette acquisition a également accru la connaissance des outils et technologies autour de la plate-forme Microsoft.net.

L'acquisition de Civitas a permis à Cegid de s'engager dans le Secteur Public à travers des offres de gestion dédiées aux Collectivités territoriales, Établissements Publics, Services d'Incendie et de Secours.

Ces solutions sont adaptées aux environnements OpenSource et utilisent des standards autour des technologies du monde Java pour faciliter la déconcentration des organisations, le travail collaboratif et la dématérialisation des relations avec les partenaires :

- eCivi-GF, progiciel de gestion financière et comptable, répond aux besoins de l'ordonnateur (comptabilité budgétaire et d'engagement), de l'agence comptable et aux obligations réglementaires de dématérialisation des échanges avec le Trésor Public,
- eCivi-RH, progiciel de gestion des ressources, traite des différentes missions d'une direction des ressources

humaines : rémunération, absentéisme, gestion statutaire des carrières, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et gestion de la formation. Il couvre l'ensemble des fonctions publiques territoriales, hospitalières et d'état.

La gamme se complète de progiciels de gestion de la logistique et des services généraux (Élections et État Civil).

Début 2008, l'acquisition de GD Informatique a confirmé le souhait de Cegid de compléter ses offres sur les marchés verticaux avec une solution adaptée à l'hôtellerie indépendante tout en développant un nouveau business modèle avec une offre SaaS pour les hôtels.

Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2008, Cegid a poursuivi ses investissements en matière de recherche et développement. L'année écoulée a été marquée par le lancement de plusieurs nouveaux produits ou modules.

Cegid Business Millésime 2008

L'accent a été mis sur les fonctions collaboratives et l'enrichissement des bouquets de service à travers plusieurs dizaines de nouvelles vignettes collaboratives donnant accès aux principales informations et statistiques par l'intermédiaire de tableaux de bord temps réel. Constitutives des bouquets de l'offre Cegid Business Portal, ces informations sont disponibles à travers une interface de type Portail collaboratif.

Sur le plan opérationnel de nombreuses nouveautés fonctionnelles ont été développées avec notamment :

- le budget, les demandes d'achat et le workflow associé,
- le pilotage commercial via la CRM, le module SAV,
- le module d'Activité en Paie-RH et les IDR,
- les Créances douteuses en Finances et le Budget d'investissement en Immobilisations.

Enfin, le Millésime 2008 propose de nouvelles possibilités en termes de décisionnel et d'analyses multi-dimensionnelles en particulier par l'intégration native de la technologie OLAP et des composants Open Executive.

Cegid PMI sur Microsoft SQL Server

La solution de gestion de production Cegid PMI s'appuie désormais sur la base de données Microsoft SQL Server, apportant aux professionnels du secteur industriel de nombreuses améliorations techniques ainsi que des performances supérieures alliées à une meilleure gestion de la volumétrie et de la sécurité.

Cegid WinRestau et Cegid WinHôtel

Le premier produit est composé des modules : Encaissement, Impression Cuisine, Back Office, Prise de commande mobile et Gestion des entrées sorties de stocks.

Le second comprend les modules : Réservation Planning, Facturation, Gestion et Statistiques.

L'expertise de GD Informatique dans l'intégration de ses solutions hôtelières avec les centrales de réservations, dont Reserv'IT, permet aujourd'hui à Cegid de proposer cette interface sur l'intégralité de son offre PMS. L'hôtelier peut ainsi gérer, depuis le planning, la publication en ligne de ses disponibilités vers les centrales de réservation ou vers son propre site.

PASS Comptanoo

Cette nouvelle offre de Cegid propose une sélection de services gratuits pour aider à la gestion des Très Petites Entreprises (TPE).

Le PASS est accessible en ligne via le portail collaboratif www.comptanoo.com.

Statut du dirigeant

Issu du partenariat avec Groupama - Gan Assurances, ce progiciel facilite et valorise les missions de conseils de l'expert-comptable dans le choix du statut du dirigeant en comparant les statuts « travailleur non salarié » et « travailleur salarié ». « Le statut du dirigeant » est la première application à bénéficier du label « communauté-experts ».

Nouvelle plaquette fiscale Cegid Expert Etafi

Cet outil de génération de plaquette fiscale est totalement paramétrable et personnalisable par le Cabinet d'Expertise Comptable.

Cegid Expert Juri Revue Fiduciaire

Ce programme travaille en liaison avec une bibliothèque d'actes validés et complétés par le Groupe Revue Fiduciaire.

Cegid Etafi Conso

Ce progiciel, déjà utilisé par plus de 250 cabinets pour leur mission de consolidation des comptes, a fait l'objet d'évolutions sensibles.

eWS « 100 % connecté »

Ce nouveau concept incitera l'Expert-Comptable à connecter l'ensemble de ses clients dans un espace privé du portail du cabinet, à travers eWS, la plate-forme d'échanges électroniques entre le Cabinet d'Expertise Comptable et ses clients.

Offre Quadratus

- Développement d'une nouvelle gamme d'applicatifs en mode ASP pour les clients du cabinet « Quadra Web Expert » avec notamment la diffusion en test du module IQuadraCompta au dernier trimestre 2008.
- Nouveau module de communication bancaire « Quadra Etebac » innovant avec fonctionnalités de révision intégrée.
- Enrichissements fonctionnels des produits Quadra Compta, Quadra Paie, Quadra Bureau, Quadra Client, Quadra Fact, Quadra Transport et Quadra Propreté.
- Compatibilité totale avec Microsoft Vista.
- Certification norme NF Comptabilité informatisée (incluant la liasse rectificative).

Le montant des frais de développement immobilisés en 2008 dans les comptes consolidés s'élève à 25,5 M€ et la dotation aux amortissements, enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2008, à 21,4 M€. Le montant des investissements de développement pour l'année 2008 représente 10,3 % du chiffre d'affaires consolidé (10,3 % au 31 décembre 2007).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESSOURCES HUMAINES

Culture du Groupe

Le développement de Cegid s'appuie sur un projet d'entreprise et naturellement sur la participation et l'implication de ses collaborateurs et collaboratrices. La mise en œuvre des objectifs et la réussite de Cegid passent aussi par le partage et la construction de valeurs communes à l'ensemble des acteurs du Groupe: Esprit de Conquête, Partage et Échange, Innovation et Technologie, Qualité et Fiabilité, Performance, constituent les fondamentaux que souhaite promouvoir le Groupe.

Composantes des Ressources Humaines

Évolution des effectifs du Groupe

Les effectifs des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe se répartissent de la manière suivante:

Effectifs inscrits au 31 décembre	2008	2007	2006
France			
Cegid	1 847	1 875	1 901
Quadratus	137	141	139
Civitas ⁽¹⁾	129		
VCSTIMELESS ^{(1) (5)}	115		
Comptanoo ⁽²⁾	14	11	
Informatique et Communications ⁽⁴⁾	4	4	4
GDI Informatique ⁽⁶⁾	15		
PMI Soft ^{(3) (4)}			9
Filiales étrangères			
Espagne	8	3	4
Grande-Bretagne	10		
Italie	4		
USA	3	3	3
Chine	4		
TOTAL	2 290	2 037	2 060

⁽¹⁾ Sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation en 2008.

⁽²⁾ Sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation en 2007.

⁽³⁾ Société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Cegid SA au 31 décembre 2007.

⁽⁴⁾ Sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation en 2006.

⁽⁵⁾ Sociétés ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Cegid SA au 31 décembre 2008.

⁽⁶⁾ Société ayant fait l'objet d'une location-gérance avec Cegid SA au 1^{er} janvier 2009.

L'effectif moyen des sociétés consolidées s'est élevé en 2008 à 2 089 collaborateurs et collaboratrices (1 992 en 2007, 2 087 en 2006).

Au 31 décembre 2008, les effectifs des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 277 personnes.

Le Groupe a procédé, en 2008, à 329 embauches, dont 234 en CDI et 95 en CDD.

La poursuite du renforcement des compétences du Groupe s'est réalisée à travers la recherche de profils confirmés sur les métiers verticaux du Groupe.

Parallèlement, la mobilité interne s'est renforcée notamment par un programme d'accompagnement dédié pour les nouveaux managers et la promotion de filières métiers sur les activités de vente et de support client.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris 54 licenciements dont 5 pour motif économique.

Structure des effectifs du Groupe

L'évolution des activités du Groupe s'est accompagnée du renforcement des métiers de la vente et de l'intégration de solutions.

Évolution de la répartition des collaborateurs par métiers

(Chiffres au 31 décembre de chaque année)



Évolution du nombre de collaborateurs par nature de contrat



Le Groupe emploie 97 % de ses collaborateurs en CDI et 3 % en CDD. En 2008, 32 CDD ont été transformés en CDI.

L'intérim n'a représenté que 447 jours travaillés, soit moins de 0,10 % des heures travaillées (0,10 % en 2007).

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
CDI (contrat à Durée Indéterminée)	2 221	1 958	2 001
CDD (contrat à Durée Déterminée)	69	79	59
TOTAL	2 290	2 037	2 060

Turn Over

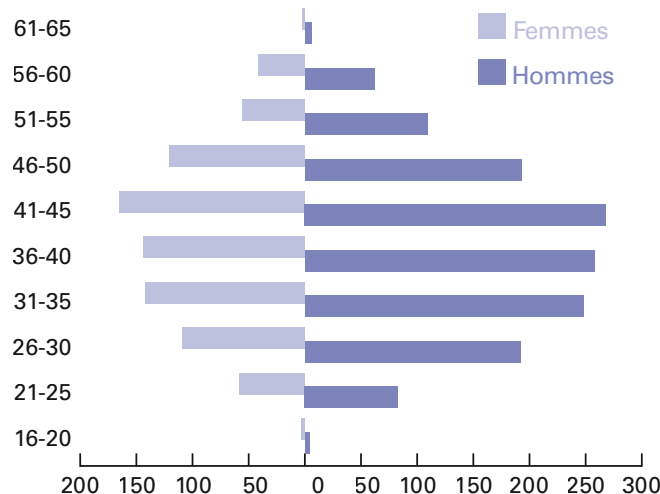
Le Groupe bénéficie d'un taux de turn-over faible comparé aux autres entreprises du secteur des logiciels et services. Sur la base des démissions constatées, ce taux s'élève à 10 % en 2008, pour une moyenne nationale du secteur informatique de 13 % (source : Syntec).

Effectifs par âge et ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 9 ans au 31 décembre 2008 (sans changement par rapport aux trois derniers exercices).

La moyenne d'âge des collaborateurs (39 ans) reste stable (38 ans au 31 décembre 2007 et 2006).

Pyramides des âges 2008



Développement des Ressources Humaines

Cegid favorise, à travers différentes actions et participations, la diversité culturelle, ethnique et sociale dans le cadre de sa politique de recrutement et de gestion des collaborateurs.

Convaincue que la diversité constitue un levier majeur d'enrichissement et de créativité pour l'entreprise et ses collaborateurs, Cegid poursuit de manière active la promotion interne et externe de ces sujets.

C'est ainsi que Cegid participe activement :

- à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées,
- à l'opération « Un jour, un métier en action », au Forum pour l'emploi ou encore à des Jobdating visant à faire découvrir un métier et une entreprise à un demandeur d'emploi handicapé,
- aux rencontres Nes et Cité pour créer un lien entre l'entreprise et les demandeurs d'emplois,
- au Forum Recrutement Senior Compétence afin de bénéficier de l'expérience des plus confirmés.

Statut Collectif

Base de l'adhésion des collaborateurs au dispositif global, le statut collectif est un outil de développement de la performance à travers sa juste adéquation et son adaptation au développement de l'entreprise.

Les accords signés ces deux dernières années marquent la volonté de Cegid de s'inscrire dans une démarche de construction continue du statut collectif.

Mobilité

Le développement de la mobilité interne au sein du Groupe et des outils associés (entretien annuel professionnel, bourse de l'emploi, passerelles professionnelles, etc.) s'est poursuivi afin de rendre plus visible encore les opportunités d'évolution pour les différents collaborateurs, permettant ainsi d'assurer le maintien et le développement des compétences au sein du Groupe. Le principe de mobilité s'appuie aussi sur le développement international du Groupe.

Programme "Envol"

La mise en œuvre du programme Envol, destinée à identifier les talents et les compétences majeurs de l'entreprise, s'inscrit directement dans cette approche. Ainsi, une première promotion d'une centaine de collaborateurs a été identifiée et a permis de distinguer leur projet professionnel et les accompagnements nécessaires à la réussite de ces derniers. Ces plans d'actions, souvent jalonnés par des opérations de formation ambitieuses, seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2009.

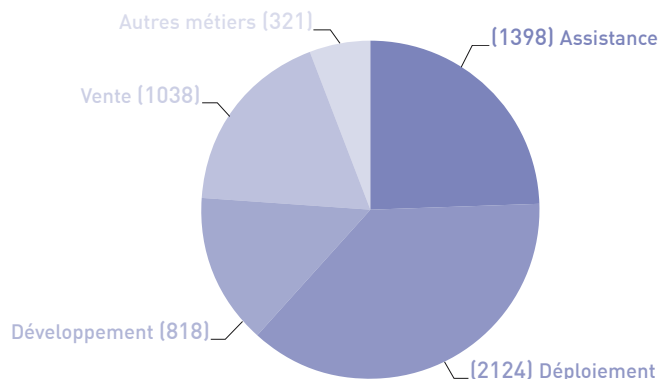
Formation

Les formations sont composées pour deux tiers de formations techniques en lien avec les besoins des clients et l'évolution des technologies, et pour un tiers de formations orientées sur le management et l'expertise métier (gestion de projet, connaissance du métier des clients, etc.).

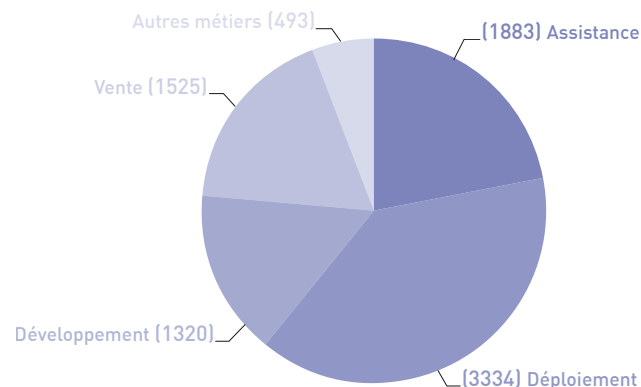
Les modalités de formation ont intégré les dispositifs d'e-Learning et de web formation, le nombre de jours de formation dispensés et la distinction par stagiaire figurent dans le tableau ci-dessous.

L'année 2008 a été marquée par un renforcement des formations longues (supérieures à 100 heures), et par un investissement sur les formations destinées à développer les compétences dans les métiers de la vente, de la R&D, et du déploiement, afin de mieux répondre aux demandes et attentes des clients et des prospects.

Nombre de participants par métier



Nombre de jours de formation par métier



Développement de la diversité

Le programme Cegid People se décline sur les différentes thématiques que sont l'égalité professionnelle, le handicap, l'insertion, les carrières confirmées et la diversité.

La communication réalisée s'appuie sur ces thèmes afin de promouvoir l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses collaborateurs, du monde éducatif, des candidats et de ses partenaires.

De nombreuses actions sont conduites pour favoriser l'insertion et l'emploi d'un plus large public afin de concrétiser les engagements pris dans le cadre de la politique de diversité de l'entreprise.

Handicap

Le Groupe a accéléré la mise en œuvre d'un dispositif axé sur le recrutement de nouvelles compétences parmi les travailleurs handicapés et leur maintien dans l'emploi.

Cette démarche s'appuie sur une sensibilisation interne des collaborateurs et sur un partenariat auprès des organismes extérieurs.

Le Groupe emploie 18 personnes présentant un handicap reconnu comme tel par la COTOREP, représentant 14,9 unités pour une obligation de 94 unités.

Carrière confirmée

La politique de promotion de la diversité de Cegid s'étend aux collaborateurs les plus âgés afin de favoriser leur recrutement. Cegid participe également à des manifestations de sourcing dédiées et met en place une gestion de carrière adaptée (entretien de seconde partie de carrière).

Cegid souhaite, au travers de ces actions, s'appuyer sur sa capacité à offrir des opportunités et un vrai parcours pour les collaborateurs lors de leur seconde partie de carrière.

Jeunes

Cegid s'est associée à plusieurs projets au cours de l'année 2008, notamment au travers d'actions à destination de jeunes :

- issus de zone urbaine sensible telles les manifestations « Job&Cité stadium » (Paris et Lyon), la journée de la diversité (invitation Village Diversité), les Jobdating en collaboration avec la CCI Lyon et l'ANPE, et le projet 100 chances 100 emplois visant à la construction de solution pérenne en matière d'emploi ou de projet de formation,
- titulaires d'une formation supérieure généraliste, rencontrant des difficultés au niveau de leurs débouchés professionnels. Dans le cadre de l'Opération Phénix, Cegid s'est engagée à promouvoir ce dispositif par l'accueil de plusieurs jeunes qu'elle formera aux spécificités du Groupe et intégrera dans l'entreprise.

Politique des Ressources Humaines

Égalité professionnelle

Après la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle en date du 1^{er} décembre 2007, Cegid a poursuivi son action à destination de l'égalité en mettant en œuvre un budget spécifique dans le cadre de la politique de rémunération 2008.

La réalisation de ce budget a permis, au-delà de l'application des dispositions collectives, la réduction effective des écarts de rémunération identifiés.

Les actions se sont poursuivies au cours de l'année 2008 sur la promotion et l'intégration dans une approche d'égalité.

Partenariats-Mécénat

En 2008, le Groupe a poursuivi son action et son accompagnement de jeunes au travers d'actions de partenariat dans les domaines culturels, sportifs et d'intérêt général avec l'association « Sport dans la Ville » et la « Fondation Olympique Lyonnais ».

Certains collaborateurs du Groupe se sont ainsi directement investis dans les actions à destination des jeunes à travers leur accompagnement dans leur cursus scolaire. Ces actions seront renouvelées au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, dans le cadre d'actions locales sur les régions Rhône-Alpes et Île-de-France, le Groupe en partenariat avec l'association « Nes et Cité », s'est inscrit dans la mise en relation des candidats à l'emploi issus des cités avec des entreprises susceptibles de les recruter.

Relations sociales

L'échange et la volonté de partager la stratégie et les orientations du Groupe participent directement au mode de relations avec les différentes instances de représentation du personnel (Comité Central d'Entreprise, Comité d'Entreprise ou d'Établissement, Comités d'Hygiène et de Sécurité, Délégués du Personnel), les commissions associées (Formation professionnelle, Economique, Égalité Professionnelle) ainsi que les délégués syndicaux.

Cette action s'est traduite en 2008 par plus de 120 réunions avec les différentes instances de représentation du personnel.

Œuvres sociales

Sont regroupées au titre des œuvres sociales, les dépenses en matière de restauration (titres restaurants), de régime de prévoyance et de dotation aux instances représentatives du personnel.

Les montants distribués par Cegid SA, au titre de l'année 2008, représentent 4,2 M€.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre, d'une part de pointes d'activité non susceptibles d'être pourvues par les ressources internes (principalement sur les activités de déploiement) ou pour des domaines de spécialisation particuliers (développements spécifiques, ingénierie, maintenance matériel), et d'autre part pour des travaux spécialisés (nettoyage, travaux d'entretien, etc.). La part des achats de service liée aux activités de maintenance et installation de matériel représente environ 35 % du total des achats de sous-traitance.

Perspectives

Les réflexions se poursuivront au cours de l'année 2009 sur les thèmes du handicap, de la diversité et de la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) afin d'assurer le meilleur développement des compétences internes et de participer activement à la promotion de la performance.

Organisation du temps de travail

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de déclaratifs horaires, de contrepartie aux temps de déplacement, de jours RTT ou d'horaires collectifs, à l'exception des cadres dirigeants.

Le dispositif arrêté prend en considération les suggestions de chaque activité et la contrepartie effective en termes de réduction du temps de travail en distinguant notamment les activités particulières (déploiement et assistance clients).

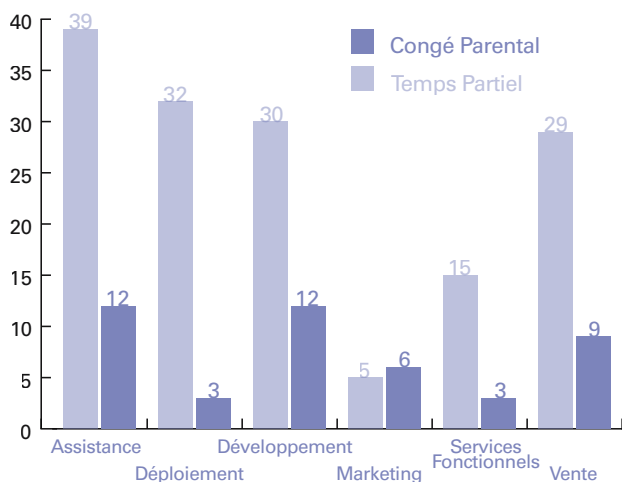
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

Temps partiel

Le Groupe dispose de 220 collaborateurs à temps partiel choisi. Bien que ce mode d'organisation du travail ne soit pas à l'initiative du Groupe, il demeure un mode d'organisation souhaité par les collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée (congé parental), qu'indéterminée. L'accord sur l'égalité professionnelle participe directement à ce choix de mode d'organisation du temps de travail.

Nombre de contrats à temps partiel et congés parentaux à temps partiels par métier



Un total de 3 878 heures supplémentaires a été payé en 2008 (2 952 en 2007) correspondant principalement à la saisonnalité de l'activité d'Assistance Téléphonique et des pointes d'activité de la fin d'année.

L'évolution de l'absentéisme est la suivante :

Motifs (en jours calendaires)	2008	2007	2006
Maladie	14 196	14 944	15 797
Accident travail et trajet	790	1 023	766
Maternité	5 842	4 780	4 807
Congés autres	521	892	785
TOTAL	21 349	21 639	22 155

Ramené aux effectifs, le taux d'absentéisme demeure stable. La politique de prévention du Groupe fait l'objet de plans revus régulièrement. Au regard des activités du Groupe, et de l'absence de risque propre au métier, une attention particulière est portée sur le risque routier.

En 2008, 21 arrêts de travail ont représenté 435 jours non travaillés (respectivement 27 arrêts de travail soit 661 jours non travaillés en 2007 et 23 arrêts de travail soit 348 jours non travaillés en 2006).

Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe, en raison des nombreux métiers, s'appuie sur la performance individuelle en associant une partie fixe et une partie variable. La structure de salaire est déterminée selon la réalisation d'objectifs propres à chaque métier.

Les principes de rémunération variable constituent, particulièrement pour les populations commerciales, un outil favorisant le développement du Groupe.

Cette politique de rémunération individuelle est complétée par une politique d'accompagnement et de motivation collective, basée en partie sur la performance de chaque entité (Abondement PEE, Intéressement, Participation).

L'évolution de la masse salariale brute consolidée est la suivante (en milliers d'euros) :

2008 ⁽¹⁾	2007	2006
86 125	78 349	74 915

⁽¹⁾ VCSTIMELESS et Civitas sur 3 mois.

Épargne collective

Depuis son origine le Groupe a mis en œuvre une politique volontaire de participation des collaborateurs au développement de l'entreprise et a favorisé l'épargne salariale.

La mise en œuvre des dispositifs légaux ou conventionnels dans les différentes sociétés du Groupe se caractérise par des accords d'intéressement, de Plan d'Épargne Entreprise et d'un accord légal de participation.

Concernant le PEE, le montant de l'abondement a représenté 0,6 M€ pour l'année 2008 (0,6 M€ pour 2007). Le montant total de la participation versé s'élève à 0,6 M€ pour la société Quadratus (0,5 M€ en 2007).

Le versement de l'intéressement représente, au titre de 2008, pour les sociétés Cegid et Quadratus 2,1 M€ (1,9 M€ en 2007).

Impact sur l'environnement

Compte tenu de son activité (prestations de service, création intellectuelle), l'activité du Groupe n'a pas d'impact direct et significatif sur l'environnement.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Conformément à l'accord de partenariat conclu en décembre 2007, Cegid et Groupama ont créé le 29 janvier 2009 une joint venture suite à la cession, par la société Aspx filiale de Cegid SA, de 50 % des actions de la société Comptanoo aux sociétés Groupama - Gan Assurances. Cette cession a été rendue possible grâce à l'accord tacite, en date du 2 janvier 2009, du Ministre chargé de l'Économie qui a ainsi permis de constater la levée de l'une des conditions suspensives prévues au protocole d'accord relative à la réglementation sur les concentrations.

Comptanoo, devenue joint venture, va notamment permettre à Cegid d'intégrer dans ses solutions logicielles des modules de fonctionnalités complémentaires, créées conjointement par Cegid et Groupama - Gan Assurances, pour réaliser toute simulation et calcul d'optimisation dans des domaines tels que la retraite, la protection santé, le statut du dirigeant, la prévoyance ou l'épargne salariale...

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES : POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT ET GESTION ADAPTÉE AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Dans un environnement économique qui s'est fortement dégradé depuis le deuxième semestre 2008, le groupe Cegid dispose de nombreux atouts pour poursuivre son développement :

- des domaines d'expertise et des positions de leader reconnus grâce à ses compétences fonctionnelles et métiers (ERP, Finance et Fiscalité, Ressources Humaines, Retail, Manufacturing, Hôtellerie-Restaurant, Négoce-Services, Propreté, Profession Comptable, Secteur Public),
- un large spectre de clients en termes de taille d'entreprise et une capacité unique à adresser les PME et les Moyennes/Grandes Entreprises,
- une base installée de 80 000 clients qui se traduit par un chiffre d'affaires récurrent supérieur à 120 M€, soit plus de 45 % du chiffre d'affaires. Cette base installée représente aussi un important potentiel de ventes de produits complémentaires et de migration vers les nouvelles gammes de Cegid, et favorise une forte dispersion des encours clients,
- la prise en compte, sur 12 mois d'activité, des croissances externes réalisées fin septembre 2008,
- une capacité à ajuster le profil des coûts à l'activité et un savoir-faire en matière d'intégration de sociétés.

Dans ce contexte, les axes d'actions pour 2009 sont particulièrement centrés sur :

- l'optimisation de l'efficacité commerciale par une approche "multi-canal" reposant sur une force commerciale directe de proximité, une structure de télévente, un réseau de revendeurs à valeur ajoutée, et des partenariats avec des intégrateurs et des consultants,
- l'accélération de la démarche autour des offres On Demand (SaaS) conçues pour répondre aux besoins des entreprises. Ces offres sont particulièrement adaptées au contexte actuel, car elles permettent aux entreprises de poursuivre la modernisation de leur système d'information, sans être confrontées à la problématique de son financement,
- la diffusion, via les portails internet à destination des TPE, d'une offre de gestion en ASP et d'un bouquet de services en ligne, en partenariat avec Groupama - Gan Assurances dans le cadre de la joint venture Comptanoo et de ses portails www.comptanoo.com et www.club-comptable.com,

- la poursuite d'une stratégie de croissance externe ciblée,
- la diffusion des offres logicielles de Civitas à destination du secteur public, secteur porteur en termes d'investissement en système d'information dans le cadre des programmes de modernisation de l'État et des collectivités territoriales,
- l'accélération de l'ouverture internationale par de nouvelles implantations.

En s'appuyant sur ces différents atouts et sur la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires disponibles, Cegid devrait réussir à montrer, en 2009, sa capacité, d'une part, à délivrer un niveau de rentabilité opérationnelle satisfaisant et, d'autre part, à profiter plus rapidement d'un éventuel retournement du contexte actuel en fin d'année ou au cours du prochain exercice.

FACTEURS DE RISQUES

Risques de marché

(cf. point 4.3 des notes annexes aux comptes consolidés)

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement à moyen terme constituée d'une ligne portant intérêt au taux EURIBOR de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Les sociétés du Groupe n'ont pas eu recours, en 2008, à des instruments de couverture de taux.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

Échéancier des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Montant	Taux	Échéance
Dont dettes à un an au plus	44 890		
Dont dettes à taux variables	1 071	Base Euribor	Court terme
Dont dettes à taux variables OBSAR	43 820	Euribor 3 mois -0,20	2009
Dont dettes à + d'1 an et - de 5 ans	42 709		
Dont dettes à taux variables	42 709	Base Euribor	Moyen terme
TOTAL	87 599		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

(en milliers d'euros)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Passifs financiers	44 890	42 709	
Actifs financiers	4 436		
Position nette	(40 454)	(42 709)	-
Position nette après gestion	(40 454)	(42 709)	-

(dont position nette après gestion à taux variable : - 83 163 milliers d'euros)

En 2009, Cegid Group a mis en place 2 opérations de couverture de taux d'une durée respective de 2 ans de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois (pour chacune des 2 opérations, notionnel de 20 M€ in fine) :

- Départ 29/01/2009, Floor 1 % - Cap 3,60 %.
- Départ 27/02/2009, Floor 1 % - Cap 2,90 %.

Risques de change

Le Groupe est exposé, de manière peu significative, au risque de change lié au financement de ses filiales internationales et aux paiements de certains de ses approvisionnements. Afin de permettre une couverture des flux courants de l'activité sur la zone Nord Amérique, une opération de change à terme au jour le jour, pour un montant non significatif, a été mise en place au cours du second semestre 2008.

Risques sur actions

Les valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés sont exclusivement des OPCVM de trésorerie.

En dehors des participations dans des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, le Groupe ne possède pas de participation d'un montant significatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, le Groupe détient, au 31 décembre 2008, 404 908 actions auto-détenues pour une valeur d'acquisition de 7 197 580,72 € et 47 939 actions au titre de l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité évaluées au cours de clôture à 380 156,27 €. Cf. page 69 et 146.

Risques de liquidité

Afin de financer sa croissance et de garantir une permanence et une flexibilité de ses moyens de financement à moyen terme, Cegid Group dispose d'un emprunt OBSAR arrivé à échéance le 3 mars 2009 et d'une ligne de crédit syndiqué mise en place en juillet 2006 auprès de banques de première qualité.

Le crédit syndiqué d'un montant de 200 M€ se compose :

- d'un prêt de 20 M€ amortissable sur 5 ans à compter du premier tirage qui doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2009,
- d'un crédit de 180 M€, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoit un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'en-cours maximum. Celui-ci est porté à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et 120 M€ à compter du 30 juin 2012.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit syndiqué était utilisée à hauteur de 43 M€.

Le contrat relatif à cette ligne de crédit syndiqué comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :

- endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée inférieur à 3.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions et entend les respecter.

Risques liés à l'activité

Risque clients

Le risque clients est faible :

- la dispersion statistique du chiffre d'affaires est forte, aucun client du Groupe Cegid facturé en 2008 ne représentant plus de 0,7 % du chiffre d'affaires consolidé annuel,
- le poste clients est réparti sur plus de 31 000 comptes et aucun client ne représente plus de 0,8 % de la balance.

Risques fournisseurs et technologiques

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec un nombre limité de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de middleware (base de données) et de systèmes d'exploitation.

Ces outils, ainsi que les briques architecturales utilisées dans le déploiement des solutions Cegid, reposent principalement sur des technologies standards du marché développées par ces partenaires. Les contraintes qui en résultent pour Cegid découlent principalement de la nécessité d'adapter les lignes de produits en fonction des nouvelles versions mises sur le marché et des obligations en matière de maintenance des produits. Pour gérer ces risques potentiels, Cegid, grâce à ces outils agnostiques (compatibles avec les différents grands standards du marché), pourrait dans la plupart des situations évoluer vers des solutions alternatives existantes sur le marché permettant ainsi de limiter cette dépendance technologique.

Le Groupe développe des activités « Outsourcing » et ASP qui constituent de nouveaux modes d'utilisation de l'informatique. Dans ce cadre, le Groupe assure lui-même à travers une plate-forme technique, l'exploitation des outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Cette plate-forme technique, constituée de deux salles machine « salle blanche », est située sur une implantation distincte des autres sites d'exploitation du Groupe et repose sur le principe de la redondance des alimentations, des machines, des disques durs et des lignes Internet via deux opérateurs distincts.

L'accès à cette salle est sécurisé et n'est possible qu'aux seuls membres du service informatique. Cette salle est climatisée, maintenant les serveurs à la température adéquate, et équipée d'un système de détection d'incendie. Elle est dotée d'onduleurs et de groupes électrogènes de secours. Ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière. Un système de « back up » quotidien a été mis en place et comprend des doubles sauvegardes stockées dans des lieux géographiques distincts.

Risques sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels

La réussite future du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et de ses programmes informatiques. Les programmes informatiques développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels autonomes ne sont pas brevetables. Ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter des dépenses pour faire respecter ces droits. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir des indemnités.

Une telle situation pourrait exposer le Groupe à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

Les marques et les logos sont déposés dans les principaux pays (en France, auprès de l'INPI). Le Groupe détient des copyrights sur ses produits, ses plaquettes commerciales et sur ses manuels utilisateurs.

Le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels.

Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

Cependant, l'environnement contractuel actuellement en vigueur tient compte de dispositions visant à protéger les droits de propriété intellectuelle appartenant aux différentes entités du Groupe Cegid. Au 31 décembre 2008, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligentée à son encontre sur ces aspects.

Risques de dépendance vis-à-vis du personnel-clé

Une activité largement fondée sur l'innovation repose en grande partie sur le savoir-faire des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise. La société est, de ce fait, naturellement dépendante de sa capacité à maintenir et pérenniser au sein du Groupe l'existence de ces compétences.

Leur indisponibilité pourrait perturber son fonctionnement et avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. L'organisation opérationnelle mise en place, la structuration de l'organigramme et la connaissance des technologies, ainsi que les outils utilisés, devraient permettre de limiter ces impacts.

Risques liés à l'environnement

La nature des activités de Cegid Group et de ses filiales n'est pas génératrice de risques environnementaux significatifs. Ces activités n'impliquent pas de mesures spécifiques ayant pour but de limiter les atteintes à l'équilibre biologique et au milieu naturel.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe Cegid se prémunit contre les conséquences des principaux risques liés à ses activités par le recours à des contrats d'assurance, principalement de responsabilité civile, de dommages aux personnes et aux biens et de couverture des pertes d'exploitation résultant d'un sinistre.

L'ensemble de ces contrats a été conclu, tant en France qu'à l'étranger, avec des compagnies d'assurance de notoriété, en concertation et avec l'expertise des courtiers mandatés par le groupe Cegid.

Responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle et/ou après livraison

Le Groupe bénéficie d'une garantie au titre des polices suivantes :

- responsabilité civile d'exploitation à hauteur de 7,5 M€ par sinistre,
- responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison à hauteur de 8 M€ par année d'assurance,
- la couverture Responsabilité Civile couvre notamment, quelle qu'en soit la cause, les dommages résultant :
 - de fautes professionnelles, erreurs, omissions, négligences commises dans l'exécution de prestations intellectuelles de toute nature,
 - de défauts de performance des services, produits ou logiciels,
 - d'un défaut dans la conception ou l'exécution de ses travaux.

Et ce, quelle que soit l'origine, notamment du fait :

- d'une erreur de conception, d'analyse, de programmation,
- d'un défaut dans la livraison, installation, réparation, entretien, etc.

Dommmages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont situés essentiellement en France. Ils représentent 49 sites (bureaux, archivage et entrepôts) pour 44 500 m². Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation qui pourraient résulter d'un sinistre.

Aucune société n'est propriétaire des locaux dans lesquels elle exerce son activité.

La police d'assurance couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation, comporte les plafonds de garantie suivants :

- tous risques informatiques, bureautiques et télématiques : 7,1 M€,
- frais et pertes divers : 3,8 M€.

Autres polices d'assurance

Les risques concernant la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, les actes de fraude et de malveillance, les déplacements professionnels, les transports de biens et plus généralement tout risque informatique sont couverts par des polices d'assurance dédiées.

Pour les entités internationales, des polices spécifiques locales sont mises en place telles que notamment, General Liability, Worker Compensation et Employers Liability...

Primes d'assurance

Le montant des primes prises en charge par le groupe Cegid s'est élevé à environ 0,6 M€ au titre de l'exercice 2008.

LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Litiges liés à l'exploitation

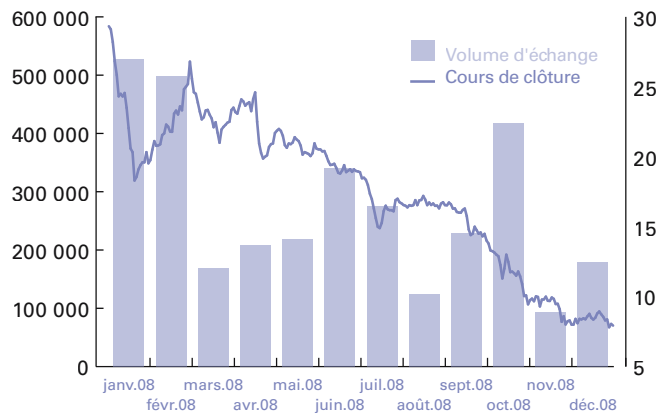
Les litiges concernant notamment les litiges prud'homaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions destinées à couvrir le risque estimé.

À la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

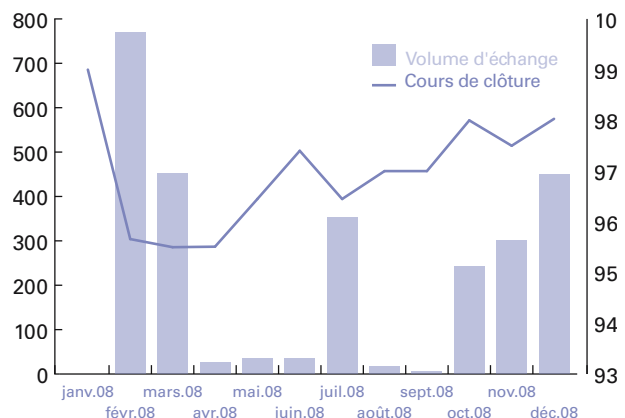
MARCHÉ BOURSIER

L'action Cegid Group (code ISIN FR0000124703) est cotée sur Euronext Paris (compartiment C) et est référencée dans les indices Small 90, Mid and Small 190, ITCAC et SBF250. Le cours, au 31 décembre 2008, s'est établi à 7,93 € (29,45 € au 31 décembre 2007). Le nombre de titres échangés en 2008 s'est élevé à 3 281 666 (6 416 002 titres en 2007) sur un nombre total d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008 de 9 232 679.

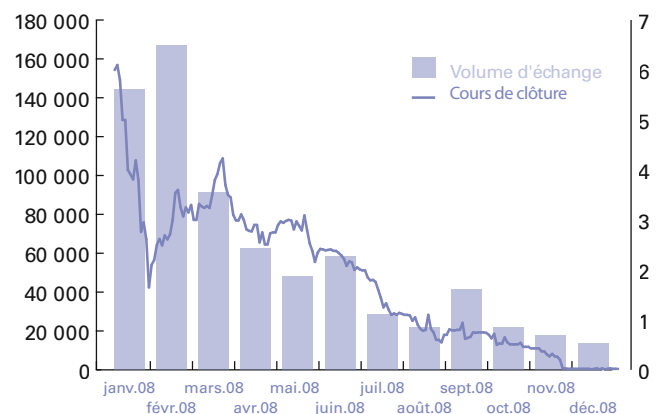
Volume et cours de l'action Cegid Group (FR0000124703) pendant l'année 2008



Volume et cours de l'OBSAR (FR0010061846) pendant l'année 2008



Volume et cours du BSAR (FR0010061853) pendant l'année 2008



ÉVOLUTION DU CAPITAL DE CEGID GROUP ET DES PARTICIPATIONS

Évolution du capital de Cegid Group

Depuis le 25 janvier 2008 et jusqu'au 3 mars 2009, date de la dernière constatation par le Conseil d'Administration, 3 BSAR ont été exercés, ouvrant droit à 3 actions.

À la date du 3 mars 2009, le capital social s'élève à 8 771 045,05 €, divisé en 9 232 679 actions de 0,95 € de valeur nominale.

Évolution des participations

Le détail de participations détenues dans les différentes filiales du Groupe et leur pourcentage sont indiqués dans l'annexe consolidée et le tableau des filiales et participations.

Cegid Group

La société Cegid Group a acquis, en 2008, la société Civitas (secteur public).

Filiale de Cegid Group

Cegid SA

Les principales évolutions, pour la société Cegid SA, filiale à 100 % de la société Cegid Group, en 2008 ont été :

- l'acquisition de la société GD Informatique (avril 2008),
- l'acquisition de la société VCSTIMELESS (Timeless et ses filiales et participations VCS Timeless Italia SRL, VCS Timeless Japan et IStimeless-Portugal), de la société Timeless Premiere (Espagne) et du fonds de commerce de VCS Timeless Ltd (Grande-Bretagne) désormais exploité au sein de la société Cegid UK Limited créée à cet effet (septembre 2008).

Filiale de Cegid SA

Aspx

La société Aspx, filiale à 100 % de la société Cegid SA, a cédé, en 2008, sous conditions suspensives, 50 % des titres de la société Comptanoo au profit du groupe Groupama - Gan Assurances dans le cadre de la création de la joint venture et du partenariat industriel entre les deux groupes.

Simplification des structures juridiques

Cegid SA

Les principales opérations de simplification des structures juridiques pour la société Cegid SA, filiale à 100 % de la société Cegid Group, en 2008 ont été la réalisation des transmissions universelles de patrimoine (TUP) des sociétés, Timeless, Monexpertcomptable, Dirfi.

Filiale de Cegid SA

Servant Soft

La principale évolution, pour la société Servant Soft, filiale à 100 % de la société Cegid SA, en 2008 a été la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Etafi.

ACHAT ET/OU VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

Achat et/ou vente d'actions au cours de l'exercice 2008

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 31 août 2001 avec le CM-CIC Securities et au titre de l'exercice 2008, 247 757 actions Cegid Group ont été acquises au cours moyen de 19,04 € et 221 321 actions ont été vendues au cours moyen de 19,35 €. Le montant des frais de négociation pour ces achats et ventes réalisés dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 23 000 €. Le contrat de liquidité a fait l'objet d'un bilan annuel, mis en ligne le 12 janvier 2009.

Le nombre d'actions acquises par Cegid Group, au cours de l'exercice 2008 dans le cadre de son programme de rachat en dehors du contrat de liquidité, s'est élevé à 486 788. Ces actions ont été acquises au cours moyen de 18,36 €. Le montant des frais de négociation pour ces acquisitions s'est élevé à 19 450 €.

Au total, le nombre d'actions Cegid Group achetées au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 734 545, pour un cours moyen de 18,59 € et des frais de négociation d'un montant de 42 450 €. Le nombre d'actions vendues s'est quant à lui élevé à 221 321, pour un cours moyen de 19,35 €.

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions Cegid Group inscrites au nom de la société s'élevait à 452 847, représentant 4,9 % du capital social de la société. La valeur de ces 452 847 actions évaluées à leur cours d'achat est de 7 577 737 €. Il est rappelé que la valeur nominale de l'action Cegid Group est de 0,95 €.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce

Nous vous proposons, lors de l'Assemblée Générale, d'autoriser le Conseil d'Administration à acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF complétés des instructions AMF 2005-06 et 07 du 22 février 2005.

Le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 60 € par action. Le montant maximum du programme sera donc de 28 093 200 € compte tenu des 455 048 actions auto-détenues au 2 mars 2009.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE CEGID GROUP

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, un rapport spécial vous donnera les informations requises par la loi.

Il est rappelé que suite à l'apport partiel d'actif décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, la société Cegid Group n'a plus de salarié.

En conséquence, la mention usuelle du pourcentage du capital social détenue par les salariés à la clôture de l'exercice n'est pas applicable en l'espèce.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CEGID GROUP

Au 31 décembre 2008, dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise géré sous forme de deux FCP auprès de la Société Générale, l'ensemble des salariés des sociétés appartenant au Groupe Cegid détenait un nombre total de 40 036 actions Cegid Group représentant 0,43 % du capital social.

Il est précisé qu'au 30 janvier 2009, date de la dernière enquête TPI (porteur identifiable), l'ensemble des salariés des sociétés du Groupe Cegid, hors dirigeants, détenait, directement ou indirectement, 128 448 actions Cegid Group, soit 1,39 % du capital.

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS CEGID GROUP

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 juillet 2006, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Le plan portait à l'origine sur un nombre maximal de 139 000 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. Compte tenu du niveau d'atteinte des critères d'attribution prévu par le plan et de la perte de la qualité de bénéficiaire de certaines personnes, il a été attribué à l'issue de la période d'acquisition, soit le 21 juillet 2008, 81 880 actions Cegid Group au profit de 41 bénéficiaires qui remplissaient les conditions requises par le plan.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 mars 2007, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Le plan portait à l'origine sur un nombre maximal de 2 500 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. À la date du 3 mars 2009, date du Conseil le plan est devenu caduc, le bénéficiaire ne remplissant plus l'une des conditions du plan à savoir être salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales à la date d'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition soit au 20 mars 2009.

Pour mémoire, il est rappelé qu'un second plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group, consenti en mars 2007, est devenu caduc depuis fin 2007.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Composition du capital social au 31 décembre 2008

À notre connaissance, les principaux actionnaires de Cegid Group, au 31 décembre 2008, étaient les suivants :

Actionnaires	% en actions	% droit de vote
Groupe Groupama ⁽¹⁾	23,86	20,59
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	11,34	19,58
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽²⁾	7,33	7,64
ICMI ⁽³⁾	6,77	11,69
Dirigeants ⁽⁴⁾	0,67	0,61
Eurazeo	0,30	0,52
Auto Détention	4,91	NA
Public	44,82	39,37
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama : correspond aux entités : Groupama SA, Gan Assurances Vie, Gan Eurocourtage.

⁽²⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C, F.C.P Sphynx Finance).

⁽³⁾ Au 31/12/2008, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 98,73 % de la société ICMI représentant 99,20 % des droits de vote.

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI est mentionné séparément dans ce tableau. Enfin, parmi les sociétés composant le fonds de commun Apax, c'est la société Apax Partners qui est administrateur de la société Cegid Group et ne détient qu'une action d'administrateur.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2008, à l'exception des BSAR, il n'existe pas d'autres titres susceptibles de donner accès au capital de Cegid Group. Le nombre maximal de titres susceptibles d'être créés est de 1 595 838 étant précisé que les BSAR non exercés le 3 mars 2009 sont devenus caducs.

Composition du capital social après juillet 2009

Dans l'hypothèse où le mécanisme d'ajustement proportionnel prévu lors de la cession par ICMI des actions de Cegid Group à Groupama s'appliquerait à 100 % (sur la période du 2^{ème} trimestre 2009, cours \leq 31 € : ajustement de 280 000 titres, cours \geq 41 € : pas d'ajustement, et ajustement proportionnel entre 31 € et 41 €), la composition du capital serait, sur la base de celle au 31 décembre 2008, la suivante :

Actionnaires	% en actions	% droit de vote
Groupe Groupama	26,89	23,83
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	10,78	19,10
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée	7,33	7,85
ICMI	4,60	8,16
Dirigeants	0,67	0,63
Eurazeo	-	-
Auto Détention	4,91	NA
Public	44,82	40,43
TOTAL	100,00	100,00

Déclarations de franchissements de seuils

- Le 7 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote intervenu le 2 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 553 656 actions représentant 6 % du capital social et 5,49 % des droits de vote.
- Le 11 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 6 % du capital social intervenu le 9 janvier 2008. À cette date la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 554 656 actions représentant 6,01 % du capital social et 5,51 % des droits de vote.
- Le 25 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 6 % du capital social intervenu le 23 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 547 629 actions représentant 5,93 % du capital social et 5,44 % des droits de vote.
- Le 29 janvier 2008, la société Tocqueville Finance a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote. À cette date, la société Tocqueville Finance détenait 795 436 actions Cegid Group représentant 7,9 % des droits de vote.
- Le 4 février 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote intervenu le 31 janvier 2008. À cette date, Richelieu Finance Gestion Privée détenait 497 906 actions représentant 5,39 % du capital social et 4,95 % des droits de vote.
- Le 15 février 2008 la société Richelieu Finance Gestion Privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital social intervenu le 12 février 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 461 456 actions représentant 4,99 % du capital social et 4,58 % des droits de vote de la société.
- Le 3 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la hausse en date du 28 février 2008, le seuil de 5 % du capital et détenir pour le compte des fonds communs de placement dont elle assure la gestion, 461 906 actions Cegid Group représentant 5,03 % du capital et 4,59 % des droits de vote.
- Le 19 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi à la baisse en date du 14 mars 2008, le seuil de 5 % du capital et détenir pour le compte des fonds communs de placement dont elle assure la gestion, 456 000 actions Cegid Group représentant 4,94 % du capital et 4,53 % des droits de vote.
- Le 3 juin 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 4 % des droits de vote intervenu le 30 mai 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 400 000 actions représentant 4,33 % du capital social et 3,97 % des droits de vote.
- Le 10 juin 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse du seuil de 4 % du capital. À cette date, elle détenait 384 752 actions et droits de vote, soit 4,16 % du capital et 3,82 % des droits de vote.
- Le 24 juin 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé la société Cegid Group du franchissement à la hausse du seuil de 4 % des droits de vote. À cette date, elle détenait 410 551 actions et droits de vote, soit 4,44 % du capital et 4,07 % des droits de vote.
- Le 26 juin 2008, la société Richelieu Finance Gestion privée a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 4 % du capital social intervenu le 24 juin 2008. À cette date, la société Richelieu Finance Gestion Privée détenait 365 000 actions représentant 3,95 % du capital social et 3,63 % des droits de vote.
- Le 7 octobre 2008, la société KBL Richelieu Gestion a informé la société Cegid Group, du franchissement à la baisse du seuil de 2 % du capital social intervenu le 6 octobre 2008. À cette date, la société KBL Richelieu Gestion détenait 177 207 actions représentant 1,92 % du capital social et 1,76 % des droits de vote.
- Le 24 novembre 2008, la société Eurazeo a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier, avoir franchi en hausse, le seuil de 10 % des droits de vote de la société et détenir 639 432 actions Cegid Group représentant 1 278 864 droits de vote, soit 6,93 % du capital et 10,88 % des droits de vote. Ce franchissement résulte d'une attribution de droit de vote double par suite de l'inscription au nominatif des actions Cegid Group depuis quatre ans.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

- Le 21 novembre 2008, la société Apax Partners SA, agissant de concert avec les sociétés Altamir Amboise, Apax Parallel Investment I, a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en hausse le 17 novembre 2008, le seuil de 15 % des droits de vote et détenir de concert 1 047 123 actions Cegid Group représentant 2 094 246 droits de vote, soit 11,34 % du capital et 17,82 % des droits de vote.
- Le 15 décembre 2008, la société Eurazeo a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en baisse le 12 décembre 2008, les seuils de 10 % des droits de vote et de 5 % du capital et des droits de vote de la société et détenir 27 808 actions représentant 55 616 droits de vote, soit 0,30 % du capital et 0,50 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegid Group hors marché au profit de Groupama, provenant de l'exercice par cette dernière de son droit de préférence prévu par un protocole d'accord réitératif conclu le 19 décembre 2007.
- Le 12 décembre 2008, la société Groupama SA, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte des filiales de son groupe, a informé la société Cegid Group, du franchissement à la hausse de seuils statutaires de 18 %, 20 % et 22 %. Le seuil légal de 20 % en capital et en droits de vote a été franchi à la hausse. À la date du 12 décembre 2008, la société Groupama et ses filiales détenaient 2 202 533 actions Cegid Group.
- Par courrier en date du 15 décembre 2008, complété par un courrier du 17 décembre 2008 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, la société Groupama fait la déclaration d'intention pour indiquer que Groupama, le Gan Assurances Vie et le Gan Eurocourtage Vie agissant de concert entre elles, n'ont pas l'intention d'accroître leur participation, à l'exception du transfert des actions gratuites prévu dans le pacte d'actionnaires (19 décembre 2007) et dans le protocole réitératif conclu avec ICMI, Apax et Eurazeo.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles 621-18-2, du code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes intervenues, au cours de l'exercice 2008, sur les titres de votre société ont été portées à la connaissance de cette dernière :

- Monsieur Jean-Michel AULAS a acquis 1 800 actions Cegid Group pour un montant de 14 640 euros,
- Monsieur Patrick BERTRAND a concomitamment cédé puis acquis 27 536 actions Cegid Group pour un montant de 389 213,36 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de Cegid Group qui vous ont été présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 12 871 949 €. Le montant distribuable au titre de l'exercice, compte tenu du report à nouveau, est de 20 620 558 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, de distribuer un dividende de 1 € comme suit :

Dividendes, soit pour 9 232 679 actions	9 232 679 €
Affectation en report à nouveau	11 387 879 €

Dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 19 mai 2009. Il serait proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte que la somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts modifié par la loi de finances pour 2006 du 30 décembre 2005. Conformément aux dispositions de l'article 135-6e, modifié du décret 67-236 du 23 mars 1967, vous trouverez ci-après le tableau des distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices.

DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	9 232 676	8 688 908	8 643 271
Dividende par action (€)	1,00	0,95	0,85
TOTAL par action (€)	1,00	0,95	0,85
TOTAL dividende (€)	9 232 676	8 254 463	7 346 780
Dividende éligible à la réfaction de 40% (€)	9 232 676	8 254 463	7 346 780
Dividende non éligible à la réfaction de 40%	NA	NA	NA

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons d'autoriser le versement de jetons de présence au titre de l'exercice en cours, dans la limite d'un montant global de 100 000 €.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que depuis 1999 Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont salariés de la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 453 M€ avec un effectif cumulé de 2 250 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs AULAS et BERTRAND sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du Groupe. ICMI, dont l'effectif est de 6 personnes,

assure également des prestations d'ordre financier, comptable et juridique. Les redevances comptabilisées par Cegid Group pour l'exercice 2008 au titre des interventions de la société ICMI s'élèvent à 2 899 milliers d'euros (2 880 milliers d'euros en 2007).

La rémunération des dirigeants de la société ICMI comprend une partie fixe et une partie variable principalement déterminée sur la base des résultats consolidés de Olympique Lyonnais Groupe et de Cegid Group. Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature attribué au titre de l'exercice 2008, par la société ICMI, votre société et ses filiales, à Monsieur Jean-Michel AULAS, s'élève à 592 K€ pour la partie fixe⁽¹⁾ (511 K€ en 2007) et à 703 K€ pour la partie variable (897 K€ en 2007) et à Monsieur Patrick BERTRAND à 380 K€ pour la partie fixe⁽¹⁾ (414 K€ en 2007) et à 290 K€ pour la partie variable (255 K€ en 2007).

⁽¹⁾ La partie fixe comprend le salaire fixe brut annuel, les avantages en nature, les jetons de présence et les avantages postérieurs à l'emploi.

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite en actions Cegid Group, décidé par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2006, Monsieur Jean-Michel AULAS et Monsieur Patrick BERTRAND se sont vus attribuer le 21 juillet 2008, chacun un nombre de 10 680 actions Cegid Group compte tenu du niveau d'atteinte des critères d'attribution (objectifs de rentabilité opérationnelle courante consolidée) tels que définis dans le règlement du plan. La charge enregistrée au 31 décembre 2008 dans les comptes consolidés, relative à la juste valeur de l'avantage consenti à Monsieur Jean-Michel AULAS et Monsieur Patrick BERTRAND représente 177 K€ (342 K€ au 31 décembre 2007).

Les rémunérations attribuées aux autres mandataires sociaux correspondent au montant des seuls jetons de présence versés en 2008 au titre de l'exercice 2007 et s'établissent ainsi qu'il suit :

- Société Apax Partners 11 800€
- Société Eurazeo 10 100€
- Monsieur Jean-Luc LENART 6 600€
- Monsieur Jacques MATAGRIN 9 900€
- Monsieur Franklin DEVAUX 13 400€
- Monsieur Yves DEFOIN 9 900€
- Monsieur Lucien DEVEAUX 8 300€

Il est précisé que le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en considération une pondération pour les deux dirigeants ainsi que pour les membres du Comité Stratégique.

Il n'y a pas d'autre engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CERTAINS ADMINISTRATEURS

Il vous sera proposé de procéder au renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Lucien DEVEAUX et de Monsieur Michel REYBIER.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR BENOÎT DE RODELLEC DU PORZIC EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Il vous sera proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC en qualité d'administrateur, intervenue à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2008, en remplacement de la société Eurazeo représentée par Monsieur Gilbert SAADA démissionnaire.

Le Conseil d'Administration

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

LISTE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2008

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2008
Monsieur Jean-Michel AULAS	20 juin 1983	AGO approbation comptes 2009	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDT ICMI, PDG Cegid, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Quadratus, ADM L'Ambassade Limited.
ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND	14 septembre 1983	AGO approbation comptes 2009	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND DG Cegid Group, DGD Cegid, RP ICMI au CA de Olympique Lyonnais Groupe, PCA Quadratus, ADM Comptanoo ⁽¹⁾ , ADM Servant Soft, ADM Expert & Finance, ADM et Vice-Pdt FigeSCO, Représentant FigeSCO au Conseil de Surveillance Alta Profits, ADM Sup L'Ambassade Limited, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.
Monsieur Franklin DEVAUX	9 juin 1987	AGO approbation comptes 2009	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM Aéro Club de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate.
Monsieur Lucien DEVEAUX	4 novembre 1997	AGO approbation comptes 2008	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations SAS, Membre du Conseil de Surveillance Deveaux SA, PDT Conseil de Surveillance Armand Thiery, PDT Conseil de Surveillance Ecce SA, Gérant Devlocation, Gérant SCI Du Foie, ADM Lyonnaise de Banque.
Monsieur Jean-Luc LENART	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM	Gérant ACLAM Sarl	ADM et MCS de Imagination SA, Gérant Aclam SARL, Gérant les Sources SC, ADM MCS RHAPSO SA, PDT CS KAYENTIS SAS.
Monsieur Jacques MATAGRIN	12 juin 2002	AGO approbation comptes 2013	ADM	Gérant de Noirclerc Fenetrier Informatique	PDT du Tout Lyon, ADM Eurazis, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade Olympique Lyonnais Groupe, PDT Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, PDT SAS OL Restauration, Gérant ATF, Gérant Noirclerc Fenetrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Apax Partners représentée par Monsieur Edgard MISRAHI	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM		Edgard MISRAHI DGD Apax Partners SA, ADM Hubwoo.com SA, ADM Dxo Labs SA, ADM ADM Groupe Outremer Telecom SA, ADM Prosodie SA, RP Apax Partners SA au CA Arkadin, RP Apax Partners SA au CA Altran Technologies SA, ADM Camelia Participations SAS, PCS InfoPro Communications SAS, MCT Éditions Techniques pour l'automobile et l'Industrie (ETAI) SAS, Gérant Société civile Carmel, RP Apax Partners SA gérant de Société Civile Info Invest, Associé Gérant Société Civile Cassiopée, Censeur Oseo Garantie, PDT Apax Partners Midmarket SAS, ADM Apax Partners Midmarket SAS, PDT Financière Midmarket SAS, ADM Financière Midmarket.
Monsieur Christian COLLIN	1 ^{er} février 2008	AGO approbation comptes 2013	ADM		MCS Gimar Finance & Compagnie, PDT GIE Groupama Logistique, PDT Fondation Groupama – Gan pour le Cinéma, ADM Fondation Groupama Pour La Santé.
Monsieur Michel REYBIER	21 mai 1997	AGO approbation comptes 2008	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicoptère, ADM Pebercan.
Monsieur Benoît MAES	7 mai 2008	AGO approbation comptes 2013	ADM		DG Gan Assurances Vie, DG Gan Assurances IARD, PCA France Gan, Vice-Président du CS Réunima, RP Gan Assurances IARD et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie Gérant de SCI Vieille Voie de Paray, RP Gan Assurances Vie, Président, de Gan Saint Lazare, RP Gan Assurances Vie, Gérant, de Gan Investissement Foncier.
Eurazeo représentée par Monsieur Gilbert SAADA ⁽²⁾	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM	Membre du Directoire Eurazeo	Gilbert SAADA MBRE Directoire Eurazeo, PCA Europcar Groupe, RP d'Eurazeo au CA de LT Participations, Gérant de Caly Tiles Participations SARL, Gérant de Eurazeo Entertainment Lux, ADM bluebirds participations SA, PCA redbirds participations SA, PCA de LegendredHolding 20, Gérant Euraléo (Italie) Gérant Eurazeo (Italie) RP d'Eurazeo au Conseil de Surveillance de Rexel DG ADM de Legendre Holding 18.
Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC ⁽³⁾	26 novembre 2008	AGO approbation comptes 2009	ADM		PDT RPA Conseil, PDT CIT COM, PDT Civitas ⁽⁴⁾ .

⁽¹⁾ Jusqu'au 15 octobre 2008. ⁽²⁾ Jusqu'au 26 novembre 2008. ⁽³⁾ À compter du 26 novembre 2008. ⁽⁴⁾ Jusqu'au 24 septembre 2008

RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ART. L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Utilisation au cours de l'exercice 2008	Utilisée	Non utilisée
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de Souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce (A.G.E. 8 juin 2005). Durée de l'autorisation : 38 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. (A.G.E. 8 juin 2005). Durée de l'autorisation : 38 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation réserves ou de primes, réservée aux bénéficiaires d'actions gratuites nouvellement émises (A.G.E 2 juin 2006).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant nominal maximum : 30 M€ (A.G.E. 22 juin 2007). Durée de l'autorisation : 26 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel des actionnaires. Montant nominal maximum : 30 M€ (A.G.E. 22 juin 2007). Durée de l'autorisation : 26 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (A.G.E. 22 juin 2007). Durée de l'autorisation : 26 mois.		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire. (A.G.E. 22 juin 2007).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E. 22 juin 2007).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E. 22 juin 2007).		x
Délégation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (A.G.E 22 juin 2007).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 22 juin 2007).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves bénéfiques ou primes. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		x
Délégation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe. (A.G.E 7 mai 2008).		x
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 7 mai 2008).		x

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 771 045,05	8 771 042,20	8 239 342,40	8 157 987,25	8 025 206,70
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 232 679	9 232 676	8 672 992	8 587 355	8 447 586
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions futures à créer	1 595 838	1 595 841	2 163 966	2 090 186	2 826 123
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 306 298	4 194 753	3 946 871	131 908 336	119 815 632
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	12 145 882	28 808 176	468 280	10 977 809	19 073 204
Impôts sur les bénéficiaires	-1 745 449	-247 031	-912 146	519 088	-917 527
Participation des salariés					567
Dot. amortissements et provisions	1 019 382	12 206 952	773 349	7 933 030	15 324 509
Résultat net	12 871 949	16 848 255	607 077	2 525 692	4 665 655
Résultat distribué	9 232 679 ⁽¹⁾	9 232 676	8 254 463	7 299 252	6 860 872
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,50	3,15	0,16	1,22	2,37
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,39	1,82	0,07	0,29	0,55
Dividende attribué	1,00 ⁽¹⁾	1,00	0,95	0,85	0,80
Personnel					
Effectif moyen des salariés				1 157	1 206
Masse salariale ⁽²⁾	125 000			40 818 825	38 960 644
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	44 043			19 440 782	18 549 047

⁽¹⁾ Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2009.

⁽²⁾ Concerne un mandataire social.

AUTRES INFORMATIONS

Localisation et importance des principaux établissements de l'émetteur

Du fait de sa création à Lyon et de l'implantation du siège social dans cette ville, Lyon constitue le principal site d'activité du Groupe en termes d'effectifs. Sont implantés à Lyon et dans sa région, les services suivants :

- Direction et services fonctionnels
- Recherche et développement (pour partie)
- Logistique et stockage
- Équipes de télévente et d'assistance clients (pour partie)
- Équipe Cegid Sourcing
- Agences commerciales pour Lyon et sa région

Le Groupe est présent sur l'ensemble du territoire français et a poursuivi sa stratégie de forte implantation régionale pour ses différentes activités (développement, vente, déploiement) en complétant et renforçant les pôles d'activités sur ses sites les plus importants, notamment Lyon (880 collaborateurs au 31 décembre 2008 contre 750 environ au 31 décembre 2007), Île de France (484 collaborateurs), Aix-en-Provence (124 collaborateurs), Annecy (54 collaborateurs), Orléans (77 collaborateurs), Rennes (32 collaborateurs) et Roanne (62 collaborateurs).

Cette diversité d'implantation, organisée autour de pôles de compétences communs, permet de renforcer la proximité avec les clients.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des sociétés du Groupe représente un effectif total de 2 290 personnes (2 037 au 31 décembre 2007). Les locaux du siège social de Cegid Group sont situés au 52, quai Paul Sédallian - Lyon 9^{ème}.

Pour assurer son développement à l'international (30 collaborateurs), le Groupe est également présent aux États-Unis, en Espagne, en Asie (Shenzhen et Singapour), au Maghreb et depuis l'acquisition du Groupe TIMELESS en septembre 2008, en Italie, UK et au Japon.

Politique d'investissements

Les principaux investissements du Groupe sont orientés autour des éléments suivants :

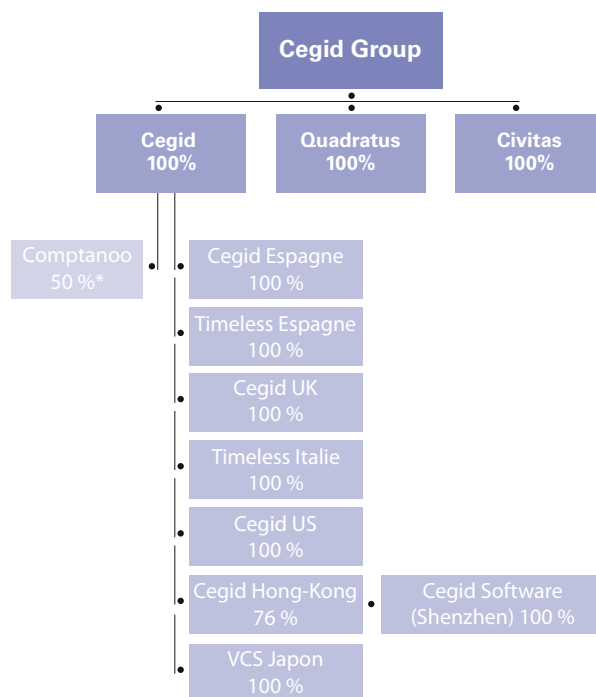
Chiffres consolidés en M€	2008	2007	2006
Frais de développement	25,5	24,9	21,1
Acquisitions d'entreprises	19,6	17,6	13,1
Investissements corporels ⁽¹⁾	1,8	3,6	1,9

⁽¹⁾ Chiffres bruts

- Frais de développement: ces dépenses sont pour une large part immobilisées et sont désormais amorties sur une durée de 5 ans (à l'exception des projets hors PGI sur 3 ans et des dépenses de paramétrage relatives aux produits millésimés amorties sur 1 an). Les équipes de développement sont réparties sur 5 sites principaux. Les effectifs totaux concernés par les activités de développement s'élèvent à 535 personnes.
- Acquisitions d'entreprises: ces acquisitions sont en général réalisées soit en numéraire, soit par des émissions d'actions de la société acquéreuse en rémunération de l'apport d'actions de la société acquise.
- Investissements corporels: ils concernent principalement le matériel informatique de recherche et développement et de démonstration et des travaux d'aménagement des locaux.

Le financement de ces investissements est principalement réalisé grâce aux capitaux permanents de l'entreprise composés des fonds propres, de l'OBSAR et de la ligne de crédit syndiqué.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2009



* 50 % détenus par le groupe Groupama - Gan Assurances.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Faits marquants

1983

- Création de Cegid qui a pour activité principale la conception et la fabrication industrielle de progiciels de gestion et la fourniture de systèmes informatiques « clés en main » à destination d'une clientèle de Cabinets d'Expertise Comptable et d'Audit, et de PME/PMI.

1986

- Introduction de Cegid SA sur le Second Marché.
- Création de Cegid Kalamazoo Entreprises (offre entreprises).
- Création de ITI: Activité de Maintenance de Matériels Informatiques.

1987

- Création de Cegid Services en partenariat avec des professionnels de la comptabilité vers de nouvelles prestations de conseil.
- Émission d'une Obligation avec Bons de Souscription en Actions (OBSA).

1989

- Apport par Cegid SA à sa filiale, Cegid Informatique (exCegid Kalamazoo Entreprises) de son activité à destination des Experts-Comptables.
- Cegid SA devient une société Holding de contrôle et de gestion de ses filiales opérationnelles regroupées autour de deux pôles: informatique et services.
- Transfert de l'action Cegid SA au Marché à Règlement Mensuel.
- Inscription de l'action ITI sur le Marché Hors Cote de Lyon.
- Inscription de l'action DEI (fournitures et consommables informatiques) sur le Marché Hors Cote de Lyon.

1995

- Fusion absorption de DEI par ITI pour devenir Cegid Environnement Maintenance.

1996

- Cegid devient leader français pour l'informatisation de la Profession Comptable Libérale (source enquête AVISO - avril 1996).
- Acquisition par Cegid Informatique des sociétés Silicone Informatique et Silicad.

1997

- Fusion absorption des sociétés Silicone Informatique et Silicad.
- Fusion absorption par Cegid SA de ses principales filiales opérationnelles (Cegid Informatique et CEM).
- Émission en juillet d'un emprunt obligataire convertible de 103,1 millions de francs.
- Acquisition des sociétés Orli et Amaris.

1998

- Acquisition des sociétés Alphabla et Apalatys.
- Société Synaptique: prise de participation à hauteur de 34 % dans le capital.
- Cegid SA: fusion absorption des filiales Alphabla, Orli et Amaris.

1999

- Acquisition de la société Servant Soft: augmentation de capital réservée suivie d'une OPE/OPA, puis d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire.
- Émission en novembre d'un emprunt obligataire convertible et échangeable en actions nouvelles (OCEANE) de 35,4 millions d'euros.

2000

- Servant Soft: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 34 à 80 %.

2001

- Acquisition de 100 % des titres de la société C-Line et Fusion absorption de cette société par Cegid SA.
- Création de la société Cegid Business Intelligence par apport partiel d'actif de la branche Reporting & Décisionnel de Servant Soft. Création en juillet 2001 de Cegid Corporation (USA), filiale à 100 % de Cegid SA.

2002

- Création en février 2002 de Cegid España, filiale à 75 % de Cegid SA.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 80 à 85 %.
- Acquisition de 100 % des titres de la société Magestel et location-gérance du fonds de commerce de Magestel par Cegid SA.

2003

- Acquisition de 100 % des titres de la société Quadratus et de ses distributeurs Data Bretagne, Technilog et NS Informatique et fusion absorption par Cegid SA de ces trois sociétés.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 85 à 90 %.
- Acquisition de 100 % des titres des sociétés Logam et ALP.
- Cegid SA: Transfert du siège social.

2004

- Logam: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Branche d'activité « fournitures de bureau et consommables informatiques »: cession à la société Liogier.
- Émission d'un emprunt OBSAR de 44,1 millions d'euros.
- Rapprochement Cegid - Ccmx: annonce de la création du leader français et acteur de premier plan sur le marché européen des solutions de gestion à destination des entreprises.
- Acquisition de CGO Informatique (Mode).
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 90 à 95 %.
- Cegid - Ccmx: réalisation effective de la prise de contrôle de Ccmx Holding par Cegid SA.

2005

- Cession du fonds de commerce Datamer.
- CGO Informatique: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Acquisition du fonds de commerce CSSI (distribution des progiciels Quadratus).
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 95 à 100 % et confusion de patrimoine au 31 décembre 2005.
- CBI: confusion de patrimoine avec la société Servant Soft.
- Apalatys: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Logam: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Synaptique: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Ccmx Holding: fusion-absorption de Ccmx SA.

2006

- Rapprochement Cegid - Ccmx: décision du Conseil d'État confirmant définitivement la légalité de la prise de contrôle par Cegid SA de Ccmx.
- Apport des activités opérationnelles de Cegid à Ccmx, devenue Cegid.
- Cegid société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris Compartiment B (Code ISIN Actions: FR0000124703) prend la dénomination Cegid Group.
- Acquisition des sociétés GTI Industrie, PMI Soft, I&C et Comptanoo.
- Signature d'une ligne de crédit syndiqué de 200 M€.
- FCRS: Location-gérance du fonds de commerce par Ccmx devenue Cegid.
- GTI Industrie: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.

2007

- Partenariat industriel entre Cegid et la société SCC: sous-traitance de l'activité prestations d'installation et de maintenance matériels et cession de l'activité de ventes directes à certains grands comptes de matériels « spécifiques » et services associés.
- Acquisition de la société AS INFOR (Commerce Spécialisé) et de sa filiale espagnole.
- Création de Cegid Hong Kong Holdings Ltd.
- Fusion-absorption de la société HCS par la société Cegid Group.
- AS INFOR, PMI Soft, ALP: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Cession du fonds de commerce de la solution Industry One (technologie SAP).
- Signature d'un partenariat industriel entre Cegid Group et Groupama. Prise de participation de Groupama à hauteur de 17,23 % dans le capital de Cegid Group.

2008

- Acquisition de la société GD Informatique (Hôtellerie-Restaurant).
- Création de Cegid Software Ltd (Shenzen).
- Acquisition de VCSTIMELESS (Retail).

- Création de Cegid Ltd (Grande-Bretagne).
- Acquisition de la société Civitas (Secteur Public).
- Cession, sous condition suspensive, par Aspex de 50 % des titres de la société Comptanoo pour la création de la joint venture Cegid/Groupama - Gan Assurances.
- Accord de partenariat avec Altaven (éditeur d'Optim'is) et prise de participation minoritaire.
- Confusion de patrimoine avec la société Cegid SA des sociétés Timeless, Dirfi et Monexpertcomptable.
- Confusion de patrimoine avec la société Servant Soft de la société Etafi.

2009

- Location gérance du fonds de commerce de la société GD Informatique par Cegid SA.

ÉVOLUTION RÉCENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009

Évolution de l'activité à fin mars 2009

Le chiffre d'affaires « Licences et Services d'intégration » a progressé de près de 11 % (- 4,4 % à périmètre comparable) au 1^{er} trimestre 2009, avec un mois de mars en croissance légèrement supérieure à celle constatée au cours des deux premiers mois de l'exercice.

Les revenus issus des contrats récurrents augmentent de près de 10 %. Cette évolution, qui tient compte de l'effet des croissances externes réalisées en 2008, confirme la forte augmentation du portefeuille de contrats récurrents qui atteint, au 31 mars 2009, un montant en valeur annuelle de 121 M€.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2009 s'établit à 62,0 M€* (56,8 M€ au 1^{er} trimestre 2008) soit une croissance de 9,1 % (- 3,4 % à périmètre comparable).

L'amélioration du mix-produit, qui résulte notamment de la progression des ventes de « Licences et Services d'intégration » et des revenus récurrents, se traduit par une nouvelle croissance de la marge brute qui s'élève à plus de 87 % du chiffre d'affaires (84,8 % au 31 mars 2008).

Le point mort mensuel moyen estimé pour le 1^{er} trimestre 2009 se situe à un niveau conforme aux objectifs fixés qui devraient se traduire par un point mort mensuel moyen pour l'ensemble de l'année de l'ordre de 19,1 M€. Il intègre en particulier les effets des variations de périmètre intervenues en avril et en septembre 2008 (notamment à l'international dans le secteur du Retail avec VCSTIMELESS) et l'accroissement du montant des amortissements des frais de développement.

Compte tenu de ces éléments, les premières estimations conduisent à un niveau de résultats en ligne avec ceux du 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

* Incidence nette des variations du périmètre de consolidation : 7,1 M€.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite du développement et gestion adaptée au contexte économique

Cegid dispose de nombreux atouts pour poursuivre son développement :

- des domaines d'expertise et des positions de leader reconnus grâce à ses compétences fonctionnelles et métiers (ERP, Finance et Fiscalité, Ressources Humaines, Retail, Manufacturing, Hôtellerie-Restauration, Négoce-Services, Propreté, Profession Comptable, Secteur Public),
- un large spectre de clients en termes de taille d'entreprise et une capacité unique à adresser les PME et les Moyennes/Grandes Entreprises,
- une base installée de 80 000 clients qui se traduit par un chiffre d'affaires récurrent supérieur à 120 M€, soit plus de 45 % du chiffre d'affaires. Cette base installée représente aussi un important potentiel de ventes de produits complémentaires et de migration vers les nouvelles gammes de Cegid, et favorise une forte dispersion des encours clients,

- la prise en compte, sur 12 mois d'activité, des croissances externes réalisées fin septembre 2008,
- une capacité à ajuster le profil des coûts à l'activité et un savoir-faire en matière d'intégration de sociétés.

Dans un environnement économique incertain qui s'est fortement dégradé depuis le deuxième semestre 2008, les axes d'actions pour 2009 sont particulièrement centrés sur :

- l'optimisation de l'efficacité commerciale par une approche "multi-canal" reposant sur une force commerciale directe de proximité, une structure de télévente, un réseau de revendeurs à valeur ajoutée, et des partenariats avec des intégrateurs et des consultants,
- l'accélération de la démarche autour des offres On Demand (SaaS) conçues pour répondre aux besoins des entreprises,
- la poursuite des offres en matière de contrat de financement des solutions particulièrement adaptées aux TPE et au Middle Market.

Ces offres sont particulièrement adaptées au contexte actuel, car elles permettent aux entreprises de poursuivre la modernisation de leur système d'information, sans être confrontées à la problématique de son financement,

- la diffusion, via les portails internet à destination des TPE, d'une offre de gestion en ASP et d'un bouquet de services en ligne, en partenariat avec Groupama - Gan Assurances dans le cadre de la joint venture Comptanoo et de ses portails www.comptanoo.com et www.club-comptable.com,
- la poursuite d'une stratégie de croissance externe ciblée,
- la diffusion des offres logicielles de Civitas à destination du secteur public, secteur porteur en termes d'investissement en système d'information dans le cadre des programmes de modernisation de l'État et des collectivités territoriales,
- l'accélération de l'ouverture internationale par de nouvelles implantations.

En s'appuyant sur ces différents atouts et sur la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires disponibles, Cegid devrait réussir à montrer, en 2009, sa capacité, d'une part, à délivrer un niveau de rentabilité opérationnelle satisfaisant et, d'autre part, à profiter plus rapidement d'un éventuel retournement du contexte actuel en fin d'année ou au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, Cegid poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de concentration sur ses principaux domaines d'expertise. Dans ce cadre, des discussions sont actuellement en cours pouvant conduire à la cession de l'activité liée aux solutions « métiers » dédiées aux professionnels du BTP (volume d'activité de 1 M€ environ, 10 collaborateurs).

“Comptes au 31 décembre 2008”

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de variations des capitaux propres

Notes annexes

1. Faits marquants de l'exercice 2008
2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation
3. Périmètre de consolidation
4. Notes sur le bilan
5. Notes sur le compte de Résultat
6. Notes sur les effectifs
7. Notes sur les engagements
8. Informations relatives aux parties liées
9. Honoraires des Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe
10. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2008	% du C.A	2007	% du C.A.	2006	% du C.A
Chiffre d'affaires	5.1	248 515	100,0%	241 136	100,0%	228 215	100,0%
Achats & variations de stocks		-36 748	14,8%	-38 725	16,1%	-36 792	16,1%
Marge brute		211 767	85,2%	202 411	83,9%	191 423	83,9%
Production immobilisée		25 537	10,3%	24 649	10,2%	21 116	9,3%
Charges externes		-43 106	17,3%	-42 759	17,7%	-42 219	18,5%
Valeur ajoutée		194 198	78,1%	184 301	76,4%	170 320	74,6%
Impôts, taxes et versements assimilés		-6 310	2,5%	-5 995	2,5%	-5 726	2,5%
Charges de personnel	5.2	-131 121	52,8%	-122 566	50,8%	-116 478	51,0%
Excédent Brut d'Exploitation		56 767	22,8%	55 740	23,1%	48 116	21,1%
Autres produits opérationnels courants		2 129	0,9%	866	0,4%	604	0,3%
Autres charges opérationnelles courantes		-892	0,4%	-1 245	0,5%	-1 777	0,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-26 705	10,7%	-22 197	9,2%	-17 789	7,8%
Résultat Opérationnel Courant		31 299	12,6%	33 164	13,8%	29 154	12,8%
Autres produits et charges opérationnels	5.3	-810	-0,3%	-70	0,0%	583	-0,3%
Résultat Opérationnel		30 489	12,3%	33 094	13,7%	29 737	13,0%
Produits financiers		202	0,1%	492	0,2%	365	0,2%
Charges financières		-5 690	2,3%	-6 142	2,5%	-4 394	1,9%
Résultat financier	5.4	-5 488	-2,2%	-5 650	-2,3%	-4 029	-1,8%
Résultat brut avant impôts		25 001	10,1%	27 444	11,4%	25 708	11,3%
Impôts sur les bénéfices	5.5	-7 620	3,1%	-9 739	4,0%	-9 309	4,1%
Résultat net de l'exercice		17 381	7,0%	17 705	7,3%	16 399	7,2%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		17 381	7,0%	17 705	7,3%	16 245	7,1%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		0		0		154	
Nombre moyen d'actions		8 972 130		8 966 512		8 639 694	
RÉSULTAT NET DU GROUPE PAR ACTION		1,94 €		1,98 €		1,89 €	

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/08

Bilan actif

Montants nets (en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Écarts d'acquisition	4.1.2	187 513	178 748	158 723
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4.1.4			
Frais de développement		51 051	44 212	38 286
Marque		1 900		
Relation clientèle		9 042		
Autres immobilisations incorporelles		501	595	746
<i>Immobilisations corporelles</i>	4.1.5			
Installations techniques, matériels & outillages		2 980	3 233	2 400
Autres immobilisations corporelles		3 596	3 625	3 115
<i>Immobilisations financières</i>	4.1.6			
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.3	576	1 562	3 058
Autres titres immobilisés		180	29	33
Prêts, dépôts et cautionnements		1 673	1 351	1 209
Autres actifs financiers		192	626	606
Impôts différés	4.4	1 054	3 273	9 062
Actif non courant		260 256	237 254	217 238
Stocks de produits et services en cours		1 455	1 469	3 249
Clients et comptes rattachés	4.3	69 900	66 540	62 096
<i>Autres débiteurs et comptes de régularisation</i>	4.3			
Personnel		782	426	429
État taxes sur chiffre d'affaires		2 326	2 158	2 494
État impôts sur les bénéfices		1 224	109	1 082
Autres créances		2 865	697	729
Comptes de régularisation		3 168	2 751	2 190
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.2	4 436	3 733	15 516
Actif courant		86 156	77 883	87 785
TOTAL ACTIF		346 412	315 137	305 023

Montants nets (en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Capital		8 771	8 771	8 239
Primes		94 671	94 671	80 305
Réserves		28 081	28 758	19 571
Résultat de la période		17 381	17 705	16 245
Autres fonds propres		6 237	6 237	6 237
Capitaux propres - Part Groupe		155 141	156 142	130 597
Intérêts minoritaires				5 418
Total capitaux propres	4.5	155 141	156 142	136 015
Emprunt OBSAR (part +1 an)			42 242	40 639
Autres passifs financiers (part à +1 an)	4.3	42 709	19 740	42 631
Dettes sur acquisitions de sociétés (part à +1 an)	4.3	2 190	2 274	777
Impôts différés	4.4	1 243		
Provisions pour retraite et avantages au personnel	4.6	6 884	5 649	4 140
Passif non courant		53 026	69 905	88 187
Provisions pour autres passifs (part à -1 an)	4.6	7 829	2 876	6 118
Emprunt OBSAR (part -1 an)	4.3	43 820		
Dettes financières (part à -1 an)	4.3	1 071	1 202	1 724
Fournisseurs & comptes rattachés	4.3	24 769	23 062	21 889
Dettes fiscales et sociales	4.3			
Personnel		37 296	33 963	32 144
Autres dettes fiscales & sociales		1 726	1 611	1 263
État taxes sur chiffre d'affaires		5 215	5 120	4 846
État impôts sur les bénéfices		0	768	109
Dettes sur acquisitions de sociétés (part à -1 an)		710	3 105	894
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (part à -1 an)		278	166	166
Autres passifs courants		3 611	4 330	3 822
Produits constatés d'avance		11 921	12 887	7 846
Passif courant		138 246	89 090	80 821
TOTAL PASSIF		346 412	315 137	305 023

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/08

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Résultat net	17 381	17 705	16 245
Résultat revenant aux intérêts minoritaires			154
Amortissements provisions et éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	25 340	20 006	4 715
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	802	-138	47
Charge d'intérêts financiers	5 369	5 166	4 342
Charge d'impôt	7 620	9 739	9 309
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	56 512	52 478	34 812
Intérêts financiers payés	-3 581	-3 517	-2 754
Impôt payé	-3 007	-536	-2 847
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	49 924	48 425	29 211
Variation des stocks	312	1 987	-251
Variation des créances clients	180	3 418	-5 065
Variation des autres créances	-1 586	805	-1 717
Variation des dettes fournisseurs	-3 196	-55	-1 998
Variation des autres dettes	-2 385	698	3 643
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 675	6 853	-5 388
Variation de la trésorerie issue de l'activité	43 249	55 278	23 823
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-25 528	-25 170	-21 454
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 802	-3 629	-1 903
Acquisitions d'immobilisations financières	-532	-149	-1 783
Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	-19 619	-17 587	-10 527
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	117	1 031	341
Variation de la trésorerie issue des investissements	-47 364	-45 504	-35 326
Augmentation de capital		13 241	1 572
Acquisition d'actions d'auto contrôle	-8 939		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-9 058	-8 243	-7 327
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-3 058	-78
Remboursement de l'emprunt OCEANE			-37 341
Tirage sur crédits à moyen terme	43 000	20 000	43 000
Remboursement de crédits à moyen terme	-20 000	-43 000	-36 000
Variations des autres dettes financières	-64	97	-522
Variation de la trésorerie issue du financement	4 939	-20 963	-36 696
Trésorerie d'ouverture	2 981	14 170	62 369
Variation de trésorerie courante	824	-11 189	-48 199
Trésorerie de clôture	3 805	2 981	14 170

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Valeurs mobilières de placement	1 474	1 147	12 511
Disponibilités	2 962	2 586	3 005
Découverts bancaires	-631	-751	-1 346
Trésorerie de clôture	3 805	2 981	14 170

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/08

Tableau de variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	CAPITAUX PROPRES REVENANT							TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	aux actionnaires de la société						aux intérêts minoritaires	
	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves et résultat consolidés	Titres auto- détenus	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/2005	8 158	78 814	6 237	26 109	-905	118 413	5 413	123 826
Résultat de l'exercice 2006				16 245		16 245	154	16 399
Augmentation de capital	81	1 491				1 572		1 572
Titres d'auto-contrôle				40	82	122		122
Variations du périmètre de consolidation						0	-71	-71
Écart de conversion				74		74		74
Amendement IAS 19				203		203		203
Titres en juste valeur				762		762		762
Attribution gratuite d'actions				533		533		533
Dividendes versés par le Groupe				-7 327		-7 327	-78	-7 405
Capitaux propres au 31/12/2006	8 239	80 305	6 237	36 639	-823	130 597	5 418	136 015
Résultat de l'exercice 2007				17 705		17 705		17 705
Augmentation de capital liée aux exercices de BSAR et aux levées d'options	469	12 772				13 241		13 241
Augmentation de capital liée à la création d'actions suite à la fusion HCS	63	1 594				1 657		1 657
Titres d'auto-contrôle				-111	190	79		79
Variations du périmètre de consolidation				601		601		601
Écart de conversion				140		140		140
Amendement IAS 19				-846		-846		-846
Titres en juste valeur				-66		-66		-66
Attribution gratuite d'action				1 277		1 277		1 277
Dividendes versés par le Groupe				-8 243		-8 243		-8 243
Capitaux propres au 31/12/2007	8 771	94 671	6 237	47 096	-633	156 142	0	156 142
Résultat de l'exercice 2008				17 381		17 381		17 381
Augmentation de capital liée aux exercices de BSAR et aux levées d'options ⁽¹⁾	NS	NS				NS		NS
Titres d'auto-contrôle				-2 197	-6 943	-9 140		-9 140
Écart de conversion				-120		-120		-120
Amendement IAS 19				-79		-79		-79
Titres en juste valeur				-647		-647		-647
Attribution gratuite d'action				662		662		662
Dividendes versés par le Groupe				-9 058		-9 058		-9 058
Capitaux propres au 31/12/2008	8 771	94 671	6 237	53 038	-7 576	155 141	0	155 141

⁽¹⁾ En 2008, création de 3 actions suite à l'exercice de 3 BSAR.

État des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Résultat net	17 381	17 705	16 245
Opérations sur titres d'auto-contrôle	-451	-111	40
Amendement IAS 19	-79	-846	203
Écart de conversion	-39	41	-25
TOTAL	16 812	16 789	16 463

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2009.

Cegid Group est une société de droit français, constituée en 1983 dont le siège social est situé 52, Quai Paul Sédallian à Lyon.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2008

1.1 Acquisition de VCSTIMELESS spécialisée dans le domaine du Retail

Cegid a finalisé le 30 septembre 2008, l'acquisition annoncée le 17 septembre 2008, de 100 % des actions de la société Timeless (Timeless et ses filiales et participations VCS Timeless Italia SRL, VCS Timeless Japan et ISTimeless-Portugal), de 100 % de la société Timeless Premiere SL (Espagne) et du fonds de commerce de VCS Timeless LTD (Grande-Bretagne) désormais exploité au sein de la société Cegid LTD (Grande-Bretagne) créée à cet effet, éditeurs et distributeurs de solutions informatiques pour le commerce spécialisé.

1.2 Acquisition de Civitas spécialisée dans le secteur public

Cegid Group a acquis le 24 septembre 2008, 100 % des actions de la société Civitas SA, éditeur et distributeur de progiciels de gestion à destination des collectivités territoriales et des établissements publics.

1.3 Acquisition de GD Informatique spécialisée dans le domaine de l'hôtellerie-restauration indépendante

Cegid a acquis, le 9 avril 2008, 100 % des actions de la société GD Informatique, éditeur et distributeur de solutions de gestion pour l'hôtellerie indépendante.

1.4 Participation de Groupama dans le capital de Cegid Group

La participation de Groupama dans le capital de Cegid Group (17,23 % du capital et 15,85 % des droits de vote de Cegid Group) depuis le 19 décembre 2007 a été portée respectivement à 23,86 % du capital et 20,59 % des droits de vote le 12 décembre 2008.

1.5 Mise en œuvre de l'accord industriel signé entre Cegid Group et Groupama - Gan Assurances en décembre 2007

Cet accord, qui s'adresse aux professionnels du conseil, et en particulier de la Profession Comptable et aux 2,5 millions de TPE-PME, a été mis en œuvre à travers des réalisations concrètes durant l'année 2008.

Il s'articule notamment autour du développement commun et de la diffusion d'outils collaboratifs innovants adaptés aux besoins et attentes des entreprises en matière d'assurance de la personne et des biens auprès des professionnels du conseil, et en particulier de la Profession Comptable et des 2,5 millions de TPE-PME.

Parallèlement, la société Comptanoo, filiale de Cegid, principal portail internet en France à proposer aux TPE et à leur environnement une solution qui allie une gestion en ASP et un bouquet de services en ligne (www.comptanoo.com et www.club-comptable.com), est devenue la joint venture détenue à 50/50 par Cegid et Groupama - Gan Assurances. Le protocole d'accord relatif à cette joint venture a été signé en décembre 2008 sous conditions suspensives. Ce protocole d'accord sera acté dans les comptes de l'exercice 2009 suite à la levée de ces conditions suspensives qui est intervenue en janvier 2009.

1.6 Accord de partenariat avec Altaven, éditeur d'Optim'is

Cegid, déjà très présent avec son offre fiscale (Etafi, Etafi.fr...) dans les groupes relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et les grandes entreprises, a conclu en mars 2008, avec Altaven, éditeur de la solution d'intégration fiscale Optim'is, un accord de distribution exclusif sur le segment des entreprises du Mid Market.

1.7 Variations des pourcentages de détention et autres opérations de la période

En date du 31 décembre 2008, les sociétés Timeless, Dirfi, Monexpertcomptable et ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Cegid.

En date du 31 décembre 2008, la société Etafi a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société SERVANT SOFT.

En date du 26 juillet 2008, le Groupe s'est implanté en Chine par la création d'une société d'exploitation Cegid Software LTD, filiale de la holding : Cegid Hong Kong Holdings Limited.

Le tableau du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008, incluant l'évolution des pourcentages de contrôle et les méthodes de consolidation est présenté en note 3.

2. PRINCIPES - MÉTHODES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe Cegid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Les normes comptables internationales comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation :

- la nouvelle version de la norme IAS 1 révisée concernant la présentation des états financiers,
- l'interprétation IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra groupe,

- la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels. Le Groupe appliquera cette norme à compter du 1^{er} janvier 2009, l'information sera issue des reportings internes du Groupe, il n'y a aura pas d'impact significatif sur les comptes consécutif à l'application de cette norme.

Le Groupe n'est pas concerné par les interprétations :

- IFRIC 13 - Programme de fidélité des clients,
- IFRIC 14 - Plafonnement de l'actif.

Les principes et méthodes comptables du Groupe décrits ci-après ont été appliqués de façon permanente aux exercices présentés.

Présentation des états financiers

Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du bilan, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variations des capitaux propres. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 - Présentation des états financiers. Le Groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des titres disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- des créances et des dettes à long terme évaluées à la juste valeur,
- des passifs financiers évalués selon le principe du coût amorti.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation notamment concernant les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les provisions et les dettes relatives aux compléments de prix versés dans le cadre d'acquisition de sociétés (clause de complément de prix). Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.

Méthodes de consolidation

La société Cegid Group est l'entreprise consolidante.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées

par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Enfin, le Groupe ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad hoc. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle et ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées. La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en note 3.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les éléments exprimés en devises des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique,
- les différences résultant de ces conversions sont enregistrées dans un compte de réserve spécifique figurant dans les capitaux propres.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Opérations et comptes intra groupe

Des éliminations ont été effectuées sur toutes les transactions intra groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques. Le cas échéant des retraitements d'homogénéité aux normes du Groupe ont été effectués sur les comptes de certaines filiales.

En ce qui concerne les cessions au sein du Groupe de matériels informatiques ou mobiliers immobilisés : les prix de cession ont été maintenus dans les immobilisations des sociétés acquéreuses. Le retour aux valeurs d'origine pour éliminer les suppléments de valeur d'actifs entraîne des frais disproportionnés par rapport à l'incidence des retraitements, notamment sur le montant des amortissements. En outre, il s'agit d'opérations limitées et conclues à des conditions favorables.

2.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises. Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués à la juste valeur.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser les estimations relatives aux regroupements concernés.

Dans certains regroupements d'entreprises le Groupe fait appel à des travaux d'expert pour valoriser les actifs incorporels acquis identifiables.

Marque produits

La juste valeur de la marque est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire. La marque relative au progiciel n'est pas amortie et fait l'objet d'un test de dépréciation comme énoncé en note 2.3.

Les marques sont considérées à durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties.

Technologie acquise

La juste valeur de la technologie est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser les logiciels si le Groupe n'en était pas propriétaire. Cet actif est amorti selon les modes d'amortissement des frais de développement énoncés en note 2.1.4.

Relation clientèle

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie du portefeuille clients soit 15 ans.

2.1.2 Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce issus d'affectations de différence de première consolidation antérieurement constatés en normes françaises ont été regroupés avec les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Le montant affecté en écart d'acquisition comprend l'ensemble des éléments incorporels acquis telles que les synergies espérées et les perspectives de croissance.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.3 pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

Dans le cas de cession d'une entité, le résultat de cession tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la partie cédée.

Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Les engagements d'achats fermes ou conditionnés d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat estimé des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise. Lors du dénouement de cet engagement, l'écart d'acquisition est impacté le cas échéant de toutes modifications dans le versement du prix.

2.1.3 Marques et relations clientèles

Les marques et relations clients correspondent principalement à des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises selon les méthodes décrites en note 2.1.1.

Les marques relatives à des progiciels sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties, et font l'objet d'un test de dépréciation comme énoncé en note 2.3.

La relation clientèle est amortie en fonction de la durée de vie du portefeuille clients.

2.1.4 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu le cas échéant à une dépréciation.

Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par la norme IAS 23 qui autorise à incorporer dans les coûts d'immobilisation les frais financiers supportés pendant la période de développement.

Les modalités d'amortissement retenues sont les suivantes :

- les dépenses relatives à la gamme PGI, sont amorties linéairement sur 5 ans. Cette durée est économiquement justifiée en raison de l'évolution constante des produits

dont les nouvelles fonctionnalités et la maintenance évolutive rallongent la durée de vie. Compte tenu du cycle de vie des dépenses, cette méthode revient à considérer que la durée de vie totale d'une gamme de type PGI est de l'ordre de 7 à 8 ans,

- les projets hors gamme PGI sont amortis linéairement sur 3 ans. Ces durées d'amortissement de 3 et 5 ans concernent à la fois les dépenses initiales et les coûts de développement ultérieurs (maintenance évolutive des produits),
- les dépenses de paramétrage relatives aux produits millésimés de type Etafi et Profin font l'objet d'un amortissement linéaire sur un an.

2.1.5 Logiciels acquis

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur constatées. Leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions	3 et 9 ans
- Matériel informatique	3 ans et 4 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Matériel de transport	3 ans et 4 ans

Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

- Les biens pris en location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements ou les avantages liés à ces contrats de locations simples sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'analyse des contrats de location du Groupe Cegid en vigueur au 31 décembre 2008 n'a pas mis en évidence l'existence de contrats de location financement.

2.3 Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (le taux d'actualisation est déterminé après effet d'impôt et sans tenir compte du niveau d'endettement de la société). La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, une perte de valeur est enregistrée pour la différence, et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux autres actifs incorporels et corporels peuvent, le cas échéant, être reprises en cas d'indices de reprise de valeur.

Dans ce cas, la reprise de provision est limitée à la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif correspondant en l'absence de perte de valeur.

Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

2.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur coût historique d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur,
- les prêts représentent les prêts consentis aux organismes collecteurs dans le cadre de l'effort construction, les dépôts et cautions versées. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation comme le recommande la norme IAS 39, eu égard à leur montant non significatif,
- les autres actifs financiers comprennent les actifs financiers de gestion inclus dans le contrat de liquidité contracté par Cegid Group.

Lorsque la juste valeur des titres ne peut pas être évaluée de façon fiable, en l'absence d'un marché actif, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (« Autres réserves ») jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

2.5 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.6 Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

- Le stock de matériel informatique est évalué selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré). La VNR (Valeur Nette de Réalisation) correspond au prix de vente estimé de ces produits, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée si la VNR est inférieure au coût d'achat.

- Les stocks de matières premières (ensembles et sous-ensembles) permettant d'effectuer des échanges standards et de pièces détachées de l'activité maintenance de matériels sont évalués selon les méthodes suivantes :
 - la valeur brute des ensembles et sous-ensembles comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
 - les pièces détachées sont évaluées selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré).
- Une dépréciation est constituée pour tenir compte de la valeur d'utilité, en référence notamment au portefeuille des contrats en cours et à la rotation des pièces, ou en fonction de la valeur nette de réalisation.

2.7 Créances

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les parts de SICAV et Fonds communs de placements monétaires, compte tenu de leurs caractéristiques, sont enregistrés en équivalents de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de la période, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Les variations de valeur sont enregistrées en charges ou en produits financiers.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de la période.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

2.9 Titres d'auto-contrôle

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.10 Paiements en actions

Options de souscription d'actions

S'agissant d'options de souscription octroyées aux salariés et mandataires sociaux, l'avantage consenti doit être comptabilisé en charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

Conformément aux modalités de transitions aux normes IFRS, seuls les plans octroyés avant le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits sont acquis au 1^{er} janvier 2005, font l'objet d'un traitement de l'avantage consenti.

Le plan de stock-option de janvier 2001 a été octroyé avant le 7 novembre 2002, et les droits attachés au plan de décembre 2002 ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2005. Le Groupe n'a effectué aucun retraitement au titre de ces deux plans.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », la société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la société dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, en contrepartie des capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La juste valeur est déterminée en tenant compte du cours de l'action Cegid Group, à la date d'attribution et le niveau de dividende attendu.

À chaque arrêté comptable, la société fait une estimation du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires en fonction de la réalisation ou non des objectifs prévus au niveau du plan, afin de comptabiliser la charge correspondant à la juste valeur des actions gratuites dont l'octroi est attendu. Cette charge est éventuellement ajustée en conséquence, et est inscrite au compte de résultat en charges de personnel par la contrepartie du compte de réserves consolidées.

Plans d'Épargne Entreprise

Les Plans Épargne Entreprise des sociétés du Groupe Cegid n'octroient pas d'avantages particuliers ni significatifs aux salariés en dehors de l'abondement qui fait déjà l'objet d'une comptabilisation en charges de personnel.

2.11 Engagements de retraite

Les avantages au personnel (indemnités de fin de carrière et médailles du travail) font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision non courante. Les sociétés du Groupe Cegid constatent une provision correspondant au montant des engagements des entreprises vis-à-vis des membres de leur personnel ainsi que de leurs mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite.

L'exercice 2004 a été impacté par la signature d'un avenant à la convention collective Syntec, qui entraîne un dé plafonnement des droits et une modification des coûts relatifs aux services passés.

Le Groupe Cegid a opté pour l'étalement de ces coûts sur la durée résiduelle moyenne des services à rendre.

Le Groupe a décidé d'appliquer au 31 décembre 2005, par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres.

Au regard des hypothèses retenues dans le cadre du calcul de l'IFC, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 (dite loi Fillon III) a instauré une contribution à la charge

des entreprises en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Dans ce cadre, les modalités d'estimation de la provision pour indemnités de fin de carrière ont été revues. À compter du 1^{er} janvier 2007, des charges sociales au taux de 45 % ont été intégrées au calcul de cette provision (hypothèse de départ à l'initiative du salarié).

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 n'a pas d'impact sur le calcul de la provision.

Au 31 décembre 2008, l'information financière présente en note 4.6.1 les composantes du calcul de l'engagement de retraite.

2.12 Retraitement de l'emprunt OBSAR

Il est rappelé que Cegid a procédé, en mars 2004, à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR). L'émission d'OBSAR a porté sur un montant de 44 100 K€ représenté par 2 004 546 obligations d'une valeur unitaire de 22 €, portant intérêt annuel à EURIBOR 3 mois moins 0,20 %. À chaque obligation étant attaché un BSAR (parité), il a été ainsi émis 2 004 546 BSAR. Chaque BSAR permet de souscrire une action Cegid Group au prix de 28,44 € du 3 mars 2004 au 3 mars 2009. La distribution de réserves proposée à l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 a entraîné une modification de ce rapport d'exercice (parité) de 1,02 à 1,05.

Les obligations (code ISIN FR0010061846) et les BSAR (code ISIN FR0010061853) sont cotés séparément sur le Premier Marché de la Bourse de Paris depuis le 3 mars 2004.

Au 31 décembre 2008, il reste en circulation 2 004 546 obligations et 1 519 846 BSAR, donnant droit à souscrire 1 595 838 actions.

La norme IAS 32 définit un instrument de capitaux propres comme un élément correspondant à un titre qui donne accès au capital d'une société.

L'emprunt OBSAR fait partie de ce type d'instrument. Dans ce cadre, cette norme impose de comptabiliser séparément la composante de dettes et la composante de capitaux propres d'un instrument financier donnant accès au Capital. Le principe d'évaluation de ces deux composantes est le suivant :

- évaluation de la composante de capitaux propres (valorisation effectuée à partir d'une moyenne des premiers cours cotés de bourse du Bon de Souscription d'Actions Remboursables),
- évaluation de la composante de dettes par différence entre la juste valeur du passif et celle de la composante de capitaux propres.

Les frais d'émission ont été affectés au prorata de ces deux composantes, les intérêts courus sont enregistrés sur la base d'un taux actuariel qui inclut les frais et commissions.

La composante de capitaux propres est maintenue en capitaux propres jusqu'à l'extinction de l'instrument et ne passe jamais en résultat.

2.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

2.14 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance

Lorsque la facturation concernant, notamment les contrats d'assistance progiciels et de maintenance matériels, porte sur l'exercice en cours et sur les exercices à venir, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits à la période concernée.

2.15 Engagements hors bilan

Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autre, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

- engagements garantis par des sûretés personnelles (aval et garanties),
- engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantisements, gages),
- locations simples,
- obligations d'achats,
- obligations et engagements pris envers les salariés du Groupe. L'engagement de formation (D.I.F) envers les salariés du Groupe est présenté en engagements hors bilan. Aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit.

2.16 Informations concernant les parties liées et transactions

La note 8 en conformité avec la norme IAS 24 présente un état exhaustif de toutes les transactions entre le groupe Cegid, la société ICMI SAS (52, Quai Paul Sédallian-69009 LYON), leurs filiales et leurs principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue D'Astorg – 75008 PARIS) et ses filiales.

2.17 Résultat par action

Le résultat par action est le rapport :

- entre le résultat net,
- et le nombre moyen pondéré des actions en circulation net des titres d'auto-contrôle détenus.

Le résultat net dilué par action est égal à la division :

- du résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation net des titres d'auto-contrôle détenus, augmenté du nombre d'actions qui seraient créés à la suite de la conversion des instruments convertibles en action et de l'exercice des droits.

Seuls les instruments relatifs sont retenus dans ce calcul.

2.18 Composantes du compte de résultat

2.18.1 Chiffre d'affaires

Les principes comptables du Groupe Cegid en conformité avec IAS 18 conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires en fonction des critères suivants :

- le fait générateur de la vente de progiciels, de matériels et de logiciels est la livraison au client,
- la prise en compte des prestations de service, au fur et à mesure de leur réalisation,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent, prorata temporis.

2.18.2 Résultat opérationnel

L'activité principale du Groupe est l'édition, l'hébergement, la commercialisation et la distribution de progiciels de gestion et des services et biens associés. Le résultat opérationnel courant découle de ces activités qu'elles proviennent d'opérations récurrentes et non récurrentes.

2.18.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels enregistrent des éléments inhabituels et significatifs notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés, dès lors que les montants sont significatifs (les cessions récurrentes de matériels figurent en Résultat Opérationnel Courant),
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

2.18.4 Résultat financier

Le résultat financier net défini dans sa présentation par la recommandation n° 2004-R.02 a fait l'objet d'une position de l'AMF dans ses instructions de décembre 2006.

Le résultat financier que le Groupe a choisi de présenter est la différence entre :

- les charges financières, c'est-à-dire les charges d'intérêts sur opérations de financement, les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge

d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif), les charges concernant les dépréciations de titres non consolidés, les autres charges financières d'actualisation et les autres charges financières diverses,

- les produits financiers, c'est-à-dire les produits de trésorerie, les autres produits relatifs aux dividendes, produits de cession des autres actifs financiers, les autres produits financiers d'actualisation et les autres produits financiers divers.

2.18.5 Charge d'impôts

La charge d'impôts incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge d'impôts est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement par les capitaux propres.

2.19 Information sectorielle

La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaires et secondaires correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, à la répartition géographique.

Compte tenu du caractère très intégré de son activité, le groupe Cegid considère être mono secteur. L'information au plan géographique n'est, en outre, pas représentative.

De ce fait, le Groupe, diffuse une information limitée à la présentation du chiffre d'affaires par nature et activités.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 2008	% Intérêts 2008	% Intérêts 2007	
CEGID GROUP SA	Lyon 327888111	Holding	12	-	-	-	-
sociétés détenues par Cegid Group							
CEGID SA	Lyon 410218010	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
QUADRATUS SA	Aix-en-Provence 382251684	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID SERVICES SAS	Lyon 341097616	Holding	12	99,89	99,89	99,89	IG
CIVITAS SAS	Cergy 384626578	Conception de progiciels	3	100,00	100,00	-	IG
sociétés détenues par Cegid SA							
VCSTIMELESS SA	Paris 389285115	Conception de progiciels	3	-	100,00	-	IG
TIMELESS PREMIERE SL	Espagne Madrid	Distribution de progiciels	3	100,00	100,00	-	IG
CEGID LTD	Royaume Unis Manchester	Conception de progiciels	3	100,00	100,00	-	IG
GD INFORMATIQUE SAS	Vienne 390420305	Conception de progiciels	9	100,00	100,00	-	IG
AS INFOR INNOVATING RETAIL APPLICATIONS SL	Espagne Barcelone	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS SARL	Beaune 383837994	Conception de progiciels	12	51,00	51,00	51,00	IG
CEGID CORPORATION	USA New York	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID ESPAÑA SA	Espagne Barcelone	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
SERVANT SOFT SA	Lyon 318762192	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CGO INFORMATIQUE SARL	Lyon 323872721	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
MAGESTEL SARL	Lyon 339067092	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
DIRFI EURL	Lyon 432391928	Conception de progiciels	12	-	-	100,00	IG
MONEXPERTCOMPTABLE EURL	Lyon 432388502	Conception de progiciels	12	-	-	100,00	IG
FCRS SARL	Lyon 412552317	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
ASPX SARL	Lyon 430048462	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID HONG KONG HOLDINGS LIMITED	Hong Kong	Holding	12	76,00	76,00	76,00	IG
VCSTIMELESS ITALIA SRL	Italie Milan	Distribution de progiciels	3	100,00	100,00		IG
société détenue par Servant Soft							
ETAFI EURL	Lyon 432392041	Conception de progiciels	12	-	-	100,00	IG
société détenue par Aspx							
COMPTANOO SAS	Lyon 4287144299	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
société détenue par Cegid Hong Kong Holdings Limited							
CEGID SOFTWARE LTD	Chine Shenzen	Distribution de progiciels	5	100,00	100,00		IG

IG: Intégration Globale.

3.1 Variations de périmètre

Acquisitions de la période:

- Cegid a acquis, en avril 2008, 100 % des actions de la société GD Informatique.
- Cegid Honk Kong Holdings Limited a créé en juillet 2008 la société Cegid Software à Shenzhen.
- Cegid a acquis, en septembre 2008, 100 % des actions des sociétés Timeless Premiere et Timeless ainsi que sa filiale VCS Timeless Italia.
- Cegid Group a acquis, en septembre 2008, 100 % des actions de la société Civitas.
- Cegid a créé en septembre 2008 la société Cegid Limited.

Restructurations internes:

- La société GD Informatique a donné son fonds de commerce en location-gérance à Cegid SA à compter du 1^{er} janvier 2009.
- La société Timeless acquise en septembre 2008, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Cegid SA en date du 31 décembre 2008.
- Les sociétés Dirfi et Monexpertcomptable ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Cegid SA en date du 31 décembre 2008.
- La société Etafi a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Servant Soft en date du 31 décembre 2008.

Il n'y a pas eu de sorties de périmètre au cours de l'année 2008.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Mouvements de l'actif non courant

4.1.1 Regroupements d'entreprises

(en milliers d'euros)	Coût d'acquisition ⁽¹⁾	Actif net apporté	Juste valeur des actifs incorporels ⁽²⁾	Badwill constaté ⁽³⁾	Écart d'acquisition
GD Informatique, acquisition le 9/04/08	2 536	254			2 282
VCSTIMELESS, acquisition le 30/09/08	4 189	1 604	4 741	-2 155	0
Civitas, acquisition le 24/09/08	10 236	1 153	2 601		6 482
TOTAL	16 961	3 011	7 342	(2 155)	8 764

⁽¹⁾ Comprend les compléments de prix prévus lors de l'acquisition, comptabilisés en contrepartie de dettes actualisées le cas échéant.

⁽²⁾ Voir note 2.1.1 regroupement d'entreprises.

⁽³⁾ Le badwill constaté lors de l'acquisition a fait l'objet d'une inscription en résultat à hauteur de 704 K€ en résultat opérationnel courant, 1 390 K€ en résultat non courant et 61 K€ en résultat financier. Cette ventilation résulte de l'approche économique de la consistance du badwill à la date du regroupement d'entreprise. Il a en effet été considéré que le badwill trouvait son origine dans la perte intercalaire et le plan de réorganisation mis en œuvre au 31/12/2008.

(en milliers d'euros)	Marques ⁽¹⁾	Technologies ⁽¹⁾	Relations clientèles ⁽¹⁾	Impôts différés passifs	Juste valeur des actifs incorporels
VCSTIMELESS, acquisition le 30/09/08	1 000	-170	6 400	-2 489	4 741
Civitas, acquisition le 24/09/08	900	267	2 800	-1 366	2 601
TOTAL	1 900	97	9 200	(3 855)	7 342

⁽¹⁾ Voir note 2.1.1.

4.1.2 Écarts d'acquisition

Les flux de la période concernant les trois Unités Génératrice de Trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Cegid	142 481	162 506	2 282	74	-73	164 789
Quadratus	16 242	16 242				16 242
Civitas			6 482			6 482
TOTAL	158 723	178 748	8 764	74	-73	187 513

⁽¹⁾ Voir note 4.1.1.

4.1.3 Test de dépréciation

Pour les évaluations et les tests de dépréciation, le taux d'actualisation de 9 % est déterminé en fonction du profil du risque de l'activité. Une variation de plus ou moins 1 % des hypothèses ne fait pas apparaître de moins value à provisionner.

Le taux de croissance au-delà de la période de référence s'élève à 2 %.

4.1.4 Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Frais de développement ⁽¹⁾	150 862	175 817	4 379	25 478	-10 014	195 660
Concessions, Brevets	4 368	4 842	51	150	-148	4 895
Marques ⁽¹⁾			1 900			1 900
Relations clientèle ⁽¹⁾			9 200			9 200
Autres immobilisations incorporelles	13	278	652			930
Montants Bruts	155 243	180 937	16 182	25 628	-10 162	212 585
Frais de développement	-112 576	-131 605	-976	-21 981	9 954	-144 608
Concessions, Brevets	-3 629	-4 249	-48	-339	151	-4 485
Autres immobilisations incorporelles	-6	-276	-547	-175		-998
Amortissements	-116 211	-136 130	-1 571	-22 495	10 105	-150 091
Immobilisations incorporelles nettes	39 032	44 807	14 611	3 133	-57	62 494

⁽¹⁾ Voir note 2.1.1.

4.1.5 Immobilisations corporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Installations techniques, matériels et outillages	13 072	11 133	1 300	1 236	-1 423	12 246
Autres immobilisations corporelles	7 118	6 841	993	566	-73	8 326
Montants bruts	20 190	17 974	2 292	1 802	-1 496	20 572
Installations techniques, matériels et outillages	-10 661	-7 900	-1 003	-1 619	1 253	-9 269
Autres immobilisations corporelles	-4 014	-3 216	-799	-790	76	-4 729
Amortissements	-14 675	-11 116	-1 801	-2 409	1 329	-13 996
Immobilisations corporelles nettes	5 515	6 858	491	-607	-168	6 576

4.1.6 Investissements et autres actifs financiers

Les flux s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Participations et créances rattachées	3 350	1 854			-987	868
Autres titres immobilisés	63	29	2	150		182
Dépréciations	-322	-292		-2		-294
Investissements financiers ⁽¹⁾	3 091	1 591	2	148	-987	756
Dépôts et cautionnements	425	511	275	75	-59	803
Prêts	856	922		85	-32	975
Dépréciations des prêts, dépôts et caution	-72	-82		-23	1	-105
Prêts, dépôts et cautionnements	1 209	1 351	275	137	-91	1 673
Autres actifs financiers	606	626		253	-687	192
Immobilisations financières nettes	4 906	3 568	278	538	-1 765	2 621

⁽¹⁾ Détails des investissements financiers page suivante.

Les investissements financiers se décomposent comme ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/08	% de détention	31/12/07	% de détention
OL Groupe	576	0,52%	1 562	0,52%
Itool	292	10,71%	292	10,71%
Provisions	-292		-292	
Actifs financiers évalués en juste valeur	576		1 562	
Autres titres	182		29	
Provisions	-2			
Autres titres immobilisés	180		29	
Investissements financiers	756		1 591	

4.2 Mouvements de l'actif courant

4.2.1 Mouvements relatifs aux dépréciations de l'actif courant

Les flux s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Stocks et en cours	1 306	15	51	29	-10	84
Clients et comptes rattachés	6 484	7 472	710	3 852	-2 719	9 315
Autres créances	29	29				29
TOTAL	7 819	7 516	761	3 880	-2 729	9 428

4.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Parts de SICAV et FCP	1 474	1 147
Disponibilités	2 962	2 586
TOTAL	4 436	3 733

4.3 Instruments financiers
4.3.1 Juste valeur des instruments financiers

(en milliers d'euros) au 31/12/2008	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Titres non consolidés	576		576	
Autres actifs financiers non courants	180			180
Prêts	1 674			1 674
Dépôts et cautionnements	192			192
Clients	69 900			69 900
Autres créances courantes	7 197			7 197
Équivalents de trésorerie	1 474	1 474		
Trésorerie	2 962	2 962		
Actifs financiers	84 155	4 436	576	79 143

	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Emprunt OBSAR	43 820		43 820	
Ligne de crédit moyen terme	42 709		42 709	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 190			2 190
Fournisseurs	24 769			24 769
Autres dettes courantes	48 836			48 836
Passifs financiers courants	1 071	631		440
Passifs financiers	163 395	631	86 529	76 235

(en milliers d'euros) au 31/12/2007	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Titres non consolidés	1 562		1 562	
Autres actifs financiers non courants	29			29
Prêts	1 351			1 351
Dépôts et cautionnements	626			626
Clients	66 540			66 540
Autres créances courantes	3 390			3 390
Équivalents de trésorerie	1 147	1 147		
Trésorerie	2 586	2 586		
Actifs financiers	77 231	3 733	1 562	71 936

	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Emprunt OBSAR	42 242		42 242	
Ligne de crédit moyen terme	19 740		19 740	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 274			2 274
Fournisseurs	23 062			23 062
Autres dettes courantes	49 063			49 063
Passifs financiers courants	1 202	751		451
Passifs financiers	137 583	751	61 982	74 850

4.3.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le groupe Cegid est exposé aux risques de taux, de liquidité et de crédit. Il n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

4.3.2.1 Risques de liquidité

Le Groupe dispose d'un crédit syndiqué d'un montant de 200 M€ se décomposant comme suit :

- prêt de 20 M€ amortissable (par tranche de 4 M€) sur une durée de cinq années à compter du premier tirage et au plus tard le 31 mars 2009,
- un crédit de 180 M€, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoit un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'en cours maximum. Celui-ci est ramené à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et à 120 M€ à compter du 30 juin 2012 et jusqu'au 30 juin 2013.

Le contrat de crédit et le contrat OBSAR (voir note 2.12) comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée,
- Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :
 - endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur à 1,
 - endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée des deux exercices inférieure à 3.

À ce jour, le Groupe respecte les covenants et engagements inclus dans ces contrats et entend les respecter.

Au 31 décembre 2008, la ligne de crédit syndiqué était utilisée à hauteur de 43 M€.

Cegid Group a procédé le 3 mars 2009 au remboursement de l'emprunt OBSAR pour 44,1 millions d'euros, en utilisant ce crédit moyen terme.

Les passifs financiers désactualisés et par maturité se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros) au 31/12/2008	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunt OBSAR	44 100		
Ligne de crédit moyen terme		43 000	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	710	2 614	
Passifs financiers	44 810	45 614	

(en milliers d'euros) au 31/12/2007	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Titres non consolidés		44 100	
Autres actifs financiers non courants		20 000	
Prêts		2 774	
Passifs financiers		66 874	

4.3.2.2 Risques de crédit

Risques de crédit client

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe financière (crédit management) qui est en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement.

La balance clients du Groupe comprend plus de 31 000 comptes non soldés au 31 décembre 2008 et aucun client du Groupe facturé en 2008 ne représente plus de 0,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2008 (1 % en 2007). Le montant net des créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées représente un montant de 17,6 millions d'euros sur un montant de 69,9 millions d'euros.

Risques de crédit financier

Ce risque concerne principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie. Ce risque n'est pas significatif compte tenu du montant de la trésorerie placée (1 474 K€ au 31 décembre 2008, 1 147 K€ au 31 décembre 2007) et de la nature des supports de placement utilisés (cf. 4.3 et 2.3).

4.3.2.3 Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyen de financement à moyen terme (ligne de crédit syndiqué) portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Les sociétés du Groupe n'ont pas eu recours en 2008 à des instruments de couverture de taux. Une augmentation du taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation de la charge d'intérêt d'environ 0,9 M€ (0,6 M€ en 2007).

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

4.4 Autres mouvements

Ventilation des impôts différés Actifs et Passifs

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07	Variations de périmètre	Variations	31/12/08
Impôts différés Actifs	9 062	3 273	3 490	-5 709	1 054
Impôts différés Passifs			779	464	1 243

Le montant des actifs d'impôts non comptabilisés s'élève à 55 milliers d'euros au 31/12/08 (417 milliers d'euros au 31/12/07).

4.5 Notes sur les capitaux propres

4.5.1 Capital

L'évolution du Capital social au cours des exercices 2007 et 2008 est la suivante :

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital social en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2006	8 672 992	0,95	8 239 342	80 305 300
Options de souscription	15 916		15 120	261 022
Exercice de BSAR	478 088		454 184	12 510 618
Fusion HCS	65 680		62 396	1 593 711
Au 31/12/2007	9 232 676	0,95	8 771 042	94 670 651
Exercice de BSAR	3		3	82
Au 31/12/2008	9 232 679	0,95	8 771 045	94 670 733

	31/12/2006	31/12/2007	Mouvements	31/12/2008
Nombre d'actions	8 672 992	9 232 676	3	9 232 679
Valeur nominale en €	0,95	0,95		0,95
Capital en €	8 239 342	8 771 042		8 771 045

En cas d'exercice des 1 519 846 BSAR, le capital social potentiel de Cegid Group s'élèverait à 10 287 091,15 euros correspondant à 10 828 517 actions.

Le Groupe a pour objectif de renforcer la composition du capital afin de pouvoir assurer son développement futur et de préserver la confiance des investisseurs et du marché. Sa politique est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas durablement un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Au 31 décembre 2008, l'actionnariat salarié représente environ 2 % du capital social. L'objectif du Groupe est de faire croître ce pourcentage, par l'intermédiaire du Plan d'Épargne Entreprise et par la mise en œuvre régulière de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2008, le déboucement du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2006 a permis une affectation de 81 880 actions.

Le Groupe rachète ses propres titres sur le marché notamment dans le but d'assurer la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions et la mise en œuvre du contrat de liquidité (voir point « Achat et/ou vente par la société de ses actions » du Rapport de Gestion).

4.5.1.1 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions se présente ainsi qu'il suit :

	2008	2007	2006
Nombre d'actions à la fin de la période	9 232 679	9 232 676	8 672 992
Nombre moyen d'actions sur la période	8 972 130	8 966 512	8 639 694
Nombre complémentaire d'actions à émettre ⁽¹⁾	1 595 838	1 595 841	2 110 234
Nombre d'actions auto-détenues à la clôture de l'exercice	452 847	21 503	24 210
Résultat consolidé			
Résultat net part du Groupe (en M€)	17,38	17,70	16,25
Résultat net part du Groupe par action (en €) ⁽²⁾	1,94	1,98	1,89
Résultat net part du Groupe dilué par action (en €) ⁽³⁾	1,78	1,67	1,62

⁽¹⁾ Au 31/12/2008, le nombre d'actions à émettre concerne la création potentielle de 1 595 838 actions suite à l'exercice de 1 519 846 BSAR.

⁽²⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto-détenues.

⁽³⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre complémentaire d'actions à émettre après déduction du nombre d'actions auto-détenues. Seules les actions potentielles dilutives sont retenues.

4.5.2 Primes

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais des apports reçus en numéraire ou en nature.

4.5.3 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe Cegid représentent 28 080 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.5.4 Dividendes par action

Le montant distribuable par Cegid Group, au titre du résultat 2008, s'élève à 20 621 milliers d'euros.

Dividende net	2008 ⁽¹⁾	2007	2006
Montant net global en M€	9,23	9,23	8,30
Montant net par action en €	1,00 €	1,00 €	0,95 €

⁽¹⁾ Le dividende pour l'exercice 2008, proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2009, est de 1 euro par action, soit un montant total de 9 232,7 milliers d'euros avant prise en compte de l'auto-détention.

4.5.5 Autres fonds propres

Ils s'élèvent à 6 237 milliers d'euros et représentent la composante capitaux propres de l'emprunt OBSAR, conformément à IAS 39 (voir note 2.12).

4.6 Provisions

4.6.1 Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	5 649	4 140
Variations de périmètre	449	32
Coûts financiers	310	195
Coûts des services rendus de la période	366	276
Amortissements des services passés non acquis	69	69
Réduction et liquidations de régime ⁽¹⁾		-180
Prestations payées sur l'exercice - Médailles du travail	-78	-162
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	6 764	4 371
Gain ou perte actuariel de la période liés aux ajustements d'expérience	120	-222
Gain ou perte actuariel de la période liés aux changements d'hypothèses		1 500
Valeur actualisée des engagements à la clôture	6 884	5 649

⁽¹⁾ La réduction de régime est liée au transfert de salariés au Groupe SCC.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérée par les coefficients suivants :

- la revalorisation attendue des salaires de 2 %,
- l'âge de départ à la retraite (actuellement fixé à 65 ans),
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- le taux d'actualisation retenu est de 4,90 % au 31 décembre 2008 (4,90 % au 31 décembre 2007).

La provision intègre des charges sociales au taux de 45 %.

4.6.2 Provisions courantes

(en milliers d'euros)	31/12/07	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions		31/12/08
				Utilisées	Non utilisées	
Litiges Prud'homaux	816	1 288	182	-300	-131	1 855
Litiges clients	848	2 000	526	-144	-42	3 188
Plans de réorganisation	298		1 678	-44	-35	1 897
Autres	914	91	132	-127	-121	889
TOTAL	2 876	3 379	2 518	-615	-329	7 829

Le plan de réorganisation enregistré en 2008 concerne la société Timeless.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

5.1.1 Par nature d'activité

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Licences et services d'intégration ⁽¹⁾	110 839	104 230	91 889
Récurrents ⁽²⁾	112 290	105 636	102 815
Matériels et installations	22 040	26 575	29 204
Divers	3 346	4 695	4 307
TOTAL	248 515	241 136	228 215

⁽¹⁾ Les activités de licences et services d'intégration comportent les ventes de licences et l'ensemble des prestations de services liés au déploiement.

⁽²⁾ L'activité « Récurrents » correspond aux prestations d'assistance, de maintenance, de portails et d'hébergement.

5.1.2 Par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Profession Comptable Libérale et TPE	76 804	79 681	78 931
Entreprises - Services - Négoce - Propreté	80 582	78 811	77 610
Industrie - Manufacturing	28 294	27 033	27 759
Mode - Commerce Spécialisé	36 164	33 769	25 081
Bâtiment Travaux Public - Café - Hôtel - Restaurant	21 483	21 842	18 834
Secteur Public	5 187		
TOTAL	248 515	241 136	228 215

5.2 Charges de personnel

Les plans d'attribution gratuite d'actions Cegid Group mis en place en juillet 2006 et mars 2007, entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2.

Plan de Juillet 2006

Il portait initialement sur un nombre de 139 000 actions attribuées à 53 salariés du Groupe. Le Groupe a chiffré l'avantage consenti en tenant compte des réalisations des années 2006 et 2007 (objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée) et de la présence effective des bénéficiaires. Au 31 décembre 2007, le plan concernait 82 592 actions Cegid Group au profit de 42 bénéficiaires.

À l'issue de la période d'acquisition soit le 21 juillet 2008 81 880 actions Cegid Group ont été attribuées gratuitement à 41 salariés du Groupe.

Le montant en résultat a été étalé sur la durée de la période de l'attribution (du 21 juillet 2006 au 21 juillet 2008). Le montant enregistré en charges de personnel au titre de l'année est de 683 milliers d'euros.

Plans de mars 2007

1 - Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 mars 2007, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Il portait initialement sur un nombre de 2 500 actions attribuées à 1 salarié du Groupe. Au 31 décembre 2008, la personne bénéficiaire du plan ne remplissant plus la condition de présence au sein du Groupe, ce plan est aujourd'hui caduc.

2 - Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 mars 2007 statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, avait décidé de mettre en place un troisième plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Le plan portait à l'origine sur un nombre maximal de 1 500 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. La personne bénéficiaire du plan ne remplissant plus la condition de présence au sein du Groupe, ce plan est aujourd'hui caduc.

Le montant enregistré en résultat au titre de ces plans a fait l'objet d'une reprise de 20 K€.

(en milliers d'euros)	plan juillet 2006	plan mars 2007
Date de mise en place des plans	21-juil.-06	20-mars-07
Nombre d'actions gratuites	81 880	-
Juste valeur des actions retenue	29,95 €	31,78 €
Charges de la période	683	-20

5.3 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Impacts liés aux plans de réorganisation ⁽¹⁾	-1 645	-288	-415
Reprises de provisions sur litiges non utilisés			998
Cession d'activités		-371	
Indemnités reçues dans le cadre d'un partenariat		665	
Dépréciation d'actifs incorporels ⁽²⁾	-555	-76	
Badwill passé en résultat ⁽³⁾	1 390		
Autres produits et charges opérationnels	-810	-70	583

⁽¹⁾ Principalement plan de réorganisation Timeless.

⁽²⁾ La dépréciation d'actifs incorporels est liée au projet d'arrêt de développement d'une gamme.

⁽³⁾ Voir note 4.1.1.

5.4 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Produits financiers de participations	12	11	11
Produits des placements	47	352	273
Produits liés à l'actualisation	27	29	
Reprises de provisions financières	63	29	50
Autres produits financiers	53	71	31
Produits financiers	202	492	365
Charges d'intérêts sur emprunts & autres dettes	-1 736	-2 155	-1 430
Charges liées à l'actualisation	-104	-90	
Intérêts OBSAR	-3 576	-3 385	-2 680
Provisions financières	-310	-195	
Autres charges financières	36	-315	-284
Charges financières	-5 690	-6 140	-4 394
Résultat financier	-5 488	-5 648	-4 029

5.5 Impôts

5.5.1 Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Impôt exigible	-1 447	-2 737	-767
Impositions différées	-6 173	-7 002	-8 542
TOTAL	-7 620	-9 739	-9 309

5.5.2 Preuve d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2008	%	2007	%
Résultat brut avant impôts	25 001		27 444	
Impôt théorique	-8 608	34,43%	-9 449	34,43%
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾	872	-3,49%	-638	2,32%
Déficits de filiales étrangères	-256	1,02%	-302	1,10%
Imputations des déficits antérieurs	359	-1,44%	577	-2,10%
Effet taux et divers	13	-0,05%	73	-0,27%
Impôts sur les bénéfices	-7 620	-30,48%	-9 739	-35,49%

⁽¹⁾ Dont économie d'impôt relative au plan d'attribution gratuite d'actions 600 K€ et impact IFRS 2 215 K€.

6. NOTES SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	2008	2007	2006
Cadres	1 286	1 185	1 194
Employés	803	807	893
TOTAL	2 089	1 992	2 087

L'effectif au 31 décembre 2008 se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	2008	2007	2006
Cegid ⁽¹⁾	1 962	1 874	1 901
Quadratus	137	141	139
Comptanoo	14	11	
Informatique et Communications	4	4	4
Cegid Corporation	3	3	3
Cegid Espana	3	2	4
AS Infor Innovating Retail Applications	1	1	
Pmi Soft ⁽²⁾			9
GD Informatique ⁽³⁾	15		
Civitas ⁽³⁾	129		
Timeless Premiere ⁽³⁾	4		
VCS Timeless Italia ⁽³⁾	4		
Cegid LTD ⁽³⁾	10		
Cegid Software ⁽³⁾	4		
TOTAL	2 290	2 036	2 060

⁽¹⁾ Y compris les effectifs de Timeless, ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Cegid SA au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Cegid SA au 31 décembre 2007.

⁽³⁾ Sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation en 2008.

7. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS

7.1 Engagements reçus

Engagements reçus au titre de garanties d'actif et de passif relatives aux acquisitions de sociétés

(en milliers d'euros)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés	100	8 033	

Crédits bancaires

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Autorisations de tirages	198 000	194 000	160 000	126 000
Dont tirages utilisés	43 000			

Le crédit syndiqué d'un montant de 200 M€ se décompose en 180 M€ de crédit revolving confirmé et en un prêt de 20 M€ amortissable (par tranche de 4 M€) sur une durée de cinq années à compter du premier tirage et au plus tard le 31 mars 2009. Le contrat prévoit différentes dispositions usuelles en matière de covenants.

7.2 Engagements donnés

Ces engagements se détaillent comme ci dessous :

(en milliers d'euros)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	Total 2008
Cautions bancaires	583	718	1 048	2 349
Engagements liés aux loyers	10 345	26 504	9 481	46 331

- Les cautions bancaires sont principalement des garanties données dans le cadre de baux de location.
- Les engagements liés aux loyers correspondent :
 - aux loyers des 42 sites du Groupe en France dont un engagement jusqu'en 2012 pour le Siège et 2013 pour les locaux de Boulogne,
 - aux locations longue durée de véhicules et matériels informatiques.

Engagements donnés liés aux crédits bancaires

Comme indiqué dans la note 4.3.2, le Groupe dispose de moyens de financement :

Le contrat de crédit syndiqué et le contrat OBSAR comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- Exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable.
- Exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

- Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :

- endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieure à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée des deux exercices inférieure à 3.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions et entend les respecter.

Engagements donnés liés aux compléments de prix sur acquisition

(en milliers d'euros)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	Total 2008
Engagements plafonnés		1 000		1 000

7.3 Autres engagements

- Le régime des indemnités de retraite du Groupe (convention collective SYNTEC) a été modifié en 2004. Conformément à la recommandation du CNC, l'engagement complémentaire correspondant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel (11,5 ans). Le montant au 31 décembre 2008 de cet engagement est de 478 K€.
- Droit Individuel à la Formation (DIF)
La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à la Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures. Conformément à l'avis N° 2004 du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation ne sont pas provisionnées et font l'objet d'une information ci-dessous :

	Droits acquis au 01/01/08	Droits ayant fait l'objet d'un accord en 2008	Droits non utilisés au 31/12/08
Droits (en heures)	95 674	10 366	97 052

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

8.1 Opérations réalisées entre les parties liées

En ce qui concerne l'année 2008, le détail des relations entre les sociétés du Groupe et la société ICMI (52, Quai Paul Sédallian-69009 LYON), ses filiales et ses principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue d'Astorg - 75008 PARIS) et ses filiales est le suivant :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	267	154	33
Dettes d'exploitation	449	626	609
(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Redevances de Direction Générale	-2 899	-2 880	-2 710
Autres charges externes	-429	-404	-439
Charges d'exploitation	-3 328	-3 284	-3 149
Frais généraux	458	441	95
Partenariat	123	-	-
Produits d'exploitation	581	441	95

8.2 Avantages accordés aux dirigeants

Les organes de direction comprennent les membres du Conseil d'Administration (11 membres au 31 décembre 2008) et du comité de direction (13 membres au 31 décembre 2008).

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
<i>Avantages accordés aux dirigeants</i>			
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2 148	2 126	2 253
Avantages postérieurs à l'emploi	75	94	137
Autres avantages à long terme			
Paiements en actions	451	838	310

⁽¹⁾ Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Nous vous rappelons que Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont, depuis 1999, salariés de la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales (en milliers d'euros)	Grant Thornton		Mazars		Autres auditeurs	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	123	100%	134	97%	138	91%
Missions accessoires			3	2%	4	3%
Sous total	123	100%	137	99%	142	93%
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social			2	1%	8	6%
Technologies de l'information					2	1%
Autres						
Sous total	-		2	1%	10	7%
TOTAL	123	100%	139	100%	152	100%

10. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 29 janvier 2009, Cegid et Groupama ont confirmé la mise en œuvre l'accord de partenariat conclu en décembre 2007 grâce à la cession, par la société AspX, de 50 % des actions de la société Comptanoo qui est devenue une joint venture, aux sociétés Groupama - Gan Assurances. Cette cession a été rendue possible grâce à l'obtention, en date du 2 janvier 2009, d'un accord tacite du Ministre chargé de l'Économie qui a ainsi permis de constater la levée de l'une des conditions suspensives prévues au protocole d'accord relative à la réglementation sur les concentrations.

En 2009, Cegid Group a mis en place deux opérations de couverture de taux d'une durée de 2 ans de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois (pour chacune des 2 opérations, notionnel de 20 M€ in fine) :

Départ 29/01/09, floor 1 %, Cap 3.60 %.

Départ 27/02/09, floor 1 %, Cap 2.90 %.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cegid Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise

Comme indiqué dans les notes 2.1.1 et 4.1.1 de l'annexe, dans le cadre de l'enregistrement des regroupements d'entreprise réalisés par le Groupe, la société est amenée à évaluer la juste valeur des différents actifs et passifs identifiables acquis, notamment les actifs incorporels. Ces évaluations, principalement confiées à des experts indépendants, se fondent notamment sur des hypothèses et des paramètres caractérisant les activités acquises.

Nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie utilisée, les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation des actifs et passifs identifiables concernés ainsi que le caractère raisonnable des paramètres utilisés.

- Tests de dépréciation des actifs

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.3 - Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans les notes annexes est appropriée.

- Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable. Nous nous sommes assurés que la note « 2.1.4 - Frais de développement » fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANT THORNTON

François Pons

“Comptes au 31 décembre 2008”

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Tableau des flux de trésorerie

Notes annexes

1. Événements significatifs
2. Règles et méthodes comptables
3. Notes sur l'actif
4. Notes sur le passif
5. Notes sur le compte de résultat
6. Notes diverses

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Produits			
Redevances	2.8	4 306	4 195
Total des produits		4 306	4 195
Consommation Marchandises et Matériels			
Autres achats & charges externes		3 882	3 962
Sous-total		3 882	3 962
Charges d'exploitation			
Impôts, taxes et versements assimilés		30	2
Salaires et traitements		125	
Charges sociales		44	
Amortissements et provisions		227	227
Autres charges		98	98
Sous-total		524	327
Total des charges		4 406	4 289
Résultat d'exploitation		-100	-94
Produits financiers			
Produits financiers		18 349	35 725
Charges financières		7 162	17 671
Résultat financier	5.2	11 187	18 054
Résultat courant avant impôts		11 087	17 960
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels		2 480	666
Charges exceptionnelles		2 441	2 026
Résultat exceptionnel	2.9	39	-1 359
Impôts sur les résultats		-1 745	-247
Résultat net de l'exercice		12 872	16 848

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/08

Bilan actif

(en milliers d'euros)	Montant Brut 31/12/08	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/08	Montant Net 31/12/07
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	447	447		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 407	11 844	128 563	118 323
Autres titres immobilisés	8 093	3 268	4 825	1 149
Autres immobilisations financières	192		192	626
Total actif immobilisé	149 139	15 559	133 580	120 097
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 943		2 943	1 548
Fournisseurs débiteurs	6		6	6
État impôts sur les bénéfices	992		992	
État taxes sur le chiffre d'affaires	214		214	280
Autres créances	83 218		83 218	73 866
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 474		1 474	1 147
Disponibilités	124		124	
Total actif circulant	88 972		88 972	76 847
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	33		33	36
Charges à répartir sur plusieurs exercices	40		40	267
Total comptes de régularisation	73		73	303
TOTAL GÉNÉRAL	238 183	15 559	222 624	197 247

(en milliers d'euros)	Montant Net 31/12/08	Montant Net 31/12/07
Capital social	8 771	8 771
Primes d'émission, fusion, apport	95 726	95 726
Réserve légale	877	824
Réserves réglementées	18	18
Report à nouveau	7 749	12
Résultat de l'exercice	12 872	16 848
Provisions réglementées	8	
Total capitaux propres	126 020	122 198
Provisions pour risques		1 190
Total provisions pour risques et charges		1 190
Emprunt obligataire		
Emprunt OBSAR	44 228	44 257
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	43 000	20 000
Découverts, concours bancaires	146	375
Emprunts et dettes financières diverses		
Groupe	7 654	7 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 306	1 225
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	4	
Organismes sociaux	26	
État impôts sur les bénéficiaires		768
État taxes sur le chiffre d'affaires	112	94
Autres dettes fiscales et sociales	7	11
Autres dettes	121	100
Total dettes	96 604	73 859
TOTAL GÉNÉRAL	222 624	197 247

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/08

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat Net	12 872	16 848
Amortissements et provisions nets	2 309	12 207
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	687	1 150
Plus ou moins values	1 742	665
Capacité d'autofinancement	17 610	30 870
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 315	2 902
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	14 295	33 772
Acquisitions d'immobilisations financières	-7 198	-39
Acquisition des titres Civitas	-10 206	
Acquisition des titres attribués dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites	-1 741	
Impact des fusions		238
Variation de la trésorerie issue des investissements	-19 145	199
Variation des capitaux propres		13 253
Dividendes versés aux actionnaires	-9 058	-8 254
Emprunts souscrits	23 000	20 000
Emprunts remboursés		-43 000
Autres variations de l'endettement ⁽¹⁾	-7 321	-5 651
Variation de la trésorerie issue du financement	6 621	-23 652
Variation de la trésorerie	1 771	10 319
Trésorerie d'ouverture	-5 822	-16 141
Trésorerie de clôture	-4 051	-5 822

⁽¹⁾ Compte courant Cegid.

La trésorerie comprend les comptes courants groupe créditeurs pour un montant de 7 579 K€ au 31/12/2008 et 6 594 K€ au 31/12/2007 et les comptes courants groupe débiteurs (sauf le compte courant de Cegid) pour un montant de 1 930 K€ au 31/12/08 (N/A au 31/12/2007), ceux-ci étant exigibles à tout moment. Il est rappelé que Cegid Group dispose d'une ligne de crédit à moyen terme non utilisée à hauteur de 157 000 K€.

Détail de la trésorerie	2008	2007
Valeurs mobilières	1 474	1 147
Disponibilités	124	
Comptes courants débiteurs (hors C/C Cegid)	1 930	
Découverts, concours bancaires		-375
Comptes courants créditeurs	-7 579	-6 594
Total de la trésorerie	-4 051	-5 822

Les états financiers au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2009.

1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 Acquisition de Civitas

Cegid Group a acquis le 24 septembre 2008 100 % des actions de la société Civitas, éditeur et distributeur de progiciels de gestion à destination des collectivités territoriales et des établissements publics.

Par cette opération, Cegid élargit son offre et marque sa volonté de devenir un acteur de référence sur le marché des solutions de gestion à destination du secteur public.

1.2 Acquisition d'actions propres

Nous vous rappelons que la société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions propres dans le cadre d'une autorisation consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007 d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration de Cegid Group a décidé d'utiliser cette autorisation de procéder à l'achat d'actions Cegid Group dans la limite de 10 % du capital social.

Au cours de l'année 2008, la société Cegid Group a acquis 486 788 actions Cegid Group pour un montant global de 8 939 370,26 euros. Ces acquisitions ont été effectuées dans le cadre de mandats confiés à Exane.

Au 31 décembre 2008, une provision sur les titres auto-détenus est constatée pour 3 268 K€.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées dans la partie - Programme de rachat d'actions 2008 - du Document de Référence de l'année.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général 1982, la loi du 30 avril 1983, et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations financières

- Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition qui intègre depuis le 1^{er} janvier 2007 les frais d'honoraires liés à leur acquisition. Une provision est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité,
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur. Une provision n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe Cegid est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans. Au 31 décembre 2008, un amortissement dérogatoire de 8 K€ est constaté.

- Contrat liquidité

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

- titres auto-détenus pour 380 K€,
- autres créances immobilisées pour 192 K€.

- Titres auto-détenus

Les actions auto-détenues font l'objet d'une provision pour dépréciation selon leur finalité :

- les actions destinées à être annulées (835 K€ au 31/12/08) ne sont pas provisionnées,
- les autres actions font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 3 268 K€ déterminée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice (8,40 €).

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Toutefois, cette provision n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré/premier sorti ».

2.5 Charges à répartir

Les charges à répartir sont uniquement constituées de frais d'émission de l'emprunt obligataire. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de l'emprunt.

2.6 Emprunt obligataire

Emprunt OBSAR

Cegid Group a procédé en mars 2004 à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables.

L'émission d'OBSAR a porté sur un montant de 44 100 K€ représenté par 2 004 546 obligations d'une valeur unitaire de 22 €, portant intérêt annuel à EURIBOR 3 mois moins 0,20 %. À chaque obligation étant attaché un BSAR, il a été ainsi émis 2 004 546 BSAR. Chaque BSAR permet de souscrire 1,05 actions Cegid Group au prix de 28,44 € du 3 mars 2004 au 3 mars 2009. Les obligations (code ISIN FR0010061846) et les BSAR (code ISIN FR0010061853) sont cotés séparément sur le Premier Marché de la Bourse de Paris depuis le 3 mars 2004.

Au 31 décembre 2008, il reste en circulation 2 004 546 obligations et 1 519 846 BSAR.

Les caractéristiques de cet emprunt et des bons de souscription sont rappelées dans la partie - Renseignements généraux - du Document de Référence de l'année.

2.7 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Nous vous rappelons que la société a mis en œuvre deux plans d'attribution d'actions gratuites. Conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 du 6 novembre 2008, une provision pour risques est constatée à ce titre au prorata de l'avancement du plan.

2.8 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group. Ces redevances sont calculées sur la base du chiffre d'affaires hors taxes des filiales opérationnelles.

2.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres).

3. NOTES SUR L'ACTIF

3.1 Actif immobilisé

(en milliers d'euros)	31/12/07	Augmentations ⁽¹⁾	Diminutions	31/12/08
Immobilisations incorporelles :				
- fonds de commerce	447			447
Immobilisations financières :				
- participations	130 172	10 236		140 408
- autres immobilisations financières	1 773	7 198	687	8 284
Montants bruts	132 393	17 434	687	149 139
Immobilisations incorporelles	447			447
Immobilisations financières :				
- participations	11 848		4	11 844
- autres immobilisations financières		3 268		3 268
Amortissements & provisions	12 295	3 268	4	15 559

⁽¹⁾ L'augmentation des participations résulte de l'acquisition de la société Civitas en septembre 2008. L'augmentation des autres immobilisations financières résulte du programme de rachat d'actions propres.

3.2 Charges à répartir sur plusieurs exercices

(en milliers d'euros)	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Charges à répartir sur plusieurs exercices ⁽¹⁾	267		227	40

⁽¹⁾ Les charges à répartir correspondant aux frais d'émission de l'OBSAR demeurent au bilan du 31 décembre 2008.

3.3 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	31/12/08	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Actif circulant & charges constatées d'avance	87 407	7 693	79 714 ⁽¹⁾	
TOTAL	87 407	7 693	79 714	

⁽¹⁾ Compte courant Cegid SA.

3.4 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients & comptes rattachés : 676 K€.

3.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 33 K€ au 31 décembre 2008. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.6 Provisions pour dépréciation

(en milliers d'euros)	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Immobilisations incorporelles	447			447
Immobilisations financières	11 848	3 268	4	15 112
TOTAL	12 295	3 268	4	15 559
Dont dotations et reprises : - exploitation				
- financières		3 268	4	
- exceptionnelles				

3.7 Postes de l'actif concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/08	Dont entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	148 692	140 907
Participations et créances rattachées	140 407	140 407
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	8 093	500
Créances immobilisées sur le contrat de liquidité	192	
Provisions sur immobilisations financières	-15 112	-11 844
Immobilisations financières (valeurs nettes)	133 580	129 063
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	87 374	86 161
Provisions sur créances d'exploitation		
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	87 374	86 161
Comptes de régularisation	73	

⁽¹⁾ Les autres titres immobilisés incluent notamment les actions auto-détenues pour un montant de 7 197 K€ provisionnées à hauteur de 3 268 K€ (cours moyen de décembre 2008 : 8,40 €).

3.8 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur de marché au 31/12/08
Parts de SICAV et FCP	1 474	1 474
Provisions		
TOTAL	1 474	1 474

4. NOTES SUR LE PASSIF

4.1 Capital social

Au cours de l'exercice 2008, l'exercice de 3 BSAR a été réalisé, entraînant la création de 3 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,95 € assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 80 €.

Au 31 décembre 2008, le capital de Cegid Group est constitué de 9 232 679 actions d'une valeur nominale de 0,95 € soit 8 771 045 €.

4.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Position au 31/12/07	8 771	95 726	842	12	16 848		122 198
Répartition du résultat 2007 ⁽¹⁾			53	7 737	-16 848		-9 058
Augmentation de capital							
Résultat de l'exercice					12 872		12 872
Autres variations ⁽²⁾						8	8
Position au 31/12/08	8 771	95 726	895	7 749	12 872	8	126 020

⁽¹⁾ Conformément à l'affectation du résultat et à la distribution de dividendes approuvées par l'AGO du 7/05/2008.

⁽²⁾ Variations dues à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition Civitas.

4.3 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
Autres	1 190		1 190		
TOTAL	1 190		1 190		
Dont dotations et reprises :					
- exploitation					
- financières					
- exceptionnelles				1 190	

4.4 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2008
Intérêts sur emprunts	274
Fournisseurs	443
Dettes fiscales et sociales	8
Autres dettes (jetons de présence)	100
TOTAL	825

4.5 Postes du passif concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dont entreprises liées
Dettes financières	95 028	7 653
Dettes d'exploitation	1 455	992
Dettes diverses	121	21
TOTAL	96 604	8 666

4.6 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/08	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunt Obligataire Convertible	44 228	44 228		
Lignes de crédit	43 146	146	43 000	
Dettes financières diverses	7 653	7 653		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 306	1 306		
Dettes fiscales et sociales	149	149		
Autres dettes	121	121		
TOTAL	96 604	53 604	43 000	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	2008	2007
Redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group	4 306	4 195
TOTAL	4 306	4 195

5.2 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2008	Dont entreprises liées
Produits financiers		
Dividendes et revenus sur participations	14 413	14 413
Plus values de cession de valeurs mobilières	48	
Intérêts sur comptes courants	3 884	3 884
Reprises de provisions ⁽¹⁾	4	4
TOTAL	18 349	18 302
Charges financières		
Intérêts sur emprunts obligataires	1 999	
Intérêts sur emprunts	1 370	
Dotations aux provisions ⁽²⁾	3 268	
Intérêts sur comptes courants	312	312
Autres charges	213	
TOTAL	7 162	312

Résultat financier	11 187	17 990
---------------------------	---------------	---------------

⁽¹⁾ Reprise de dépréciation sur titres Cegid Services.

⁽²⁾ Dépréciation des actions auto-détenues.

5.3 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2008	Dont entreprises liées
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	1 290	1 290
Reprises de provisions pour risques et charges	1 190	
TOTAL	2 480	1 290
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion ⁽²⁾	2 433	
Dotations aux amortissements dérogatoires	8	
TOTAL	2 441	

Résultat exceptionnel	39	1 290
------------------------------	-----------	--------------

⁽¹⁾ Refacturation aux filiales de la quote-part de charges afférente au plan d'attribution d'actions gratuites à leurs salariés.

⁽²⁾ Mali sur rachat d'actions propres :

- plan d'attribution d'actions gratuites : 1 746 K€,

- contrat liquidité : 687 K€.

5.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	Montant	Impôt
Allègements	8	3
Provisions non déductibles temporairement	8	3
Charges à payer non déductibles temporairement		
Accroissements	40	13
Charges à étaler	40	13

5.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt & participation	Résultat Net
Résultat courant	11 088	(759)	11 847
Résultat exceptionnel	39	(384)	423
Incidence de l'intégration fiscale		(602)	602
Résultat comptable	11 127	(1 745)	12 872

5.6 Intégration fiscale

Cegid Group a opté le 1^{er} janvier 2000 pour le régime d'intégration fiscale. Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- Servant Soft SA, SIREN 318 762 192
- CGO Informatique SAS, SIREN 323 872 721
- Magestel SARL, SIREN 339 067 092
- Cegid SA, SIREN 410 218 010
- FCRS SARL, SIREN 412 552 317
- Aspx SARL, SIREN 430 048 462
- Quadratus SA, SIREN 382 251 684
- Comptanoo SAS, SIREN 428 714 299

En raison de la dissolution des sociétés VCSTIMELESS, Dirfi et Monexpertcomptable fiscalement rétroactives au 1^{er} janvier 2008 et suite à la confusion de leur patrimoine dans celui de Cegid SA, les résultats fiscaux de ces sociétés sont intégrés dans le résultat fiscal de Cegid SA.

En raison de la dissolution de la société Etafi fiscalement rétroactive au 1^{er} janvier 2008 et suite à la confusion de son patrimoine dans celui de Servant Soft, le résultat fiscal de cette société est intégré dans le résultat fiscal de Servant Soft.

Cegid Group est la société tête de groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt société et de la contribution sociale.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe, la société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

L'avis 2005-B du 2 mars 2005 du comité d'urgence relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société bénéficiant du régime de l'intégration fiscale n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Cegid Group.

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par un profit d'intégration de 1 751 K€ sur l'exercice 2008.

6. NOTES DIVERSES

6.1 Effectif moyen

	2008	2007
Cadres	1	
Employés		
TOTAL	1	

6.2 Engagements

6.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	2009	2010
Compléments de prix sur acquisition d'actifs ⁽¹⁾		1 000

⁽¹⁾ Complément de prix sur l'acquisition de Civitas.

6.2.2 Engagements reçus

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013
Autorisations de tirages	198 000	194 000	160 000	126 000	2 000
Dont tirages utilisés	43 000				

Le crédit syndiqué d'un montant de 200 M€ se compose :

- d'un prêt de 20 M€ amortissable (par tranche de 4 M€) sur une durée de cinq années à compter du premier tirage et au plus tard le 31 mars 2009,
- d'un crédit de 180 M€, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoit un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'en cours maximum. Celui-ci est porté à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et 120 M€ à compter du 30 juin 2012.

6.3 Litiges

Néant.

6.4 Autres informations : Rémunérations

Au titre de l'exercice 2008, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'Administration s'élèvent à 100 K€ (jetons de présence).

Nous vous rappelons également que Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont depuis 1999 salariés de la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et leurs réseaux

(en milliers d'euros)	GRANT THORNTON		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	83	100%	83	97%
Missions accessoires				
Sous total	83	100%	83	97%
Autres prestations			3	3%
TOTAL	83	100%	86	100%

6.6 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

6.7 Renseignements concernant les filiales, participations et inventaire des valeurs mobilières

Sociétés du Groupe	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfices ou pertes (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes nets encaissés par la société en cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)									
Cegid SA 52 Quai Paul Sédallian 69279 LYON	18 606 860	122 174 896	100%	99 509 909	99 509 909	79 714 577	220 376 092	8 809 487	10 233 770
Cegid Services SAS 52 Quai Paul Sédallian 69279 LYON	37 365	377 516	100%	12 221 424	377 516			4 285	
Quadratus SA Parc du Golf Bat. 27/29 350 avenue Gautier de la Lauziere 13856 AIX EN PROVENCE cedex 3	1 500 000	7 872 331	100%	18 440 000	18 440 000		21 096 322	4 975 280	4 169 983
Civitas SAS Immeuble Le Grand Axe 10-12 bd de l'Oise 95031 Cergy Pontoise cedex	1 000 000	2 399 054	100%	10 235 785	10 235 785	1 930 000	13 005 916	119 215	
2. Participations (détenues entre 10 % et 50 % par la société)									
Néant									
3. Renseignements globaux sur des participations non reprises au 2.									
Diverses participations				515 314	515 314				9 702
4. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières									
Contrat de liquidité				571 745	571 745				

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cegid Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif immobilisé de la société Cegid Group SA est notamment constitué de titres de participation évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.2 de l'annexe.
Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche et les calculs effectués par la société et apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANT THORNTON

François Pons

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Convention de trésorerie Cegid Group/Civitas

Intégration de la société Civitas dans la convention de trésorerie qui lie la société Cegid Group et ses filiales.

Les avances consenties dans le cadre de cette convention font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- marge appliquée lorsque Cegid Group est en position emprunteur = - 0,20 %
- marge appliquée lorsque Cegid Group est en position prêteur = + 0,50 %

Avances consenties par	Avances reçues par	Solde au 31/12/2008 en K€	Produits et (charges) comptabilisés en K€
Cegid Group	Civitas	1 930	18

Conseil d'Administration du 26 novembre 2008

1.2 Mission d'animation, de conseil et d'assistance à la direction

Missions d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie réalisées par Cegid Group en faveur de la société Civitas.

Le montant de la redevance au titre de ces missions est égal à 0,7 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Civitas.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2008, à 36 K€.

Conseil d'Administration du 26 novembre 2008

1.3 Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group

Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group en faveur de la société Civitas.

Le montant de la redevance est égal à 1 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Civitas.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2008, à 52 K€.

Conseil d'Administration du 26 novembre 2008

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de trésorerie

Les avances consenties dans le cadre de la convention de trésorerie font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- marge appliquée lorsque Cegid Group est en position emprunteur = - 0,20 %
- marge appliquée lorsque Cegid Group est en position prêteur = + 0,50 %

Avances consenties par	Avances reçues par	Montant au 31/12/2008 en K€	Produits et (charges) comptabilisés en K€
Quadratus	Cegid Group	7 201	(295)
Cegid Services	Cegid Group	377	(17)
Cegid Group	Cegid	79 715	3 866

2.2 Convention de prestations d'assistance

Convention de prestations d'assistance à la direction générale réalisées par ICMI en faveur de Cegid Group. Le montant de la redevance variable est égal à 5 % du résultat net consolidé. Le montant de la redevance fixe forfaitaire est indexé sur la variation de l'indice Syntec.

Le montant pris en charge sur l'exercice 2008 se décompose de la manière suivante :

- montant forfaitaire indexé sur la variation de l'indice Syntec : 2 020 K€
- montant variable équivalent à 5 % du résultat net consolidé : 879 K€.

2.3 Mission d'animation, de conseil et d'assistance à la direction

Missions d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie réalisées par Cegid Group en faveur des sociétés Cegid et Quadratus.

Le montant de la redevance au titre de ces missions est égal à 0,7 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé d'une part par la société Cegid et ses filiales et d'autre part par la société Quadratus.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2008, à :

- Cegid = 1 589 K€
- Quadratus = 148 K€

2.4 Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group

Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group en faveur des sociétés Cegid et Quadratus.

Le montant de la redevance est égal à 1 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé d'une part par la société Cegid et ses filiales et d'autre part par la société Quadratus.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2008, à :

- Cegid = 2 270 K€
- Quadratus = 211 K€

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANT THORNTON

François Pons

“Gouvernement d’entreprise”

RAPPORT DU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
3. Délégations du Directeur Général
4. Composition du social - Conditions de participations des actionnaires aux Assemblées Générales
5. Dispositif du contrôle interne et de gestion des risques

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Cegid.

En application des dispositions figurant dans l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifiés par la Loi 2008-649 du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte ci-après de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, du fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société et ses filiales opérationnelles.

Nous vous précisons que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef (ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr) ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de Référence à destination des VaMPS, pour les dispositions de ces documents qui lui sont transposables.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le présent rapport précise, le cas échéant, lesquelles des dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF qui auraient été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de votre société est composé de onze administrateurs, dont neuf administrateurs personnes physiques et deux personnes morales. Parmi ces onze administrateurs, quatre peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP et du MEDEF, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de Direction dans la société ou le Groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucune relation significative avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel AULAS, Président du Conseil d'Administration,
- ICMI, représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, Administrateur et Directeur Général,
- Société Apax Partners, représentée par Monsieur Edgard MISRAHI,
- Monsieur Christian COLLIN, Administrateur,
- Monsieur Benoît MAES, Administrateur,
- Monsieur Franklin DEVAUX, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc LENART, Administrateur,
- Monsieur Lucien DEVEAUX, Administrateur,
- Monsieur Michel REYBIER, Administrateur,
- Monsieur Jacques MATAGRIN, Administrateur
- Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC, Administrateur. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic a été coopté en qualité d'administrateur, lors de la réunion du Conseil du 26 novembre 2008, en remplacement de la société Eurazeo représentée par Monsieur Gilbert Saada.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier.

Ce règlement intérieur prévoit notamment le recours à la visioconférence dans les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration se réunit cinq à dix fois par an, en fonction de l'actualité de la société. Il s'est réuni sept fois au cours de l'année 2008. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration. La convocation est faite par le Président et intervient par courrier et télécopie. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de quinze jours environ, un calendrier prévisionnel annuel étant établi en début d'année. Les réunions ont lieu physiquement au siège social et ont permis de constater la présence effective de la majorité des administrateurs, soit un taux de présence de l'ordre de 80 %.

Lors des réunions du Conseil et, le cas échéant, préalablement à la tenue de ces réunions, des dossiers confidentiels sont remis aux administrateurs afin notamment de leur présenter les projets sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Les principaux travaux du Conseil d'Administration durant l'exercice 2008 ont concerné :

- l'examen et l'étude de projets de croissance externe,
- la mise en œuvre de l'accord de partenariat industriel entre les sociétés Groupama et Cegid,
- les résultats semestriels et annuels de l'exercice.

Par ailleurs, il est indiqué que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique au sein du Conseil. Ce Comité est actuellement composé de Monsieur Jean-Michel AULAS, Monsieur Patrick BERTRAND, de la société Apax Partners, de Monsieur Franklin DEVAUX et Monsieur Christian COLLIN. Ce Comité Stratégique a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement, notamment en matière de croissance externe. Dans ce cadre, il prend connaissance du plan de développement, des reporting mensuels de gestion et des projections établies par le management de la société. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

Enfin, il est précisé que la Société, d'ici le 31 août 2009, se mettra en conformité avec la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit.

Il n'existe pas de Comité de nominations des administrateurs et mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales, statutaires et au règlement intérieur propose à l'Assemblée Générale des actionnaires qui est souveraine, la nomination ou le renouvellement des administrateurs. Les critères qui conduisent le Conseil à proposer la nomination d'un administrateur à l'Assemblée Générale sont notamment la compétence, la connaissance d'un secteur d'activité par la personne dont la nomination est proposée.

2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

À cet effet, il est rappelé que le versement des jetons de présence constitue la seule rémunération perçue, au sein de Cegid Group par les mandataires sociaux, à l'exception de la rémunération, mentionnée ci-dessous, du Directeur Général au titre de son mandat. Ces jetons de présence sont répartis entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en considération une pondération pour les deux dirigeants ainsi que pour les membres du Comité Stratégique.

Compte tenu des précisions apportées ci-dessus, il n'existe pas de Comité des rémunérations étant précisé que, dans l'éventualité de la mise en place d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite de la Société, celui-ci serait examiné par le Comité Stratégique avant d'être décidé par le Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont chacun bénéficié de l'attribution définitive, le 21 juillet 2008, de 10 680 actions Cegid Group, au titre d'un plan d'attribution gratuite en actions Cegid Group décidé par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2006, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005. Ce plan portait à l'origine sur 139 000 actions Cegid Group et concernait 53 bénéficiaires. En fonction des dispositions du règlement du plan et notamment suite à la perte de qualité de certains bénéficiaires et au niveau d'atteinte du critère de performance de la société et de ses filiales (Rentabilité Opérationnelle Courante Consolidée) à la date de clôture des exercices 2006 et 2007, il a été définitivement gratuitement attribué, le 21 juillet 2008, 81 880 actions Cegid Group à 41 bénéficiaires.

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe, au titre de son mandat au sein de Cegid Group, qui est déterminée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que l'essentiel de sa rémunération est perçue au sein de la société ICMI, dont il est salarié depuis 1999.

Le Rapport de Gestion donne en page 72 et 73 du Document de Référence dans lequel figure également le présent rapport, le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux.

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 des tableaux figurant en page 137 et 138 du Document de Référence, dans lequel figure également le présent rapport, reprennent les éléments d'information concernant la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux.

3. DÉLÉGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis la réunion en date du 20 décembre 2002, le Conseil d'Administration a opté conformément aux dispositions de l'article 16 II des statuts, mis en harmonie avec la Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques en date du 15 mai 2001, pour un exercice dissocié des fonctions de Président et de Directeur Général.

Monsieur Patrick BERTRAND exerce les fonctions de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a organisé une limitation des pouvoirs du Directeur Général et a notamment prévu que d'une manière générale les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante et dont la liste figure ci-après, devront être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- constitution de garanties, d'hypothèques, nantissement à l'exception des demandes de cautionnement bancaire à l'effet de garantir le paiement des loyers des locaux commerciaux ainsi que de toute demande de cautionnement concernant la signature de contrats commerciaux relevant de la gestion courante,
- l'aliénation d'immeubles,
- la cession totale ou partielle de fonds de commerce,
- les croissances externes et prises de participation.

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2006, a décidé de modifier les pouvoirs du Directeur Général afin de lui permettre de réaliser des opérations de croissance externe d'un montant unitaire inférieur ou égal à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €), sans avoir à réunir préalablement le Conseil d'Administration, mais après avoir obtenu l'accord du Comité Stratégique du Conseil d'Administration, et conformément à la Loi, recueilli l'avis du Comité Central d'Entreprise.

4. COMPOSITION DU SOCIAL - CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La composition du capital social, au 31 décembre 2008, figure en page 70 du Document de Référence dans la partie relative au Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les conditions de participation et d'accès aux Assemblées Générales sont mentionnées dans les articles 21 à 29 des statuts relatifs aux Assemblées Générales.

5. DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.1 Contrôle interne

5.1.1 Définition du contrôle interne et des objectifs de la société

Le contrôle interne est défini au sein du Groupe Cegid comme étant un ensemble de procédures décidées et mises en œuvre par la Direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le travail au quotidien des

collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données par le Conseil d'Administration et soient mis en œuvre par les différents comités dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société,

- cartographier, prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de la société, et en particulier dans les domaines comptable, et financier et organisationnel.
- s'assurer de la fiabilité des informations financières et de gestion,
- sécuriser la protection et la pérennité des actifs,
- optimiser les activités opérationnelles en s'appuyant sur des procédures et en réalisant des diagnostics de performance.

5.1.2 Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de Cegid Group repose sur les mêmes principes et règles d'organisation que ceux existants au sein de la société Cegid en 2007.

Le Comité de Direction de Cegid, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des filiales opérationnelles, sont chargés de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Cegid Group et de ses filiales, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par les sociétés du Groupe et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne.

Le Comité de Direction se réunit (en général) une fois par mois. Il peut être aussi rassemblé à l'occasion de décisions majeures de la vie de l'entreprise: acquisitions, alliances, financements, négociations sociales.

De même le comité des managers du Groupe (Cegid Management Committee) constitué des principaux cadres managers opérationnels du Groupe Cegid, qui s'est réuni une fois au cours de l'exercice, concourt également à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du Groupe. Les comités stratégiques des branches opérationnelles, sous la responsabilité du membre du Comité de Direction concerné, constituent un organe d'information et de mise en œuvre de toutes les questions opérationnelles liées au domaine d'activité dudit Comité.

Depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008, les comités stratégiques des branches opérationnelles se réunissent régulièrement, le Directeur Général du Groupe est amené à y participer.

Le contrôle interne repose notamment sur un référentiel de procédures, établi avec l'aide de la Direction Financière par les Responsables en charge de leur application en ce compris les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des filiales opérationnelles, et mis à la disposition des organes de direction. Ces procédures, portant sur les cycles Achats, Investissements, Ventes, Ressources Humaines, Recherche et Développement, sont disponibles sur l'intranet groupe ou directement portées à la connaissance des responsables et plus généralement de l'ensemble des collaborateurs. Parallèlement, des notes de services ou messages internes, adressés régulièrement aux différents responsables opérationnels, permettent d'apporter des compléments sur la mise en œuvre des procédures existantes et des nouvelles règles. Les procédures de contrôle interne en vigueur au

sein du Groupe Cegid trouvent également leur application progressive à l'occasion d'opérations de croissance externe et principalement quant aux procédures liées aux engagements de dépenses et d'investissement, aux ressources humaines, aux engagements contractuels et aux délégations de signature.

Au cours de l'exercice 2008, les réalisations permettant d'améliorer les procédures de contrôle interne et leur mise en œuvre opérationnelle ont porté sur une amélioration de la démarche d'identification et de suivi des risques mise en place en 2007, sur des audits ponctuels visant à améliorer le pilotage opérationnel et sur la formalisation d'une procédure permettant de faciliter l'intégration de nouvelles entités dans le cadre de la stratégie de croissance externe (pour 2008, GD Informatique, VCSTIMELESS et Civitas) en confortant l'expérience de Cegid en la matière. Pour 2009, les objectifs permettant d'améliorer les procédures de contrôle interne et leur mise en œuvre opérationnelle devraient porter sur les procédures permettant de fluidifier les processus opérationnels en y associant les objectifs propres au contrôle interne.

Cet objectif fait suite à la création, au cours de l'année 2008, de la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Informations (DOSI) sous la responsabilité du Directeur des Systèmes d'Information, avec pour mission l'optimisation des processus internes des principaux domaines en vue de l'amélioration des performances du Groupe.

5.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau du Groupe

Les acteurs ou structures exerçant les activités de contrôle interne sont la Direction Générale, les membres des organes de direction et notamment le Comité de Direction, les comités stratégiques des branches opérationnelles, ainsi que la Direction des Ressources Humaines compte tenu des activités exercées par la société, la Direction Financière, dont principalement les services comptables, financiers, achats-services généraux et juridiques, et enfin la Direction Logistique, dont notamment le comité « achats négoce ».

Le Département « Audit Interne », créé en 2006, sous la responsabilité de la Direction Financière a poursuivi ses missions en 2008. Ce département a ainsi contribué, au cours de l'exercice, à renforcer le degré de maîtrise des opérations et à élaborer des recommandations pour l'améliorer.

Il a également pour mission d'être le maître d'œuvre du processus de contrôle interne et de réaliser des missions de contrôle planifiées par la Direction Financière ou ponctuelles sur demande de la Direction Générale.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs diligences réalisées conformément aux normes professionnelles, les Commissaires aux Comptes exercent un contrôle externe sur l'efficacité et l'utilité des procédures existantes.

5.2.1 Organisation du système comptable et de gestion

L'organisation du système comptable et de gestion, sous la direction du Directeur Financier, du Directeur des services comptables et financiers et des Responsables des services Audit Interne et Contrôle de gestion se traduit notamment par :

- une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global et analytique,
- un reporting quotidien lié à l'activité à destination du Comité de Direction et des directions opérationnelles,
- des reportings mensuels, établis à l'aide d'un progiciel dédié au reporting de gestion, soumis à l'examen du Comité de Direction et des Comités de Direction des filiales opérationnelles. Ces reportings contiennent d'une part, des éléments d'information relatifs à l'activité de la période écoulée en comparaison avec celle du budget et, pour information, des années précédentes, et à la situation financière de la société et du Groupe et, d'autre part, les indicateurs de performance et de qualité liés aux activités exercées par la société,
- des reportings quotidiens sur des éléments de gestion financière et organisationnelle,
- des règles de délégation de signature, d'engagements contractuels, de dépenses, d'investissements sont mises en œuvre en respectant la séparation des fonctions.

5.2.2 Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le système de gestion et de contrôle des ressources humaines, sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, constitue un élément majeur au regard des activités exercées par la société, et repose notamment sur les domaines suivants :

- les recrutements des collaborateurs qui s'effectuent au travers d'une validation de la Direction des Ressources Humaines, du Directeur concerné et ponctuellement de la Direction Générale,
- la gestion des rémunérations, et notamment la partie variable qui fait l'objet d'une validation mensuelle par les différents responsables de service en regard de l'atteinte des objectifs fixés à chaque collaborateur,
- la gestion des compétences,
- la mise en application des règles en matière d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail sous la responsabilité des responsables d'établissement qui disposent de délégations,
- en 2008, amélioration du dispositif de formation et d'application des procédures liées relatives à la sécurité au sein des bâtiments,
- la gestion des relations sociales avec les instances représentatives du personnel et la mise en application des règles légales et de gestion dans ce domaine.

5.2.3 Organisation du contrôle interne opérationnel

Les différentes activités donnent en général lieu à des procédures permettant d'assurer le suivi des risques identifiés et liés aux activités exercées, et à la formalisation et l'élaboration d'indicateurs de suivi d'activité, et notamment :

- Recherche & développement :
 - pour les prises de décision et de suivi des investissements de recherche et développement sous l'impulsion et la responsabilité du Directeur de branche opérationnelle concerné et du Directeur Technique,
 - pour les sorties de produits en vue de leur commercialisation, et conformément aux procédures élaborées par la Direction Technique sous le contrôle des comités « ad hoc »,
 - pour les procédures de sauvegarde en relation avec les directions concernées et notamment pour les actifs liés à la recherche et développement qui font l'objet de dépôts de marque et de sources produits auprès des organismes habilités.
- Services :
 - pour les activités liées aux services apportés aux clients, par la constitution d'indicateurs de suivi des activités exercées (activités liées à la formation et au déploiement, support hot line clients, maintenance...).
- Risques informatiques :
 - pour les risques informatiques, notamment relatifs aux procédures de sécurité, de sauvegarde, et de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès à Internet, des plates-formes matériels et plus généralement aux locaux, éloignés des lieux de production et dédiés aux ressources informatiques.

5.2.4 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis à partir du même progiciel que celui utilisé pour le reporting mensuel comme précisé ci-dessus.

La Direction des services comptables et financiers s'assure de la production et du contrôle des informations comptables et financières et la Direction Financière de leur cohérence. Ces informations sont contrôlées par les Commissaires aux Comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site Euronext, publications légales, réunions d'analystes financiers) eu égard à la cotation des actions de la société Cegid Group sur Euronext Paris compartiment C.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Michel AULAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CEGID GROUP SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANTTHORNTON

François Pons

ORGANES D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2009, le Conseil d'Administration de la société Cegid Group est composé de onze administrateurs :

- Monsieur Jean-Michel AULAS, Président,
- Société ICMI, représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur Général,
- Monsieur Christian COLLIN,
- Monsieur Benoît MAES,
- Monsieur Franklin DEVAUX,
- Monsieur Lucien DEVEAUX,
- Monsieur Jean-Luc LENART
- Monsieur Jacques MATAGRIN,
- Monsieur Michel REYBIER,
- Société Apax Partners, représentée par Monsieur Edgard MISRAHI,
- Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC.

Parmi ces onze administrateurs, quatre peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP et du MEDEF puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent aucune relation significative avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, et ne détiennent pas une participation importante dans le capital social.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier. Le règlement intérieur a fait l'objet de modifications décidées lors de réunions du Conseil en dates du 23 mars 2005, 24 mai 2006, 20 mars 2007 et 28 février 2008.

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 7 au cours de l'exercice 2008. Les réunions ont lieu au siège social et ont permis de constater la présence effective de la majorité des administrateurs. Ainsi le taux de présence des membres du Conseil est de l'ordre de 80 %.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique qui a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement et sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration. Au 31 mars 2009, le Comité Stratégique est composé de Monsieur Jean-Michel AULAS, Monsieur Patrick BERTRAND, de la société Apax Partners représentée par Monsieur Edgard MISRAHI et de Monsieur Christian COLLIN. Le Comité Stratégique prend connaissance du plan de développement, des reportings de gestion et des projections établies par le management de la société. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

Le Comité Stratégique s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2008 et a permis de constater la présence de la majeure partie dudit Comité.

ORGANES DE DIRECTION

Il existe un Comité de Direction Groupe qui comprend les dirigeants des branches opérationnelles et fonctionnelles de la société.

Il est composé, au 31 mars 2009, des membres suivants :

- Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur Général
- Monsieur Christophe RAYMOND, Directeur Général Adjoint
- Madame Nathalie ECHINARD, Directeur de Marché
- Monsieur Jean-François MARCEL, Directeur de Marché
- Monsieur Antoine WATTINNE, Directeur de Marché
- Monsieur Valéry TARONDEAU, Directeur Adjoint Marché.
- Monsieur Jean-Louis DECOSSE, Directeur Technique,
- Monsieur Pierre DIANTEILL, Directeur Marketing et International
- Monsieur Pascal GUILLEMIN, Directeur Ressources Humaines
- Monsieur Christian LOYRION, Directeur Achats & Logistique
- Monsieur Thierry LUTHI, Directeur Financier
- Monsieur Sylvain MOUSSÉ, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information.

Ce Comité de Direction Groupe est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration. Il se réunit au minimum dix fois par an, et à l'occasion de décisions importantes de type acquisitions, financements, négociations sociales. Par ailleurs, un comité « Cegid Management Committee » qui regroupe les principaux managers du Groupe (70 personnes environ) se réunit au moins une fois par an.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

À la connaissance de la société, au 31 mars 2009, les membres du Conseil d'Administration détiennent 687 178 actions, soit 7,43 % du capital, représentant 12,31 % des droits de vote.

Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos

a) Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de 2008 une rémunération annuelle globale sous forme de jetons de présence de 100 000 €.

Le Conseil d'Administration détermine la répartition des jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en compte une pondération pour les deux dirigeants et les membres du Comité Stratégique.

En 2008, les montants bruts versés au titre de l'exercice 2007, ont été les suivants :

• Monsieur Jean-Michel AULAS	15 000 €
• Monsieur Patrick BERTRAND	15 000 €
• Monsieur Franklin DEVAUX.....	13 400 €
• Apax Partners.....	11 800 €
• Eurazeo	10 100 €
• Monsieur Jacques MATAGRIN.....	9 900 €
• Monsieur Yves DEFOIN	9 900 €
• Monsieur Lucien DEVEAUX.....	8 300 €
• Monsieur Jean-Luc LENART	6 600 €

b) Tableaux relatifs aux rémunérations des mandataires sociaux

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considèrerait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Conformément aux précisions mentionnées en page 72 du présent Document de Référence, nous vous rappelons que, depuis 1999, Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont salariés de la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 453 M€ avec un effectif cumulé de 2 250 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs AULAS et BERTRAND sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du Groupe Cegid.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros)	2008	2007
Jean-Michel AULAS, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 295	1 408
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution (détaillées au tableau 4)	168	NA
Total	1 463	1 408
Patrick BERTRAND, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	670	669
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution (détaillées au tableau 4)	168	NA
Total	838	669

NA : Non Applicable.

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros)	2008		2007	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés au titre de l'année ⁽¹⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés au titre de l'année ⁽¹⁾
Jean-Michel AULAS, Président				
- Rémunération fixe	562	562	482	482
Dont jetons de présence	19	19	19	19
- Rémunération variable ⁽²⁾	703	418	897	384
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	17	16	16	16
- Avantages en nature	13	13	13	13
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	NA	NA	NA	NA
Total	1 295	1 009	1 408	895
Patrick BERTRAND, Directeur Général				
- Rémunération fixe	350	350	375	375
Dont jetons de présence	21	21	21	21
- Rémunération variable ⁽²⁾	290	187	255	175
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	19	18	16	16
- Avantages en nature	5	5	5	5
- Avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite supplémentaire de type article 83	6	6	18	18
Total	670	566	669	589

⁽¹⁾ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôts.

⁽²⁾ La rémunération variable est déterminée principalement sur la base des résultats consolidés du Groupe Olympique Lyonnais et du Groupe Cegid Group.

Tableau 3 : jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de Cegid Group

(en milliers d'euros)	Montants versés en 2009 au titre de 2008 (montants bruts)	Montants versés en 2008 au titre de 2007 (montants bruts)
Franklin DEVAUX	11	13
Apax Partners	11	12
Eurazeo	8	10
Jacques MATAGRIN	11	10
Yves DEFOIN	NA	10
Lucien DEVEAUX	9	8
Jean-Luc LENART	7	7
Christian COLLIN (versement au profit de GROUPAMA)	8	NA
Benoît MAES (versement au profit de GAN Assurances Vie)	5	NA
Total	70	70

Jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux :

(en milliers d'euros)	Montants bruts versés en 2009 au titre de 2008 ⁽¹⁾	Montants bruts versés en 2008 au titre de 2007 ⁽¹⁾
Jean-Michel AULAS, Président	19	19
Patrick BERTRAND, Directeur Général	21	21
Total	40	40

⁽¹⁾ Concerne l'ensemble des jetons de présence versés par Cegid Group et ses filiales.

Tableau 4 : actions gratuites attribuées :

Attribution gratuite d'actions Cegid Group devenue définitive pour chaque mandataire social	Date du plan ⁽¹⁾	Nombre d'actions définitivement attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions décidé par le C.A 21/07/2006	Conditions d'attribution ⁽²⁾	Charge enregistrée au titre de l'exercice 2008 ⁽³⁾ en milliers d'euros
Jean-Michel AULAS	21 juillet 2006	10 680	15 000	Critère d'attribution : objectif de rentabilité opérationnelle courante consolidée	88
Patrick BERTRAND	21 juillet 2006	10 680	15 000	Critère d'attribution : objectif de rentabilité opérationnelle courante consolidée	88
Total		21 360	30 000		

⁽¹⁾ Date du Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

⁽²⁾ Le critère d'objectif fixé par le plan a été atteint à hauteur de 71,2 %.

⁽³⁾ Il s'agit de la charge constatée dans les comptes consolidés de Cegid Group.

Tableau 5 :

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Jean-Michel AULAS Président du Conseil d'Administration Date début Mandat 1 ^{ère} nomination 20/06/1983 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2009	Non	Non	Non	Non
Patrick BERTRAND ⁽¹⁾ Directeur Général Date début Mandat - 1 ^{ère} nomination RP ICMI CA 14/11/1997 - Nomination DG CA 20/12/2002 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2009	Non	Non	Non	Non

⁽¹⁾ Il est rappelé que Monsieur Patrick BERTRAND est salarié de la société ICMI. Le détail de sa rémunération, régime de retraite supplémentaire inclus, figure dans le tableau 2 ci-avant.

c) Rémunération des dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le montant des rémunérations brutes attribuées par Cegid Group et ses filiales au cours de l'exercice 2008 aux membres salariés du Comité de Direction Groupe s'est élevé à 2 148 milliers d'euros, étant précisé que Monsieur Jean-Michel AULAS et Monsieur Patrick BERTRAND perçoivent leur rémunération principale d'ICMI, Holding d'animation du Groupe Cegid (page 72).

Plans d'attribution gratuite en actions Cegid Group

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 juillet 2006, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Le plan portait à l'origine sur un nombre maximal de 139 000 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. Compte tenu du niveau d'atteinte des critères d'attribution prévus par le plan et de la perte de la qualité de bénéficiaire de certaines personnes, il a été attribué à l'issue de la période d'acquisition, soit le 21 juillet 2008, 81 880 actions Cegid Group au profit de 41 bénéficiaires qui remplissaient les conditions requises par le plan.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 mars 2007, a décidé sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2005, de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group. Le plan

portait à l'origine sur un nombre maximal de 2 500 actions Cegid Group à attribuer au profit d'un seul bénéficiaire. À la date du 3 mars 2009, date du Conseil le plan est devenu caduc, le bénéficiaire ne remplissant plus l'une des conditions du plan à savoir être salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales à la date d'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition soit au 20 mars 2009.

Pour mémoire, il est rappelé qu'un second plan d'attribution gratuite d'actions Cegid Group, consenti en mars 2007, est devenu caduc depuis fin 2007.

Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs - avantages et prêts consentis

Les conventions relevant de l'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en pages 127 et 128 du présent document.

Depuis la clôture de l'exercice 2008, il n'existe pas de nouvelles conventions, avantages ou prêts consentis à des dirigeants ou administrateurs.

Schémas d'intéressement du personnel

Il est rappelé que suite à la réalisation de l'apport partiel intervenu entre Cegid Group et Cegid, la société Cegid Group n'a plus de salarié depuis le 30 novembre 2006. La majeure partie des sociétés du Groupe dispose d'un accord d'intéressement, d'un plan d'Épargne Entreprise et d'un accord légal de participation. Concernant le PEE, le montant de l'abondement a représenté 0,6 M€.

Pour l'année 2008, le montant total de la participation versée s'est élevé à 0,6 M€ et le montant de l'intéressement à 2,1 M€.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2008	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents
Monsieur Jean-Michel AULAS	20 juin 1983	AGO approbation comptes 2009	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDT ICMI, PDG Cegid, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Quadratus, ADM L'Ambassade Limited.	PCA Cegid Group, PCA Holding Cegid Services, PDT ICMI, PDT Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du Stade de la Société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, PDG Cegid (ex. CCMX), ADM OL Voyages, ADM Quadratus, RP ICMI au CMS EPT SAS, ADM Servant Soft.
ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND	14 septembre 1983	AGO approbation comptes 2009	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND DG Cegid Group, DGD Cegid, RP ICMI au CA de Olympique Lyonnais Groupe, PCA Quadratus, ADM Comptanoo ⁽¹⁾ , ADM Servant Soft, ADM Expert & Finance, ADM et Vice-Pdt Figesco, Représentant Figesco au Conseil de Surveillance Alta Profits, ADM Sup l'Ambassade Limited, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.	Patrick BERTRAND DG Cegid Group, DGD Cegid, RP ICMI au CA de Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Audit de la Société Olympique Lyonnais Groupe, PCA Quadratus, PCA FCRS, PCA CBI, PCA ASPX, ADM Comptanoo ⁽¹⁾ , ADM Servant Soft, ADM GTI Industrie, ADM PMISoft, ADM Expert & Finance, ADM et Vice-Pdt Figesco, Représentant Figesco au Conseil de Surveillance Alta Profits, Membre du Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe.
Monsieur Franklin DEVAUX	9 juin 1987	AGO approbation comptes 2009	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM Aéro Club de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate.	ADM Cegid Group, ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM Aéro Club de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, PDT Ascendance SAS, ADM Proteus Hélicoptères.
Monsieur Lucien DEVEAUX	4 novembre 1997	AGO approbation comptes 2008	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations SAS, Membre du Conseil de Surveillance Deveaux SA, PDT Conseil de Surveillance Armand Thiery, PDT Conseil de Surveillance Ecce SA, Gérant Devlocation, Gérant SCI Du Foie, ADM Lyonnaise de Banque.	ADM Cegid Group, DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, Membre du Conseil de Surveillance Deveaux SA, PDT Conseil de Surveillance Armand Thiery, PDT Conseil de Surveillance Ecce SA, Gérant Devlocation, Gérant Tissage de Montagny, Gérant SCI Philip II, Gérant SCI Philip I, Gérant SCI Du Foie, ADM Lyonnaise de Banque.
Monsieur Jean-Luc LENART	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM	Gérant ACLAM SARL	ADM et MCS de Imagination SA, Gérant Aclam SARL, Gérant les Sources SC, ADM MCS RHAPSO SA, PDT CS KAYENTIS SAS.	ADM Cegid Group, ADM et MCS de Imagination SA, Gérant Aclam SARL, Gérant les Sources SC, ADM MCS RHAPSO SA, PDT CS KAYENTIS SAS, PDG CCMX Holding, PDG CCMX.
Monsieur Jacques MATAGRIN	12 juin 2002	AGO approbation comptes 2013	ADM	Gérant de Noirclerc Fenêtrier Informatique	PDT du Tout Lyon, ADM Eurazis, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade Olympique Lyonnais Groupe, PDT Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, PDT SAS OL Restauration, Gérant ATF, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).	ADM Cegid Group, PDT du Tout Lyon, ADM Eurazis, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade Olympique Lyonnais Groupe, PDT Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, Gérant ATF, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Apax Partners représentée par Monsieur Edgard MISRAHI	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM		Edgard MISRAHI DGD Apax Partners SA, ADM Hubwoo.com SA, ADM Dxo Labs SA, ADM Groupe Outremer Telecom SA, ADM Prosodie SA, RP Apax Partners SA au CA Arkadin, RP Apax Partners SA au CA Altran Technologies SA, RP Apax Partners SA, ADM Camelia Participations SAS, PCS InfoPro Communications SAS, MCT Éditions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ETAI) SAS, Gérant Société Civile Carmel, RP Apax Partners SA, gérant de Société Civile Info Invest, Associé gérant Société Civile Cassiopée, Censeur Oseo Garantie, PDT Apax Partners Midmarket SAS, ADM Apax Partners Midmarket SAS, PDT Financière Midmarket SAS, ADM Financière Midmarket.	Edgard MISRAHI RP Apax Partners au CA de Cegid Group, DGD Apax Partners SA, ADM Hubwoo.com SA, ADM Dxo Labs SA, ADM Groupe Outremer Telecom SA, ADM Prosodie SA, RP Apax Partners SA au CA Arkadin SA, RP Apax Partners SA au CA Altran Technologies SA, RP Apax Partners au CA Cegid SA, ADM Camelia Participations SAS, PCS InfoPro Communications SAS, MCT Éditions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ETAI) SAS, Gérant Société Civile Carmel, RP Apax Partners SA, Gérant de Société Civile Info Invest, Associé gérant Société Civile Cassiopée, Censeur Oseo Garantie, PDT Apax Partners Midmarket SAS, ADM Apax Partners Midmarket SAS, PDT Financière Midmarket SAS, ADM Financière Midmarket SAS, DG Société Européenne Kleber SA, PDT Webraska Mobile Technologies, VP CS Hubwoo.com, MCS Hubwoo.com, RP Apax Partners SA Antalis TV, ADM Antalis TV, ADM Aims Software, ADM Haht Commerce, RP Apax Partners SA Virtual Computer, RP Apax Partners SA Valoris, RP Apax Partners SA CCMX Holding, RP Apax Partners SA CCMX SA, PDT C. Ex. Fintel SAS, MCE Fintel SAS, PCA Webraska Mobile Technologies, ADM Webraska Mobile Technologies, MCS Amboise Investissement SCA, PCS Hubwoo.com, ADM Groupe Outremer Télécom SA, PDT ADM Camelia Participations SAS, PCS Tsingma SAS, MCT InfoPro Communications SAS, ADM Webraska, Gérant Apax Partners SA Société Civile Info Invest.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2008	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents
Monsieur Christian COLLIN	1 ^{er} février 2008	AGO approbation comptes 2013	ADM		MCS Gimar Finance & Compagnie, PDT GIE Groupama Logistique, PDT Fondation Groupama - Gan pour le Cinéma, ADM Fondation Groupama pour La Santé.	ADM Assuvie, ADM Capsauto, ADM Caisse Centrale de Réassurance, ADM Groupama International, ADM Cynaps.
Monsieur Michel REYBIER	21 mai 1997	AGO approbation comptes 2008	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicopt, ADM Pebercan.	ADM Cegid Group, PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicopt, ADM Pebercan.
Monsieur Benoît MAES	7 mai 2008	AGO approbation comptes 2013	ADM		DG Gan Assurances Vie, DG Gan Assurances IARD PCA France Gan, Vice-Président du CS Réunion, RP Gan Assurances IARD et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie, Gérant, de SCI Vieille Voie de Paray, RP Gan Assurances Vie, Président de Gan Saint Lazare, RP Gan Assurances Vie, Gérant, de GAN Investissement Foncier.	DG Gan Assurances Vie, DG Gan Assurances IARD PCA France Gan, RP Gan Assurances IARD et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie et ADM du GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie, Gérant, de SCI Vieille Voie de Paray, RP Gan Assurances Vie, Président de Gan Saint Lazare, RP Gan Assurances Vie, Gérant, de GAN Investissement Foncier, PDT Ameri-Gan, PDT Assuralpes, DG ADM Assu-vie, PDT GIE RIP, ADM Groupama Epargne Salariale, RP de Assu-Vie, ADM GIE Groupama Systèmes d'Information, RP Gan Assurances Vie, ADM France Gan, RP Gan Assurances Vie, ADM Gan Rendement, RP Gan Assurances Vie, ADM Gan Court Terme, RP Gan Assurances Vie, ADM Monde Gan, RP Gan Assurances Vie, ADM Actions A Techno Monde, RP Gan Assurances Vie, ADM Securi-Gan, RP Gan Assurances Vie, ADM Euro Gan, RP Gan Assurances Vie, ADM Groupama Japon Stock, RP Gan Assurances Vie, Gérant Gan Foncier, RP Gan Assurances Vie, Gérant SC de la Tour Gan, RP Gan Assurances Vie, Gérant Gan Saint Lazare (SNC), ADM Rampart Insurance Company.
Eurazeo représentée par Monsieur Gilbert SAADA ⁽²⁾	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2009	ADM	Membre du Directoire Eurazeo	Gilbert SAADA MBRE Directoire Eurazeo, PCA Europcar Groupe, RP d'Eurazeo au CA de LT Participations, Gérant de Caly Tiles Participations SARL, Gérant de Eurazeo Entertainment Lux, ADM bluebirds participations SA, PCA redbirds participations SA, PCA de LegendredHolding 20, Gérant Euraléo (Italie), Gérant Eurazéo (Italie) RP d'Eurazeo au Conseil de Surveillance de Rexel DG ADM de Legendre Holding 18.	Gilbert SAADA RP Eurazeo au CA de Cegid Group, MBRE Directoire Eurazeo, PCA Europcar Groupe, RP d'Eurazeo au CA de LT Participations, Gérant de Caly Tiles Participations SARL, Gérant de Eurazeo Entertainment Lux, ADM bluebirds participations SA, PCA redbirds participations SA, PCA de LegendredHolding 20, Gérant Euraléo (Italie), Gérant Eurazéo (Italie) RP d'Eurazeo au Conseil de Surveillance de Rexel, DG ADM de Legendre Holding 18.
Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC ⁽³⁾	26 novembre 2008	AGO approbation comptes 2009	ADM		PDT RPA Conseil, PDT CIT COM, PDT Civitas ⁽⁴⁾ .	PDT RPA Conseil, PDT CIT COM, PDT Civitas ⁽⁴⁾ .

⁽¹⁾ Jusqu'au 15 octobre 2008

⁽²⁾ Jusqu'au 24 septembre 2008

⁽³⁾ À compter du 26 novembre 2008

⁽⁴⁾ Jusqu'au 26 novembre 2008

“Assemblées Générales 12 mai 2009”

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2008

Bilan du programme de rachat d'actions du 7 mai 2008

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions (Art.L.225-209 du Code de Commerce) - 1^{ère} et 3^{ème} résolutions

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique (2^{ème} résolution)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les autorisations d'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (3^{ème} et 5^{ème} résolutions)

TEXTE DES RÉOLUTIONS

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en vue de statuer sur les points suivants :

1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce (sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire).

Il est proposé d'accorder au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de votre assemblée, une autorisation avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales, d'acheter ou de vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital social, étant entendu que ce plafond sera apprécié conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de la présente Assemblée Générale statuant en la forme Extraordinaire,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 60 euros par action (hors frais d'acquisition). Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 27 481 080 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 465 288 actions auto-détenues à la date du 31 mars 2009.

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis serait donc, en l'absence de revente, de 458 018 actions.

Ces opérations d'achat, de cession ou d'échange des actions pourraient être effectuées et payées par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable.

Ces opérations pourraient intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il vous sera demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui sera nécessaire ainsi que pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

En vertu des dispositions légales applicables, les actionnaires seraient informés dans le prochain Rapport de Gestion des achats et des ventes réalisés au titre de ce programme, du nombre d'actions auto-détenues à la clôture de l'exercice, du nombre d'actions utilisées pour chaque finalité et, le cas échéant, des éventuelles réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la délégation consentie dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008.

2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Il est préalablement rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, en date du 7 mai 2008, par le vote des deuxième et quatrième résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration, à émettre avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires des valeurs mobilières dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 30 millions d'euros. Ces autorisations, consenties pour une durée de vingt-six mois, s'inscrivent dans le cadre du dispositif légal de la délégation globale prévu par l'article L.225-129 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 a également autorisé le Conseil d'Administration aux termes de la troisième résolution à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 30 millions d'euros commun au premier plafond.

Ces émissions pourront intervenir en euros, en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaie en fonction du type de valeurs mobilières émises.

2.1 Autorisations financières générales

Autorisation d'utiliser les délégations visées aux quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 à l'effet de procéder, dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre, par placement privé, visée au II de l'article 411-2 du Code Monétaire et Financier (cinquième résolution)

Nous vous rappelons qu'au titre de la quatrième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation a été fixé à 30 millions d'euros et le montant nominal maximum de titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de cette même autorisation a été fixé à 200 millions d'euros.

Nous vous informons que l'Ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne est venue faciliter le recours à un mode financement plus rapide et plus simple que l'augmentation de capital par offre au public (anciennement, appel public à l'épargne), en permettant aux sociétés de procéder à une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription à l'intention d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et ce dans la limite de 20 % de leur capital par an (article L.225-136 du Code de Commerce).

Ainsi, aux termes du présent projet de résolution et en application de l'Ordonnance précitée, nous vous proposerons d'autoriser votre Conseil d'Administration, dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, à utiliser les délégations qui lui ont été consenties au titre des quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, aux fins d'émettre, en une ou plusieurs fois, des titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres par placement privé, telles que visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.

Les émissions de titres de capital réalisées conformément à la présente autorisation ne pourraient, conformément à la réglementation applicable, excéder 20 % du capital social de la Société par an.

Pour toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette autorisation, le prix d'émission pourrait être fixé selon les

modalités prévues à la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, dans la limite de 10 % du capital par an.

Nous vous proposerons également de décider que pour toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation, le Conseil d'Administration pourrait, selon les modalités prévues à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, décider d'augmenter le montant des titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire.

S'agissant du montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, nous vous proposerons de décider que ce montant s'imputera sur le plafond de 30 millions d'euros fixé à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 et que le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond de 200 millions d'euros fixé à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

La présente autorisation prendrait effet le jour de votre Assemblée Générale, sous réserve de son approbation et demeurerait en vigueur durant la période de validité des délégations consenties au titre des quatrième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Le Conseil d'Administration aurait en outre tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par les quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Si le Conseil d'Administration venait à faire usage de cette délégation, il établirait, le cas échéant, conformément à la loi et aux règlements, au moment de sa décision, un rapport complémentaire qui décrirait les conditions définitives de l'émission proposée, indiquerait son incidence sur la situation des titulaires des titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres et l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action. Ce rapport, ainsi que celui des Commissaires aux Comptes, seraient immédiatement mis à la disposition des actionnaires puis portés à leur connaissance à la plus prochaine Assemblée Générale.

2.2 Autorisations financières spécifiques

2.2.1 Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société (deuxième résolution)

Il vous sera proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence nécessaire aux fins de décider de l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce. Les émissions visées ne pourraient être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique, portant sur les titres de la Société, étant précisé que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique pourraient bénéficier de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions. Il est précisé que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui serait susceptible d'être réalisée à terme en vertu de cette délégation ne pourrait pas excéder 15 millions d'euros, ce plafond étant indépendant des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Nous vous indiquons également que le nombre de bons susceptibles d'être émis au titre de cette résolution ne pourrait pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de son adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2008 dans sa huitième résolution.

2.2.2 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction de capital en période d'offre publique (troisième résolution)

Il vous sera proposé de décider, conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, que toutes les délégations d'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration, en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale Extraordinaire ou par les assemblées antérieures puissent être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires permettant leur utilisation soient réunies. Cette délégation annulerait et remplacerait l'autorisation consentie au Conseil d'Administration par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

2.2.3 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (sixième résolution)

Il vous sera proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution de la présente Assemblée Générale Ordinaire, d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- dans le cadre des délégations qui ont été consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième, et septième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 et des deuxième, quatrième et cinquième résolutions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de leur approbation, afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- dans le cadre des dixième et onzième résolutions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

3. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION DES ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE PAR LA SOCIÉTÉ (PREMIÈRE RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 12 mai 2009, à annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois les actions de la Société acquises dans le cadre des autorisations données aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007 et de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008 et de la sixième résolution de la présente Assemblée Générale Ordinaire et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

La présente autorisation remplacerait et annulerait la délégation consentie au Conseil d'Administration par la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

4. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL (QUATRIÈME RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et en raison des délégations qui vous sont proposées concernant les autres autorisations au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, nous vous soumettons une résolution

concernant l'émission d'actions réservée aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution permettrait d'augmenter le capital social à concurrence de 3 % du capital social au jour de la décision d'émission, pendant une durée de vingt-six mois en une ou plusieurs fois, et sur les seules délibérations du Conseil d'Administration. Cette résolution ne pourrait pas permettre l'émission d'actions de préférence, avec ou sans droit de vote.

Le prix de souscription ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et suivants du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans. L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre cette autorisation.

Toutefois, une telle opération étant peu compatible avec les intérêts actuels de la société, le Conseil d'Administration ne recommande pas le vote de cette résolution et vous propose de la rejeter.

5. SUPPRESSION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

En application des nouvelles dispositions de l'article L.225-25 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, il vous est proposé de supprimer l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de la Société et corrélativement, de supprimer l'article 13 des Statuts de la Société. La numérotation des articles des Statuts de la Société serait modifiée en conséquence.

6. POUVOIRS

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leurs rapports.

Nous vous proposons de procéder au vote des résolutions.

Le Conseil d'Administration

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01/04/2008 au 31/03/2009.⁽¹⁾

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 5,04 % ⁽¹⁾

Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : 0 ⁽²⁾

Nombre de titres détenus en portefeuille : 465 288 ⁽¹⁾

Valeur comptable du portefeuille : 7 865 381,73 € ⁽¹⁾

Valeur de marché du portefeuille : 4 001 476,80 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ À la date du 31 mars 2009.

⁽²⁾ Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

	Flux bruts cumulés ^{(1)*}		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme **			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	538 310 ⁽⁵⁾	217 727				
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	16,93 €	10,81 €				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
Montants	9 112 094,52	2 352 902,68				

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 31 mars 2009.

Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).

⁽²⁾ Durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

⁽³⁾ Concerne les opérations effectuées au comptant.

⁽⁴⁾ Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

⁽⁵⁾ Dont bloc le 20/05/2008 4 988 titres à 20,965 €/action
 le 23/05/2008 15 000 titres à 20,262 €/action
 le 23/06/2008 25 000 titres à 19,003 €/action
 le 24/06/2008 15 000 titres à 19,003 €/action
 le 22/09/2008 50 000 titres à 14,869 €/action
 le 23/09/2008 50 000 titres à 14,499 €/action
 le 29/09/2008 30 000 titres à 14,001 €/action

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2009

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2009.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.cegid.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amffrance.org). Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Cegid Group 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, la société détenait au total, du fait du mandat confié à CM - CIC Securities pour son programme de rachat d'actions pour son propre compte, du contrat de liquidité géré par CM-CIC Securities et du mandat confié à Exane, 465 288 de ses propres actions, soit 5,04 % du capital, affectées aux objectifs suivants :

- 0,65 % au titre de l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité,
- 4,39 % au titre de l'attribution d'actions pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'action et de la remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- la remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 12 mai 2009,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Modalités

Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir

Ce programme portera, comme précédemment, sur un nombre variable d'actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres auto-détenus, plus de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 12 mai 2009.

À titre informatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2009, cela représenterait un nombre maximum de 458 018 actions Cegid Group.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat est fixé à soixante euros (60 €).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à 27 481 080 €.

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix susmentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis ou initiés par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat

Les actions ordinaires Cegid Group sont cotées aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000124703

Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 11 novembre 2010.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS (ART.L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE) – 1^{ÈRE} ET 3^{ÈME} RÉSOLUTIONS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 alinéa 7 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 alinéa 7 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (6^{ème} résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Votre Conseil d'Administration vous propose, dans sa 3^{ème} résolution, de l'autoriser à utiliser cette délégation de réduction du capital social en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANTTHORNTON

François Pons

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PROJET D'ÉMISSION À TITRE GRATUIT DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE (2^{ÈME} RÉOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, dans le cadre de l'article L.233-32 II du Code de Commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L.233-32-II du Code de Commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 15 millions d'euros et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L.233-32 III du Code de Commerce, conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANT THORNTON

François Pons

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants et L.228-92 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3 % du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation est réservée aux salariés de la société, et des sociétés ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANTTHORNTON

François Pons

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (3^{ÈME} ET 5^{ÈME} RÉOLUTIONS)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA et en exécution de la mission prévue aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cas d'une offre réservée à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, pour un montant maximum ne pouvant excéder 20 % du capital social par an, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, avec faculté de subdélégation, de l'autoriser à utiliser les délégations qui lui ont été consenties au titre des quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, aux fins d'émettre en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, des titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Nous avons émis en date du 28 mars 2008, un rapport sur ces délégations.

La présente délégation reste valable pendant la période de validité des délégations consenties au titre des quatrième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, soit jusqu'au 7 juillet 2010.

Votre Conseil d'Administration vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Le nombre de titres à créer pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et selon les modalités prévues à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Votre Conseil d'Administration vous propose, dans sa troisième résolution, de l'autoriser à utiliser ces délégations d'augmentation du capital social en période d'offre publique visant les titres de votre société, conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission de titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le prix d'émission des titres de capital n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Christine Dubus

GRANT THORNTON

François Pons

1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels; Quitus à donner aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2008 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 12 871 949,25 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2008 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 17 381 484 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et les termes de ce rapport.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, sur la proposition, du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font ressortir un bénéfice d'un montant de 12 871 949,25 €, augmenté d'un report à nouveau de 7 748 609,20 €, soit un montant distribuable de 20 620 558,45 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 1 €	
Soit, pour 9 232 679 actions	9 232 679,00 €
- Report à nouveau	11 387 879,45 €
Total	20 620 558,45 €

L'Assemblée Générale décide que, dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 19 mai 2009.

L'Assemblée Générale prend acte que la somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	9 232 676	8 688 908	8 643 271
Dividende par action (€)	1,00	0,95	0,85
TOTAL par action (€)	1,00	0,95	0,85
TOTAL dividende (€)	9 232 676	8 254 463	7 346 780
Dividende éligible à la réfaction de 40% (€)	9 232 676	8 254 463	7 346 780
Dividende non éligible à la réfaction de 40%	NA	NA	NA

Cinquième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice en cours)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer au Conseil d'Administration une somme de 100 000 € à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours.

Sixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des informations figurant dans le Document de Référence, autorise le Conseil avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat par la Société en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations et dans les limites énoncées ci-après, des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, étant entendu que ce plafond sera apprécié conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de la présente Assemblée Générale statuant en la forme Extraordinaire,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum du programme est donc de 27 481 080 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 465 288 actions auto-détenues à la date du 31 mars 2009. Le nombre maximal de titres pouvant être acquis est donc, en l'absence de revente, de 458 018 titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements des

prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008.

L'Assemblée Générale prend acte que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente autorisation, ce dernier donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de Commerce et conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de ratifier la cooptation, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2008, de Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC en qualité d'Administrateur en remplacement de la société Eurazeo représentée par Monsieur Gilbert SAADA démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Lucien DEVEAUX venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six (6) années en application des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel REYBIER venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six (6) années en application des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

[Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société]

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007, de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008 et de la sixième résolution de la présente Assemblée Générale Ordinaire et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

L'Assemblée Générale fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation, et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves et de primes de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts.

Cette autorisation annule et remplace la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2008.

Deuxième résolution

[Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence

de décider de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder 15 millions d'euros ou sa contre valeur en devises ou en unités monétaires composites, ces limites étant majorées du montant nominal des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit ou accès au capital de la Société. Il est précisé que le plafond de 15 millions d'euros visé ci-avant est indépendant du plafond de l'ensemble des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions susceptibles d'être émis au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice de ces bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2009.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et annule et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2008 dans sa huitième résolution.

Troisième résolution

[Autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale ou par les Assemblées antérieures pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

Cette autorisation annule et remplace la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2008.

Quatrième résolution

[Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail]

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail, à des augmentations de capital réservées aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ayant une ancienneté minimum de trois mois dans l'une ou l'autre desdites entités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

Le nombre total d'actions qui seront ainsi souscrites ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision

d'émission au titre de la présente résolution, étant entendu que ce plafond est indépendant du plafond des autorisations d'augmentation de capital qui précèdent.

Le prix de souscription ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 et suivants du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans.

Les conditions de souscription et de libération des actions pourront intervenir soit en espèces, soit par compensation dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra également prévoir en application de la présente autorisation l'attribution aux salariés d'actions gratuites ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions visées à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ou tout titre qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer le prix de souscription, ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leur droit,
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront,

d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou de ces augmentations de capital.

L'Assemblée Générale décide de supprimer, au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation de compétence, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises en application de la présente résolution.

Cinquième résolution

[Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations visées aux quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 à l'effet de procéder, dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et

conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 dudit Code :

1 - autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à utiliser les délégations qui lui ont été consenties au titre des quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, aux fins d'émettre, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, des titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,

2 - décide que la présente autorisation prendra effet à compter de ce jour et restera valable pendant la période de validité de la délégation consentie au titre des quatrième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008,

3 - décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra pas excéder 20 % du capital social par an,

4 - décide que pour toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation, le prix d'émission pourra être fixé selon les modalités prévues à la sixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, dans la limite de 10 % du capital social par an, étant précisé que le montant de ces augmentations s'imputera sur le plafond fixé à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008,

5 - décide que pour toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation, le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégations dans les conditions légales et réglementaires, pourra, selon les modalités prévues à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, décider d'augmenter le montant des titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission dans la limite de 15 % de l'émission initiale, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire,

6 - décide que (i) le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond de 30 millions d'euros fixé à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 et que (ii) le montant nominal d'emprunts susceptibles d'être décidés en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond de 200 millions d'euros fixé à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008,

7 - décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions prévues par les quatrième, cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Sixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- dans le cadre des délégations consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième, résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, et des deuxième, quatrième et cinquième résolutions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de leur approbation, afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- dans le cadre des dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008, afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Septième résolution

(Suppression de l'article 13 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des nouvelles dispositions de l'article L.225-25 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, décide de supprimer l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de la Société et corrélativement, de supprimer l'article 13 des Statuts de la Société. La numérotation des articles des Statuts de la Société est modifiée en conséquence.

Huitième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Le Conseil d'Administration

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

NOMS ET FONCTIONS DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Jean-Michel AULAS

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général

ATTESTATION DES RESPONSABLES

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion, figurant en page 47, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Monsieur Jean-Michel AULAS

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général

Lyon, le 27 avril 2009

POLITIQUE D'INFORMATION

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général - Tél. 04 26 29 50 20

NOMS, ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes Titulaires

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 18 juin 1992.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

GRANT THORNTON

42, avenue Georges Pompidou
69442 Lyon Cedex 03

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 22 mai 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur Pierre SARDET

Exaltis, 61 Rue Henri Regnault
92 075 Paris la Défense

Date de première nomination : Assemblée Générale du 4 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Société IGEC

Membre du réseau Grant Thornton

3, rue Léon Jost
75017 PARIS

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante, conforme à l'annexe I du règlement européen 809/2004 vous permettra d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions applicables.

Personnes Responsables

Attestation des responsables du Document de Référence	160
---	-----

Contrôleurs Légaux des Comptes

Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	160
---	-----

Informations Financières Sélectionnées

Présentation des informations financières historiques	76
---	----

Facteurs de risque

Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	65 à 68
---	---------

Informations concernant l'émetteur

Histoire et évolution de la société	35 à 39 78 à 80
Investissements	77

Aperçu des activités

Principales activités	8 à 9
Principaux marchés	10 à 17

Organigramme

Organigramme au 31 mars 2009	77
------------------------------------	----

Propriétés immobilières	68
--------------------------------------	----

Examen de la situation financière et du résultat

Comptes consolidés	81 à 109
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	110
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	109
Comptes sociaux	111 à 125
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	126

Trésorerie et Capitaux

Tableau des flux de trésorerie consolidés	86
---	----

Recherche & Développement, Brevets et Licences

Offre de produits, technologies, Recherche et Développement	58 à 60
Risques sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels	67

Information sur les tendances

Évolution récente - Perspectives d'avenir	80
---	----

Organes d'administration, de direction et de Direction Générale

Composition des organes d'administration, de direction	136
Dirigeants mandataires sociaux	136

Rémunération et avantages

Rémunération et avantages des mandataires sociaux	72 à 73 136 à 139
---	---------------------

TABLE DE CONCORDANCE

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Dates d'expiration des mandats	74 140 à 141
Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs	127 à 128 139
Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.....	129 à 134
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	135
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	127 à 128

Salariés

Évolution des effectifs du Groupe.....	60 à 61
Schémas d'intéressement du personnel	64 139

Principaux actionnaires

Répartition du capital social au 31 décembre 2008	40 70
Évolution du capital social.....	39 à 40 71

Opérations avec les apparentés..... 109 | 127 à 128

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Comptes consolidés au 31 décembre 2008	81 à 109
Vérification des informations financières historiques annuelles - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux.....	110 126
Politique de distribution des dividendes.....	45 72
Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	68
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA

Informations Complémentaires

Capital social	39 à 40 70 à 71
Acte constitutif et statuts	35 à 38

Contrats Importants..... 66

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts..... NA

Documents accessibles au public 45 |

Informations sur les participations..... 56 à 58 | 125

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels	111 à 125
Comptes consolidés	81 à 109
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels	126
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	110
Rapport de Gestion.....	49 à 76
Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	109
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	129 à 134
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne	135
Descriptif du programme de rachat.....	150

⁽¹⁾ Conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.
NA : Non Applicable.



Cegid Group - 52 quai Paul Sédallian - 69279 Lyon Cedex 09 - Tél. 04 26 29 50 00 - Fax 04 26 29 50 50
Société Anonyme au capital de 8 771 045,05 euros - SIREN 327 888 111 RCS LYON - SIRET 327 888 111 00447 - TVA CEE FR 52 327 888 111

www.cegid.com